

# RAPPORT D'ACTIVITES

# 2018



## SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| SOMMAIRE .....  | 2  |
| PRESENTATION .....  | 5  |
| Les compétences au 27 avril 2018 .....  | 5  |
| Les instances.....  | 9  |
| LES MOYENS FINANCIERS.....  | 14 |
| Le budget.....  | 14 |
| L'endettement.....  | 15 |
| Les ressources fiscales et non fiscales.....  | 15 |
| Les marchés publics passés par la Communauté de Communes.....   | 17 |
| LES MOYENS HUMAINS .....  | 19 |
| Le personnel fonctionnaire .....  | 19 |
| Personnels auxiliaires et contractuels de droit public .....  | 20 |
| Personnels de droit privé .....   | 20 |
| Saisonniers.....  | 20 |
| Personnel non-permanent en cumul d'activité .....   | 20 |
| Autres personnels (vacataires, mises à disposition etc.) .....  | 20 |
| Changement de personnel.....  | 21 |
| LES ACTIONS ET PROJETS COMMUNAUTAIRES.....  | 22 |
| LES SERVICES A LA POPULATION.....   | 22 |
| L'action en faveur de l'enfance .....   | 22 |
| <i>L'organisation du transport des élèves de l'école de Mitzach :</i> .....   | 24 |
| <i>Les intentions éducatives 2018</i> .....   | 24 |
| a. Les objectifs pédagogiques .....   | 24 |
| b. Objectifs et moyens.....   | 24 |
| - Favoriser l'apprentissage des règles de vie en collectivité, l'autonomie et la responsabilité, développer le respect d'autrui : ..... | 24 |
| <i>Accueil de stagiaires :</i> .....  | 26 |
| <i>Les activités :</i> .....  | 26 |
| Le thème de l'année : « LES ATELIERS EN FOLIES ».....   | 26 |
| <b>Les actions de janvier à juillet 2018 :</b> .....  | 29 |
| Evaluation.....   | 37 |
| Les objectifs de la structure pour l'année 2018 : .....   | 37 |
| Les objectifs de la structure pour l'année 2019 : .....   | 37 |
| Conclusion .....  | 37 |
| L'action en faveur de la petite enfance.....  | 38 |

|  |    |
|--|----|
| Les aides aux associations .....   | 48 |
| Actions en faveur de la culture .....  | 50 |
| LES PAYSAGES, URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....  | 64 |
| Paysages et agriculture.....   | 64 |
| Urbanisme .....  | 66 |
| Mobilité .....   | 67 |
| Patrimoine.....  | 68 |
| Habitat .....  | 69 |
| Déplacements.....  | 69 |
| L’EAU ET L’ASSAINISSEMENT.....   | 71 |
| L’eau potable.....   | 71 |
| L’assainissement collectif.....  | 73 |
| L’assainissement non collectif.....  | 75 |
| Gestion des services publics d’eau potable et d’assainissement.....  | 76 |
| Contrôles de débit et de pression des points d’eau incendie (P.E.I.).....  | 76 |
| La défense extérieure contre l’incendie relève de la responsabilité du maire de la commune et tous les poteaux incendie doivent être contrôlés une fois tous les 3 ans (ou un tiers des poteaux contrôlés tous les ans).....               | 76 |
| 13 communes ont adhéré à ce groupement de commande.....  | 76 |
| LES EQUIPEMENTS DE SPORTS ET DE LOISIRS.....   | 77 |
| Le centre aquatique de Wesserling.....   | 77 |
| Les salles de sport.....   | 78 |
| Les autres équipements .....   | 79 |
| L’ECOCITOYENNETE ET LA GESTION DES DECHETS .....   | 80 |
| L’ECONOMIE.....  | 88 |
| L’hôtel d’entreprises « Hartmann » au Parc de Malmerspach.....   | 88 |
| L'ancien site FIBERTECHS au Parc économique de Malmerspach.....  | 89 |
| A travers le projet d’hôtel d’entreprises Hartmann et la restructuration du site Fibertechs, la Communauté de communes affirme sa volonté de faire du Parc de Malmerspach un site prioritaire en matière de développement économique. .... | 90 |
| Les Espaces d’entreprises du Parc de Wesserling .....  | 91 |
| Soutien aux manifestations organisées aux Espaces d’Entreprises du Parc de Wesserling. ....  | 91 |
| Atelier de Fabrique Artistique à Wesserling et soutien du collectif Art des Possibles. ....  | 92 |
| Le site SAIC à Saint-Amarin.....   | 93 |
| Réflexion sur des projets d'installations photovoltaïques .....  | 93 |
| LE TOURISME.....   | 94 |
| Les enjeux de l’économie touristique .....   | 94 |
| Aménagement – développement des sites touristiques structurants.....   | 94 |
| Appuyer et valoriser les sites .....   | 94 |
| Activités de pleine nature .....   | 97 |
| Développement de l’accueil touristique, diffusion, communication.....  | 97 |
| Diffusion de l’information .....   | 97 |

|   |    |
|---|----|
| Appui des prestataires.....                     | 98 |
| Concertation entre les différents acteurs ..... | 99 |
| Gérer les équipements communautaires.....       | 99 |
| Recettes : taxe de séjour .....                 | 99 |

## PRESENTATION

Créée le 1<sup>er</sup> janvier 2000, par transformation du District de la Vallée de Saint-Amarin, la Communauté de Communes est composée de quinze communes : Fellingring, Geishouse, Goldbach-Altenbach, Husseren-Wesserling, Kruth, Malmerspach, Mitzach, Mollau, Moosch, Oderen, Ranspach, Saint-Amarin, Storckensohn, Urbès et Wildenstein. Le dernier recensement au 31 décembre 2018 fait état de 12 483 habitants (*source : INSEE*) sur l'ensemble des quinze communes membres de la Communauté de Communes.



La Communauté de Communes est un établissement public de coopération intercommunale qui a pour vocation de réaliser sur une espace de solidarité un projet commun de développement.

Cette forme intégrée d'intercommunalité se caractérise par le fait que la Communauté de Communes, perçoit des ressources indépendantes des contributions communales. Depuis 2011, elle perçoit également la fiscalité professionnelle.

La Communauté de Communes est ainsi un établissement public administratif : elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, elle est administrée par des autorités qui lui sont propres, elle recrute son personnel, elle assure la gestion de ses services et ses décisions sont des décisions administratives qui relèvent du contrôle de légalité et de la juridiction administrative.

En 2018, la CCVSA a décidé d'améliorer grandement sa communication, élément incontournable pour l'attractivité d'un territoire à l'ère du numérique. Pour cela, elle s'est dotée d'une nouvelle identité graphique, déclinée au moyen d'un nouveau site Internet, d'un nouveau bulletin intercommunal et est désormais présente sur les réseaux sociaux.



### Les compétences au 27 avril 2018

A la suite des modifications apportées par la Loi NOTRe (Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) les communautés de communes et communautés d'agglomération voient leurs compétences obligatoires et optionnelles étendues, avec des transferts progressifs échelonnés de 2017 à 2020.

Ainsi, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ont dû se mettre en conformité au 1<sup>er</sup> janvier 2018 en ce qui concerne les nouvelles compétences obligatoires devant être exercées en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

Par arrêté préfectoral du 27 avril 2018, les statuts de la Communauté de Communes ont ainsi été modifiés.

La Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin dispose désormais de compétences obligatoires, de compétences optionnelles et de compétences facultatives qui s'établissent comme suit :

## **I. Compétences obligatoires**

### **1. Aménagement de l'espace**

- Conduite d'études d'urbanisme et forestières
- Élaboration, révision ou modification du plan local d'urbanisme communautaire
- Élaboration, approbation, révision ou modification et suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) y compris par transfert de compétence au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Thur-Doller ou par adhésion à tout autre organisme poursuivant le même objet
- Élaboration et mise en œuvre d'une charte intercommunale d'aménagement et de développement en liaison avec les acteurs locaux et partenaires financiers
- Développement d'une politique paysagère (charte paysagère) en liaison avec les communes
- Création de nouvelles pistes ou d'itinéraires cyclables en milieu rural ou en site propre sauf dans l'aire d'influence des syndicats mixtes et entretien de celles existantes
- Gestion, développement, analyse et diffusion auprès de l'ensemble des communes des données géographiques communautaires.

### **2. Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du Code général des collectivités territoriales et notamment :**

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales, notamment par l'acquisition de locaux commerciaux du bourg centre, la réhabilitation et la location à des nouveaux commerçants
- Développement d'actions d'animations économiques du territoire communautaire (exemple : OCM, conseil, avances remboursables, aides aux projets individuels...)
- Promotion du tourisme dont :
  - a. Gestion directe ou déléguée d'un office de tourisme
  - b. Politique locale du tourisme et soutien aux activités touristiques notamment par le soutien au Parc de Wesserling
  - c. Réalisation (création ou réhabilitation) et gestion d'équipements, d'hébergements et d'aménagements touristiques, patrimoniaux et de loisirs générant une économie touristique
  - d. Réalisation et exploitation des infrastructures (y compris les remontées mécaniques au sens du Code de tourisme) nécessaires à l'aménagement, au développement des activités de montagne et de pleine nature en été comme en hiver (ski alpin, des loisirs de neige, ski de fond...) sur les parties hautes du Massif du Markstein-Grand-Ballon, et au secteur du Frenz y compris par transfert de compétence au Syndicat Mixte pour l'aménagement du Massif du Markstein-Grand'ballon, ou par adhésion à tout autre organisme poursuivant le même objet
  - e. Participation au développement de la randonnée en itinérance à travers l'adhésion au projet de Chaîne de gîtes d'étape Hautes Vosges Randonnées en réhabilitant et gérant les établissements du Belacker, du Gazon Vert et du Gustiberg
  - f. Création, gestion et financement de transports touristiques.

### **3. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, comprenant les missions suivantes, énumérées, à l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement y compris par adhésion à l'Établissement public pour l'Aménagement et la Gestion des Eaux (EPAGE) Thur-Amont**

1. Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

2. Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau notamment par adhésion au Syndicat Mixte d'études, d'aménagement et d'exploitation du site du barrage de Kruth – Wildenstein
  5. Défense contre les inondations et contre la mer
  8. La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.
- 4. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1<sup>er</sup> de la Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.**
5. **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés** y compris par l'adhésion au Syndicat Mixte du Secteur IV pour le traitement des ordures ménagères et des encombrants non-métalliques.

## II. Compétences optionnelles

1. **Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre d'un schéma départemental et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie dont :**
  - Elaboration d'un schéma paysager et de défrichement
  - Elaboration, mise en œuvre et animation des programmes d'actions GERPLAN/ Plan Paysage
  - Mise en place d'un mode de transport doux : covoiturage, bornes de recharge pour véhicule électrique, pistes cyclables...
2. **Politique du logement et du cadre de vie dont :**
  - Conduite d'études sur les problèmes de logement et mise en œuvre d'actions en faveur de l'habitat (OPAH, PLH, etc.)
  - Actions en direction des propriétaires privés favorisant l'amélioration du parc ancien et le développement du parc locatif menées dans le cadre de dispositifs contractuels (exemple : OPAH, CDL ou dispositifs similaires).
  - Conduite d'études d'urbanisme prévisionnel et opérationnel dans les secteurs d'intérêt communautaire
  - Constitution de réserves foncières nécessaires à la mise en œuvre de la politique de la Communauté de Communes (aménagement, production de logements)
  - Acquisition de terrains, viabilisation et aménagement dans les zones qualifiées d'intérêt communautaire
  - Réhabilitation d'anciens bâtiments appartenant à la Communauté de Communes en vue d'y créer des logements nouveaux.
3. **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs de la salle de sport du Collège de Saint-Amarin, de la salle de sport de Felling, de la salle de sport de Moosch et du Centre aquatique de Wesserling.**  
**Transport des élèves du primaire vers ces équipements**  
**Participation à la vie sportive de la Vallée notamment par l'attribution de subventions aux associations sportives intercommunales.**
4. **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels : le Théâtre de Poche, la Chapelle, les Ecuries et la Médiathèque « l'Etoffe des Mots ».**  
**Participation à la vie culturelle de la Vallée notamment par l'attribution de subventions aux associations culturelles et/ou musicales intercommunales.**
5. **Eau potable et notamment :**

- Gestion, exploitation et entretien des réseaux et installations nécessaires à l'eau potable pour les biens dont la Communauté de Communes en est la propriétaire ou la gestionnaire
- Conduite d'études de sols et réalisation de travaux de recherches concernant l'alimentation en eau potable
- Réalisation de projets, exploitation et entretien pour les réseaux et installation dont la Communauté de Communes en est la propriétaire ou la gestionnaire.

### III. Compétences facultatives

- Assainissement et notamment :
  - Gestion, exploitation et entretien des réseaux et des installations nécessaires à l'assainissement collectif des eaux usées domestiques et industrielles pour les biens dont la Communauté de Communes en est la propriétaire ou la gestionnaire.
  - Création et gestion d'un service public de l'assainissement non collectif (SPANC) et notamment :
    - Identification sur le territoire des zones relevant de l'assainissement collectif et des zones relevant de l'assainissement non collectif ;
    - Contrôle de l'assainissement non collectif ;
    - Mise en place un contrôle périodique au moins une fois tous les 10 ans ;
    - Etablissement à l'issue du contrôle d'un document établissant si nécessaire soit, dans le cas d'un projet d'installation, les modifications à apporter au projet pour qu'il soit en conformité avec la réglementation en vigueur soit, dans le cas d'une installation existante, la liste des travaux à réaliser par le propriétaire pour supprimer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement ;
    - Conduite d'études de sols et de définition de filière, en vue de l'implantation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif.
- Service à la population
  - Etude, actions de soutien aux professionnels de santé permettant le maintien et le développement des professionnels de santé adaptées aux attentes et aux besoins de la population pouvant conduire jusqu'à la réalisation d'équipements structurants dans la Vallée liés à la santé
  - Appui aux établissements du 1<sup>er</sup> cycle spécialisés (notamment soutien du Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté, RASED)
  - Participation au fonctionnement et à l'investissement (achat de matériels pédagogiques ou informatiques) des établissements d'enseignement secondaire
  - Participation au fonctionnement et à l'investissement (achat de matériels pédagogiques ou informatiques) des structures d'appui des établissements d'enseignement primaire
  - Création, aménagement et gestion de structures d'accueil de la petite enfance et notamment les multi-accueils
  - Création, aménagement et gestion d'un lieu de ressources et d'informations à destination des parents employeurs et des assistants maternels et notamment les relais d'assistants maternels (RAM)
  - Création, aménagement et gestion de structures d'accueil pour l'enfance : accueils collectifs de mineurs et notamment les accueils de loisirs des petites et grandes vacances
  - Développement et mise en œuvre d'une politique d'aide et d'animation en faveur de la petite enfance, de l'enfance (notamment par le biais de la conclusion d'un Contrat-Enfance-Jeunesse(CEJ) avec la Caisse d'Allocations Familiales), de la



- jeunesse, des personnes âgées et des publics défavorisés (exemple : associations d'insertion) notamment par l'attribution de subventions
- Mise à disposition des associations de la Vallée de matériels et notamment de grilles d'exposition et de chapiteaux dans la mesure du possible.
- Numérique
  - Création et entretien des infrastructures passives destinées à supporter les équipements de téléphonie mobile dans le cadre du plan national de résorption des zones blanches et dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur (notamment les articles L. 1511-6, R. 1511-44 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales)
  - Conduite d'études de tous problèmes se rattachant aux technologies de l'information et de la communication (T.I.C.) et d'autres moyens de communication
  - Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique : participation pour la mise en œuvre d'un réseau de Très Haut Débit notamment par un appui financier.
- Missions de maîtrise d'ouvrage déléguée et prestations de service au profit des communes membres
 

La Communauté de Communes pourra, sous certaines conditions, à la demande d'une de ses communes membres, assurer, l'exercice de tout ou partie de certaines attributions de la maîtrise d'ouvrage de travaux propres à cette commune et sur le territoire de cette dernière, dans les conditions prévues par la Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée modifiée. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage fixera les conditions techniques et financières de cette prestation.

La Communauté de Communes pourra, sous certaines conditions, fournir des prestations de services à toute Commune à sa demande. Une convention de prestations de services en fixera les conditions techniques et financières.
- Divers
  - Développement de services communs en vue de rationaliser l'offre publique locale (notamment la gestion du personnel forestier, le périscolaire, le portage et la gestion de RPI...)
  - Conduite d'études sur les différents moyens de transport collectif et mise en œuvre éventuelle des conclusions avec les différentes autorités organisatrices.

## Les instances

### *La composition depuis le 8 septembre 2017*

L'assemblée délibérante de la Communauté de communes a été renouvelée suite aux élections municipales de mars 2014.

Depuis le renouvellement de mars 2014, un certain nombre de conseillers ont été élus directement par les électeurs. Tel a été le cas pour les communes de plus de 1 000 habitants. Par contre, pour les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés suivant l'ordre du tableau. Le nombre de conseillers communautaires était de 34 jusqu'à la nécessité d'un nouvel accord local.

En effet, suite au décès de Monsieur Jean-Jacques GEWISS, une nouvelle assemblée a été réunie le 8 septembre 2017 avec une toute nouvelle configuration. L'exécutif de la Communauté de Communes a également été quelque peu modifié.

Cette nouvelle composition est due à la caducité de l'accord local voté à la majorité absolue des communes en 2013, notamment suite aux évolutions de population des différentes communes membres.

## Historique

La décision du 20 juin 2014 par laquelle le Conseil Constitutionnel, saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité à l'initiative de la Commune de Salbris a déclaré contraires à la Constitution les dispositions du 2<sup>ème</sup> alinéa du I de l'article L. 5211-6-1 du Code général des Collectivités Territoriales relatives aux accords locaux passés entre les Commune membres d'une Communauté de Communes pour la composition du Conseil Communautaire.

Toutefois, la Loi n°2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseillers communautaires, a autorisé les accords locaux de répartition selon d'autres conditions.

Le Conseil Constitutionnel a, en outre, modulé les effets de sa décision d'annulation. Ainsi, il n'y a lieu de recomposer les conseils communautaires ayant fait l'objet d'un accord local que dans deux hypothèses : suite à une décision du Juge suite à des contentieux introduits devant les juridictions avant le 20 juin 2014 et lorsque le conseil municipal d'au moins une commune membre est partiellement ou intégralement renouvelé (soit à la suite d'une annulation, soit à la suite de vacances pour un autre motif).

Le décès de M. Jean-Jacques Gewiss, Maire de Wildenstein, a rendu ainsi nécessaire d'organiser une élection pour renouveler partiellement le conseil municipal de cette commune. Cette situation a donc eu une incidence sur la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes.

Dix communes représentant 8 687 habitants (soit les deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population) ont répondu favorablement à un nouvel accord local, selon la composition suivante :

| Communes            | Accord local |
|---------------------|--------------|
| COMCOM              | 36           |
| Saint-Amarin        | 6            |
| Moosch              | 5            |
| Fellering           | 4            |
| Oderen              | 3            |
| Husseren-Wesserling | 3            |
| Kruth               | 3            |
| Ranspach            | 2            |
| Malmerspach         | 2            |
| Geishouse           | 2            |
| Urbès               | 1            |
| Mitzach             | 1            |
| Mollau              | 1            |
| Goldbach-Altenbach  | 1            |
| Storckensohn        | 1            |
| Wildenstein         | 1            |

Chaque commune ne bénéficiant que d'un seul conseiller communautaire, s'est vu adjoindre un suppléant.

|  |                              |                              |                      |
|--|------------------------------|------------------------------|----------------------|
| <b>FELLERING</b>                       |                              | <b>MOOSCH</b>                |                      |
| <b>Annick Lutembacher</b>              | Michèle JAEGER               | <b>José Schruoffenegger</b>  | Jean-Marie Munsch    |
| Michel Brunn                           | Freddy GILK                  | Marthe BERNA                 | Sylviane Riethmuller |
| <b>GEISHOUSE</b>                       |                              | <b>ODEREN</b>                |                      |
| <b>Gilles Steger</b>                   | Vincent Coussedière          | Didier LOUVET                |                      |
| <b>GOLDBACH-ALTENBACH</b>              |                              | <b>Francis Allonas</b>       |                      |
| <b>Marie-Catherine Bembenek</b>        | Suppléante : Pascale Harmand | Eliane Wyss                  |                      |
| <b>HUSSEREN-WESSERLING</b>             |                              | <b>RANSPACH</b>              |                      |
| <b>Jeanne Stoltz-Nawrot</b>            | Claude LANDARO               | Noël Delettre                |                      |
| Raymond AST                            |                              | <b>SAINT-AMARIN</b>          |                      |
| <b>KRUTH</b>                           |                              | <b>Charles Wehrlen</b>       |                      |
| <b>Claude Walgenwitz</b>               | Serge Sifferlen              | Marie-Christine Locatelli    |                      |
| Karine Jung                            |                              | Cyrille Ast                  |                      |
| <b>MALMERSPACH</b>                     |                              | <b>STORCKENSOHN</b>          |                      |
| <b>Eddie Stutz</b>                     | Joseph Visieloff             | François Tacquard            |                      |
| <b>MITZACH</b>                         |                              | <b>URBES</b>                 |                      |
| Pierre Guillemain                      | Suppléant : Roger Bringard   | Thierry Hamich               |                      |
| <b>MOLLAU</b>                          |                              | <b>WILDENSTEIN</b>           |                      |
| <b>Frédéric CAQUEL</b>                 | Suppléant : Yves Klein       | Ludovic Marinoni             |                      |
| <b>En gras, les maires de communes</b> |                              | Suppléant : Sébastien Dupont |                      |

Les Maires non membres du Conseil de Communauté sont également invités aux conseils. Il s'agit de Messieurs Claude Ehlinger, Bernard Franck et Joseph Haller.

## Bureau communautaire

|                     |                                  |                          |                  |
|---------------------|----------------------------------|--------------------------|------------------|
| François Tacquard   | Président                        | Francis Allonas          | Membre du Bureau |
| Charles Wehrlen     | 1 <sup>er</sup> Vice-Président   | Marie-Catherine Bembenek | Membre du Bureau |
| Claude Walgenwitz   | 2 <sup>ème</sup> Vice-Président  | Thierry Hamich           | Membre du Bureau |
| Pierre Guillemain   | 3 <sup>ème</sup> Vice-Président  | Annick Lutenbacher       | Membre du Bureau |
| José Schruoffeneger | 4 <sup>ème</sup> Vice-Président  | Ludovic Marinoi          | Membre du Bureau |
| Gilles Steger       | 5 <sup>ème</sup> Vice-Président  | Raymond Nickler          | Membre du Bureau |
| Véronique Peter     | 6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente | Jeanne Stoltz-Nawrot     | Membre du Bureau |
| Eddie Stutz         | 7 <sup>ème</sup> Vice-Président  | Jean-Léon Tacquard       | Membre du Bureau |
| Cyrille Ast         | 8 <sup>ème</sup> Vice-Président  |                          |                  |

Sont également invités les Maires non membres du Bureau, à savoir Messieurs Claude Ehlinger, Bernard Franck et Joseph Haller.

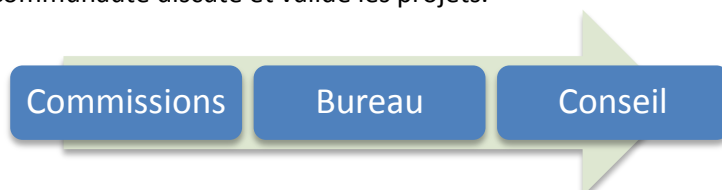
## Les missions

Le Conseil de Communauté donne les orientations et est l'organe décisionnel de la Communauté de communes.

Pour favoriser un véritable travail d'équipe, les différents domaines d'intervention ont été répartis entre les élus. Le Président et les Vice-Présidents animent chacun une commission composée des conseillers communautaires et d'autres personnes. Ces commissions reprennent les compétences de la Communauté de communes et les orientations politiques données par l'équipe en place.

Afin de valider et de définir des orientations stratégiques, un Bureau composé des Vice-Présidents et de représentants des communes et ayant un pouvoir décisionnel dans un certain nombre de domaines, se réunit une fois par mois.

Enfin, le Conseil de Communauté discute et valide les projets.



Par délibération du 19 septembre 2017, complétée par une délibération du 13 février 2018, le Conseil de Communauté a donné délégation d'attributions au Bureau, au Président et aux Vice-Présidents. Ainsi, dans divers domaines (attribution de marchés publics, octroi de subventions aux associations, conclusion de contrats de location...), ces autorités peuvent décider rapidement et utilement afin de garantir un fonctionnement efficace et rapide de la Communauté de communes.

En 2018, les services administratifs ont préparé : 21 réunions de commissions, 11 réunions du Bureau et 7 séances du Conseil de Communauté.

Ces réunions ont donné lieu à 72 décisions du Bureau et 79 délibérations du Conseil de Communauté.

### **Pour rappel, les chiffres de 2017**

Réunions de commissions : 20  
Réunions du Bureau : 11  
Séances du Conseil : 7  
Délibérations du Conseil : 102  
Décisions du Bureau : 74  
Arrêtés : 296  
Courriers : 1 600

Il convient par ailleurs de préciser que 102 arrêtés ont été pris, à cela s'ajoute 188 arrêtés relatifs au personnel. Enfin, 2 960 courriers et demandes ont été reçus par les services et plus de 624 courriers rédigés et envoyés.

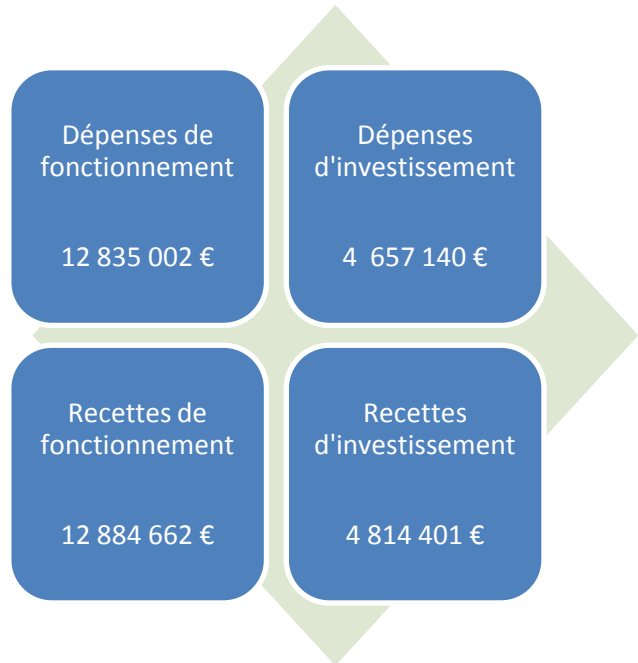
## LES MOYENS FINANCIERS

### Le budget

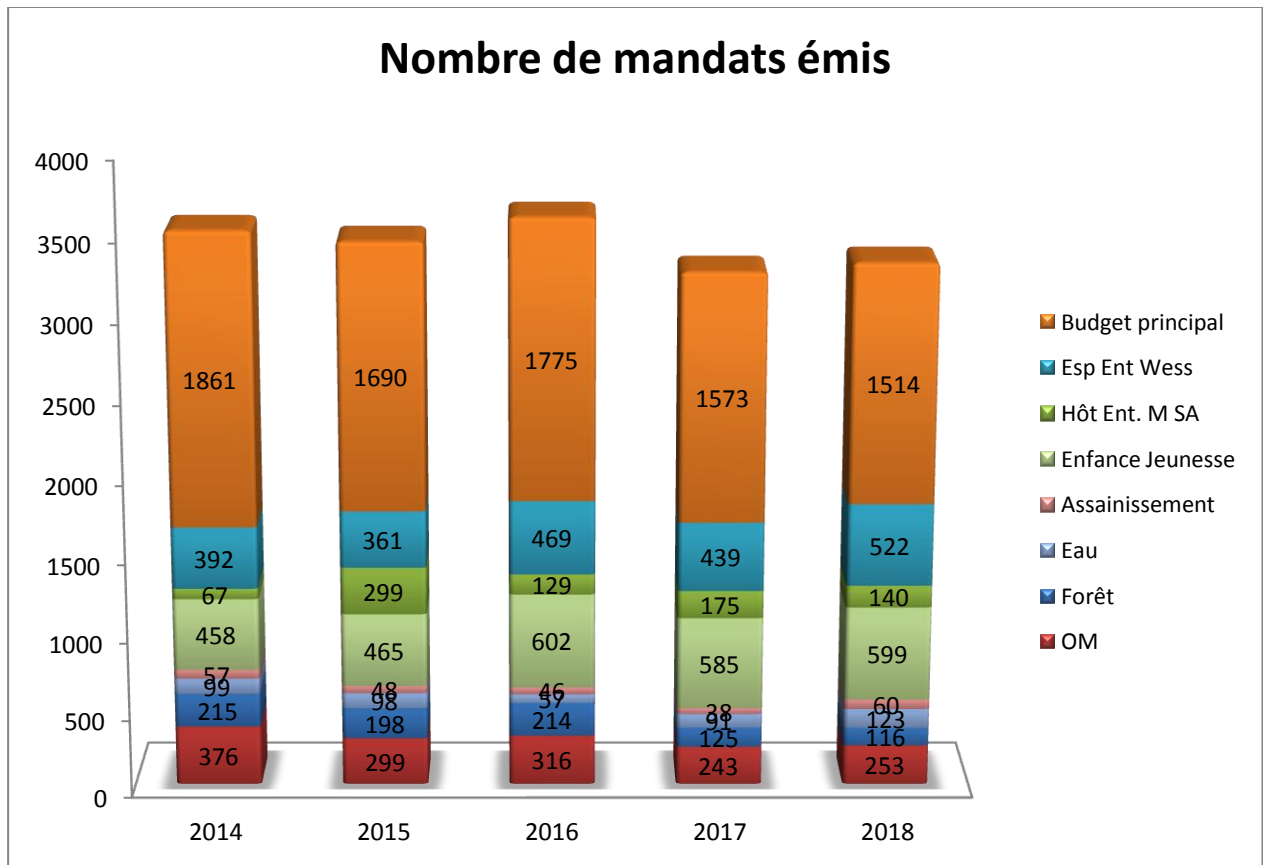
En 2018, outre le budget principal, la Communauté de communes dispose de 13 budgets annexes. Les présentations ci-dessous sont issues du compte administratif 2018 prévisionnel, donc il s'agit des recettes et dépenses réelles.

La consolidation du budget principal avec les différents budgets annexes de la Communauté de Communes met en exergue la totalité des dépenses et recettes de l'exercice 2018.

Dans leur ensemble, les finances communautaires ont enregistré, dépenses et recettes confondues, plus de 35 millions d'euros.



Pour régler les dépenses de la Communauté de communes (factures, salaires, subventions, etc.), ont été émis 3 478 mandats, soit + 3,2 % par rapport à 2017, en raison en particulier des travaux d'isolation énergétique réalisés aux Espaces économiques de Wessering et du programme de subventions aux travaux de mises aux normes des installations d'assainissement non collectif.



## L'endettement

Trois nouveaux emprunts de 500 000 €, 120 000 € et 500 000 €, au taux respectifs de 1,15%, 1,05 % et 1%, ont été souscrits en 2018 pour financer respectivement les investissements du budget principal, ceux du Parc économique de Malmerspach et enfin le rachat du site industriel Hydra.

L'endettement total de la Communauté de communes s'élève, au 31/12/2018, à **10,7 M€**.

## Les ressources fiscales et non fiscales

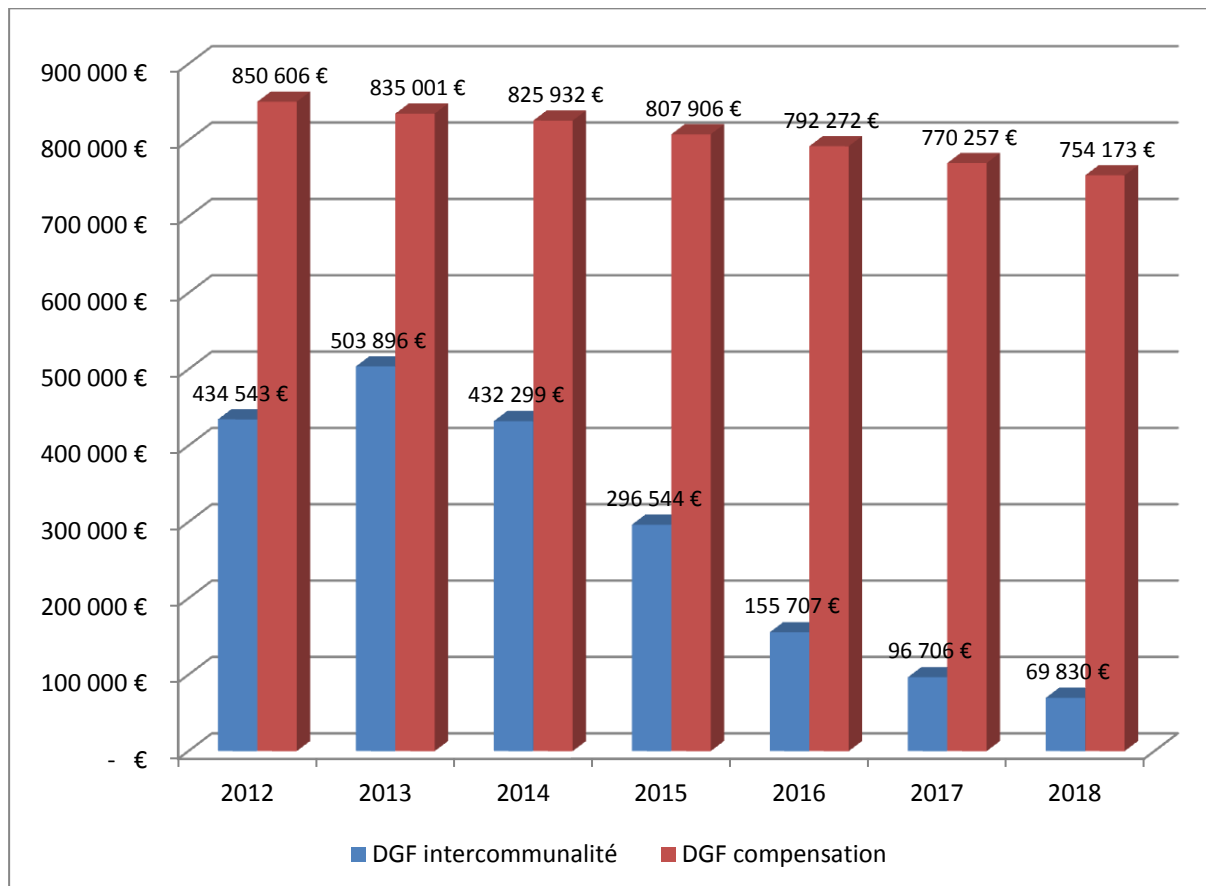
### *La fiscalité directe*

La structure des taux de fiscalité locale a été profondément modifiée en 2011 du fait du remplacement à l'échelle nationale de la Taxe professionnelle par la CET, Contribution Economique Territoriale et à l'échelle de la Communauté de communes, du passage à la FPU, Fiscalité Professionnelle Unique voté fin décembre 2010.

En 2018, les taux ont été augmentés de 5 % afin de permettre la constitution de provisions pour les financements ultérieurs de la rénovation du gymnase du collège de St Amarin et du fonds de concours à verser à la Région pour le déploiement de la fibre optique.

|   | <b>TAUX<br/>2012</b> | <b>TAUX<br/>2013</b> | <b>TAUX<br/>2014</b> | <b>TAUX<br/>2015</b> | <b>TAUX<br/>2016</b> | <b>TAUX<br/>2017</b> | <b>TAUX<br/>2018</b> |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Taxe<br/>d'habitation</b>                  | 8,11 %               | 8,11 %               | 8,19 %               | 8,27%                | 8,68%                | 8,81%                | 9,85                 |
| <b>Taxe sur le<br/>foncier bâti</b>           | 0 %                  | 1 %                  | 1,01 %               | 1,02%                | 1,07%                | 1,09%                | 1,14%                |
| <b>Taxe sur le<br/>foncier non<br/>bâti</b>   | 4,07 %               | 4,07%                | 4,11 %               | 4,15%                | 4,35%                | 4,42%                | 4,64%                |
| <b>Cotisation<br/>foncière<br/>économique</b> | 22,47 %              | 22,47 %              | 22,69 %              | 24,05 %              | 24,05 %%             | 24,05 %%             | 25,25 %%             |

### Les dotations de l'Etat



La Dotation Globale de Fonctionnement est versée à la Communauté de communes au titre des dotations de l'Etat. Elle se décompose en 2018 entre :

- la Dotation d'intercommunalité : 69 830 € au lieu de 96 706 € en 2017. La progression de cette dotation entre 2011 et 2013 résulte de la bonification obtenue après passage à la Fiscalité professionnelle unique. Par la suite, et jusqu'en 2018, elle subit une forte baisse du fait du prélèvement opéré par l'Etat au titre du plan de redressement des finances publiques et de la baisse des crédits budgétaires alloués aux concours aux collectivités locales.
- la Dotation de Compensation (ancienne allocation compensatrice de la réduction de la part salaires de la Taxe professionnelle) : 754 173 au lieu de 770 257 € en 2017. On constate également une érosion continue de cette part sur la période.

Au total, la perte des ressources versées par l'Etat, entre 2013 et 2018, s'élève à **514 894 €**.



## Les marchés publics passés par la Communauté de Communes

### Marchés publics de travaux

#### 25 000 à 89 999 € HT

| OBJET   | LOT        | DATE D'ATTRIBUTION | TITULAIRE   | Code postal |
|---|------------|--------------------|-------------|-------------|
| FOURNITURE ET RACCORDEMENT DE CHAUDIERES GAZ AUX ESPACES D'ENTREPRISES A FELLERING (68) | Lot unique | 18/09/2018         | ENGIE AXIMA | 68120       |
| RENOVATION DE LA TOITURE DU THEATRE DE POCHE A FELLERING (68)                           | Lot unique | 13/11/2018         | Sàrl KRAFT  | 68470       |

#### 90 000 € HT à 5 547 999,99 € HT

| OBJET  | LOT                        | DATE D'ATTRIBUTION | TITULAIRE    | Code postal |
|--|----------------------------|--------------------|--------------|-------------|
| REQUALIFICATION DE LOCAUX INDUSTRIELS A MALMERSPACH (68) | Lot 1 : démolition         | 19/02/2019         | GAIAL        | 68000       |
|  | Lot 2 : gros-œuvre         | 19/02/2019         | METZGER BTP  | 68700       |
|  | Lot 3 : couverture/bardage | 19/02/2019         | GALOPIN SAS  | 68200       |
|  | Lot 4 : crépissage         | 19/02/2019         | M2 COLOR     | 68500       |
|  | Lot 5 : V.R.D.             | 19/02/2019         | ROYER FRERES | 68640       |

#### 5 548 000 € HT et plus

| OBJET | LOT | DATE D'ATTRIBUTION | TITULAIRE | Code postal |
|-------|-----|--------------------|-----------|-------------|
| NEANT |     |                    |           |             |

### *Marchés publics de services*

#### 25 000 à 89 999 € HT

| OBJET   | LOT        | DATE D'ATTRIBUTION | TITULAIRE | Code postal |
|---|------------|--------------------|-----------|-------------|
| ACCORD-CADRE PRESTATIONS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS DANGEREUX | Lot unique | 21/03/2018         | ALSADIS   | 68700       |

#### 90 000 € HT à 220 999,99 € HT

| OBJET   | LOT        | DATE D'ATTRIBUTION | TITULAIRE          | Code postal |
|---|------------|--------------------|--------------------|-------------|
| ACCORD-CADRE PRESTATIONS SUR LES PLATES-FORMES DE DECHETS VERTS | Lot unique | 13/06/2018         | SEDE ENVIRONNEMENT | 67600       |

#### 221 000 € HT et plus

| OBJET   | LOT   | DATE D'ATTRIBUTION | TITULAIRE         | Code postal |
|---|---|--------------------|-------------------|-------------|
| FOURNITURE D'ELECTRICITE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT AMARIN | 1 : puissances 2 à 30 kva pour 25 sites         | 13/06/2018         | TOTAL ENERGIE GAZ | 92258       |
|   | 2 : puissances supérieures à 36 kva pour 1 site | 13/06/2018         | ALSEN SAS         | 67140       |

### *Marchés publics de fournitures*

#### 25 000 à 89 999 € HT

| OBJET | LOT | DATE D'ATTRIBUTION | TITULAIRE | Code postal |
|-------|-----|--------------------|-----------|-------------|
| NEANT |     |                    |           |             |

#### 90 000 € HT à 220 999,99 € HT

| OBJET | LOT | DATE D'ATTRIBUTION | TITULAIRE | Code postal |
|-------|-----|--------------------|-----------|-------------|
| NEANT |     |                    |           |             |

#### 221 000 € HT et plus

| OBJET | LOT | DATE D'ATTRIBUTION | TITULAIRE | Code postal |
|-------|-----|--------------------|-----------|-------------|
| NEANT |     |                    |           |             |

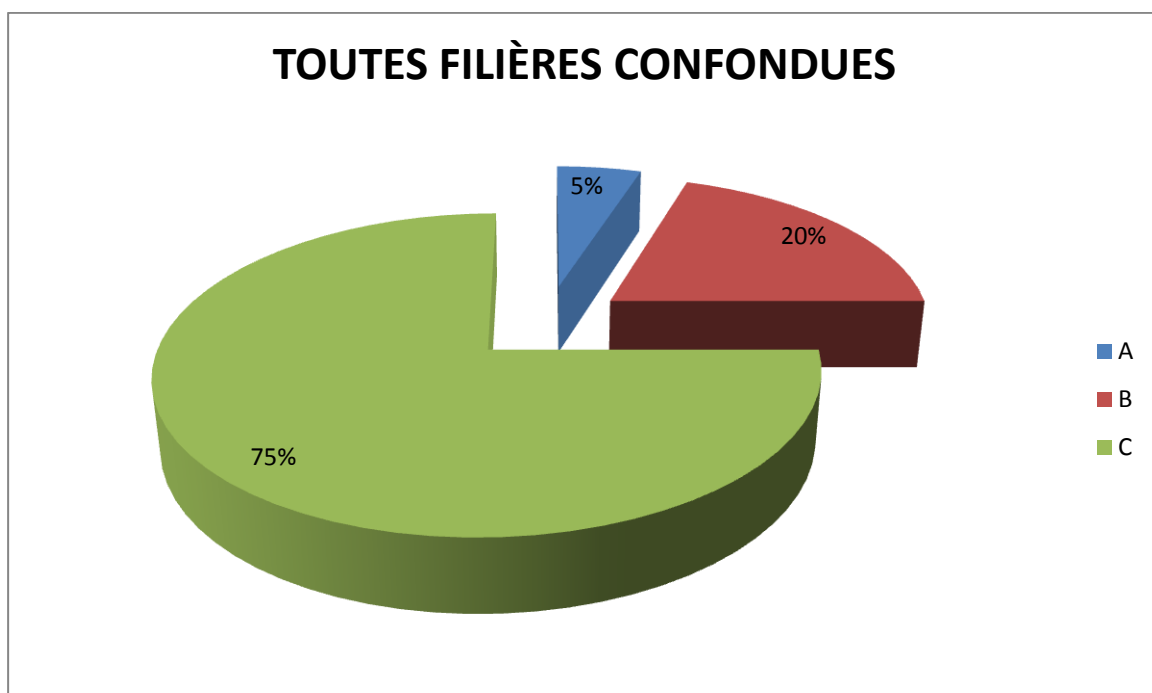
## LES MOYENS HUMAINS

A la fin de l'exercice 2018, la Communauté de communes employait 160 agents répartis entre plusieurs sites.

Le personnel est ainsi composé d'agents titulaires de la fonction publique territoriale, d'agents contractuels de droit public et de droit privé.

### Le personnel fonctionnaire

|                               | CATEGORIE |          |           | TOTAL  |
|-------------------------------|-----------|----------|-----------|--|
|                               | A         | B        | C         |  |
| <b>Filière administrative</b> | 2         | 2        | 10        | 14 (dont 2 détachés dans notre collectivité, 1 intégré en cours d'année) |
| <b>Filière technique</b>      | 0         | 0        | 9         | 9 (dont 1 mise à dispo du SMBKW)   |
| <b>Filière sportive</b>       | 0         | 3        | 0         | 3 (dont 1 en décharge de service + 1 en disponibilité)                   |
| <b>Filière animation</b>      | 0         | 1        | 9         | 10   |
| <b>Filière culturelle</b>     | 0         | 0        | 2         | 2  |
| <b>Filière médico-sociale</b> | 0         | 2        | 0         | 2  |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>2</b>  | <b>8</b> | <b>30</b> | <b>40</b>  |



## Personnels auxiliaires et contractuels de droit public

6 attachés (2 en CDI, 4 en CDD)

2 ingénieurs en CDD

1 bibliothécaire en CDD

1 infirmière en CDD

2 éducateurs de jeunes enfants (dont 1 en CDI et 1 en remplacement de congé maternité)

3 ETAPS (MNS)

1 rédacteur en CDI (en congé sans rémunération)

11 adjoints d'animation (4 en CDI, 7 en CDD dont 3 intégrés en cours d'année)

1 adjoint technique en CDI

5 adjoints administratifs en CDD (dont 1 en remplacement d'un congé sans rémunération et 1 d'un congé maternité)

2 auxiliaires de puériculture en CDD

1 adjoint du patrimoine en CDD

## Personnels de droit privé

1 adjoint du patrimoine en CEC

2 adjoints techniques en CEC

2 adjoints d'animation en CEC

La Communauté de Communes dispose également de 7 agents composant la main d'œuvre forestière).

## Saisonniers

La Communauté de communes a, en outre, recruté en 2018 25 saisonniers : 13 jeunes pour l'entretien, le nettoyage, le gardiennage et la caisse de la piscine, 5 MNS pour la piscine, 5 jeunes pour le service enfance-jeunesse, 2 jeunes pour la médiathèque, 1 pour le pôle tourisme et 1 pour les services techniques.

## Personnel non-permanent en cumul d'activité

La Communauté de communes a également un gardien de gymnase en personnel non-permanent en cumul d'activité.

## Autres personnels (vacataires, mises à disposition etc.)

8 personnes ont été embauchées en CDD pour accroissement temporaire d'activité au courant de l'année.

La Collectivité utilise également les services de l'Association AGIR. Ainsi, 35 salariés de cette association nous ont aidé dans notre démarche (service, ménage, entretien, piscine, distribution de tracts etc.).

2 ATSEM mis à notre disposition par convention (1 St.Amarin, 1 Husseren-Wesserling). Enfin, nous avons les services d'1 médecin vacataire pour le multi-accueil.

## Changement de personnel

En 2018, sont ainsi arrivés courant de l'année :

2 Attachés (1 en détachement sur un emploi fonctionnel, 1 en CDD)

1 EJE en CDD

1 auxiliaire de puériculture en CDD

3 adjoint d'animation (1 mutation, 2 CEC)

3 ETAPS

Sont partis au courant de l'année :

1 Attaché (mutation)

1 adjoint d'animation en CDI (démission)

1 adjoint technique (fin de CEC)

1 adjoint administratif (fin de CDD)

1 agent en cumul d'activité (retraite)

## LES ACTIONS ET PROJETS COMMUNAUTAIRES

### LES SERVICES A LA POPULATION

#### L'action en faveur de l'enfance

##### *L'accueil de loisirs sans hébergement : le périscolaire*



Le **périscolaire** est un service aux familles qui répond à leur attente de trouver, sur la Vallée, un dispositif de qualité accueillant leurs enfants durant la pause méridienne et après l'école, selon une politique tarifaire établie en fonction des ressources des familles.

L'enfant est placé sous la responsabilité de l'équipe d'animation le temps du chemin, du repas de midi, de 11h30 à 13h30 et pour l'accueil du soir, de 16h00 à 19h00. Les parents ont la possibilité de venir les récupérer à tout moment jusqu'à 19h00.

**Pour une bonne organisation et le bien-être du public accueilli, quatre sites ont été positionnés géographiquement :**

**Le site de Moosch :** 26 places sont disponibles pour les enfants de Moosch et de Geishouse au Presbytère - 40, rue du Général de Gaulle.

**Le site de Kruth :** 30 places sont disponibles pour les enfants de Kruth et Oderen à la salle Wendelin - 3, rue de Ventron.

**Le site de Storckensohn :** les enfants de Felling, Husseren-Wesserling, Mollau, Storckensohn et Urbès se voient proposer un accueil de 60 places au centre du Torrent rue de Mollau.

**Le site de Saint-Amarin :** installé au complexe culturel « Le CAP » Place des Diables Bleus, peut accueillir 50 enfants des communes de Saint-Amarin, Ranspach, Malmerspach et Mitzach.

Pour des raisons organisationnelles, depuis septembre 2017, l'ensemble des enfants fréquentant l'accueil du soir sont accueillis sur le site de Saint-Amarin.

## FREQUENTATION POUR L'ANNEE 2018 DU PERISCOLAIRE

|                             | Nombres d'inscrits différents au péricolaire par école en 2018. (hors mercredis) |            | Nombres d'enfants scolarisés en 2018 | Taux de prise en charge en péricolaire |
|-----------------------------|--|------------|--------------------------------------|--|
| <b>Site de MOOSCH</b>       | Moosch   | 76         | 153                                  | 49.67%                                 |
|                             | Geishouse  | 10         | 31                                   | 32.25%                                 |
|                             | Total  | 86         | 184                                  | 46.73%                                 |
| <b>Site de KRUTH</b>        | Kruth/Wildenstein  | 23         | 77                                   | 29.87%                                 |
|                             | Oderen   | 34         | 84                                   | 40.47%                                 |
|                             | Total  | 57         | 161                                  | 35.40%                                 |
| <b>SITE DE STORCKENSOHN</b> | Storckensohn   | 4          | 13                                   | 30.76%                                 |
|                             | Mollau   | 5          | 26                                   | 19.23 %                                |
|                             | Urbès  | 5          | 25                                   | 20%                                    |
|                             | Fellering  | 45         | 94                                   | 47.87%                                 |
|                             | Husseren-Wesserling  | 38         | 99                                   | 38.38%                                 |
|                             | Total  | 97         | 257                                  | 37.74%                                 |
| <b>Site de SAINT-AMARIN</b> | Saint-Amarin   | 94         | 196                                  | 47.95%                                 |
|                             | Ranspach   | 41         | 81                                   | 50.61%                                 |
|                             | Malmerspach  | 25         | 49                                   | 51.62%                                 |
|                             | Mitzach  | 7          | 11                                   | 63.63%                                 |
|                             | Total  | 167        | 337                                  | 49.55%                                 |
|                             | <b>TOTAL</b>   | <b>407</b> | <b>939</b>                           | <b>42.59%</b>                          |

Le péricolaire correspond à l'accueil des enfants à la « périphérie du temps scolaire ». Il se décline donc en 2 temps bien précis les jours d'école :

- l'accueil du midi (2h)
- l'accueil du soir (3h)

Ces temps sont consacrés aux loisirs, à la découverte d'activités sportives et culturelles, à la détente, ainsi qu'à l'aide aux devoirs.

La pause méridienne permet aux enfants de prendre des repas variés et équilibrés dans une atmosphère conviviale.

Les goûters et les repas sont confectionnés par le Collège de Saint-Amarin pour les sites de Saint Amarin, Moosch et Kruth. Le Torrent confectionne les repas du site de Storckensohn.

Après le goûter de 16h, les animateurs proposent aux enfants des élémentaires de réaliser leurs devoirs au péricolaire. Cela afin de rendre service aux familles et de permettre de suivre l'évolution scolaire des enfants.

### Une équipe pédagogique :

- 1 responsable de service
- 1 directrice BAFD
- 1 directrice adjointe BPJEPS
- 3 animatrices titulaires du CAP Petite Enfance
- 5 animatrices titulaires du BAFA
- 1 animatrice titulaire du BAPAAT
- 1 ATSEM
- 3 maîtresses de Maison
- 1 agent de restauration au collège

### L'organisation du transport des élèves de l'école de Mitzach :

Depuis la rentrée de septembre 2018, une partie des élèves de Mitzach est scolarisée à l'école de Husseren-Wesserling. A la demande de la Commune de Mitzach, le Service Enfance a été chargé d'organiser le transport de ces élèves. Un quinzaine d'enfants est concernée, et plusieurs allers-retours sont donc réalisés chaque jour (matin, midi et soir). Un minibus 9 places a donc été mis à disposition et une ATSEM de la commune de Husseren-Wesserling est chargée d'encadrer et véhiculer les enfants concernés. Une convention de mise à disposition a été réalisée entre la Communauté de communes et la Commune de Mitzach pour l'année scolaire 2018/2019.

### Les intentions éducatives 2018

#### a. Les objectifs pédagogiques

Le projet pédagogique est établi par l'équipe éducative en lien avec le projet éducatif sur « une chance pour chacun » par diverses activités à la fois ludiques et pédagogiques qui développent la curiosité et l'esprit créatif des enfants.

Les objectifs pédagogiques sont définis par l'équipe éducative. Ces objectifs sont des supports de travail pour l'équipe. Ils répondent également aux attentes des familles.

#### b. Objectifs et moyens

### Les enfants :

Les objectifs pédagogiques et les moyens mis en place sur les sites périscolaires sont les suivants :

#### - Favoriser l'apprentissage des règles de vie en collectivité, l'autonomie et la responsabilité, développer le respect d'autrui :

✚ Faire évoluer l'enfant dans un univers équitable. L'équipe doit véhiculer des valeurs d'équité, de solidarité et de partage en intervenant rapidement en cas de conflits, en étant à l'écoute et disponible, en ne faisant pas de différences entre les enfants. L'animateur donne l'exemple dans son langage, ses attitudes, ses tenues.

✚ Mise en place des jeux faisant appel à l'esprit d'équipe.

✚ Mise en place des règles de vie adaptées à tous :

Ces règles servent à donner des repères clairs et concis aux enfants tout au long de l'année. Il faut les énoncer dès le début, les respecter suivant les besoins avant les activités. Il faut aussi les expliquer et amener l'enfant à réfléchir aux conséquences des transgressions des règles. Elles seront symbolisées par des dessins, des écrits, des photos.

✚ Développer le respect du matériel, des locaux, de son environnement immédiat :

➤ Prévoir un aménagement de salle adapté et accessible à tous. Le rangement faisant partie intégrante de l'activité, il est réalisé par le groupe : chaque enfant à participe à la vie de groupe de manière à lui permettre de trouver sa place et le sensibiliser à la vie en collectivité.

✚ Mise en place un système de rangement utilisable par tous

✚ Mise en place des salles décorées

✚ Aménagement de l'espace avec différents « modules » - mettre un responsable de table durant les repas



- **Découvrir et partager des savoir-faire**

- ✚ Permettre une ouverture sociale et culturelle.

Permettre à l'enfant d'expérimenter, faire tout seul, découvrir afin de l'amener vers un questionnement personnel, de développer son esprit critique, de faire des choix.

- **Permettre à l'enfant de s'épanouir** hors du temps scolaire

- ✚ Prendre en compte le rythme et les besoins des enfants en proposant des activités adaptées.
- ✚ Inclure dans le temps d'accueil des temps calmes, des temps d'activités physiques, des temps de jeux libres...
- ✚ Proposer des activités originales et variées pour qu'il passe des moments forts et inoubliables.

- **Développer la motricité, la dextérité** ainsi que l'esprit créatif de l'enfant

- ✚ Proposer à l'enfant des activités ludiques mais qui vont lui permettre d'apprendre et d'évoluer tout en s'amusant.

- **Rendre l'enfant acteur de ses loisirs :**

- ✚ Mise en place des boîtes à idées, un mur d'expression
- ✚ Être à l'écoute, même sur des temps informels
- ✚ Modification du programme en fonction de la demande des enfants
- ✚ Donner à l'enfant la possibilité de faire des choix en proposant des activités variées : activités manuelles/collectives ou activités libres.
- ✚ Aider l'enfant, mais ne pas faire à sa place

- **Développer l'imaginaire :**

Pour permettre à l'enfant d'entrer dans le thème défini, nous mettons en place différents activités développant l'imaginaire.

Ainsi nous lisons régulièrement des livres sur le thème mis en place. Nous décorons les salles d'activités et nous racontons des histoires pour amorcer une activité.

A travers les thèmes, l'imaginaire et les activités nous avons abordé différentes matières comme :

- ✚ Art manuel : création artistique
- ✚ La transformation des produits : cuisine
- ✚ La nature : flore, faune, forêt...
- ✚ Le sport : ballades sur chemins et sentiers
- ✚ Le jeu : jeux de pleine nature, petits jeux calmes

**Les parents**

- **Impliquer les parents dans la vie de la structure :**

- ✚ Valorisation des activités par des affichages, des expositions
- ✚ Mise en place d'événementiels
- ✚ Sollicitation des familles pour du petit matériel

- **Favoriser la communication auprès des parents :**

- ✚ Affichage à l'entrée de la structure un panneau « infos parents » qui regroupe les menus, les plannings d'activités et les horaires
- ✚ Distribution de plaquettes d'information



### Accueil de stagiaires :

La structure répond au mieux à certaines demandes de stages tout au long de l'année. Le fait de répondre à ces demandes permet aux stagiaires de découvrir le métier de l'animation. Des outils pour la structure ont été mis en place, tel qu'un bilan mi-stage ainsi qu'une évaluation de fin de stage permettant un suivi approfondi de leur parcours.

| Stages professionnels           | Stages de découverte            | Stages pratiques BAFA     | Mission de réinsertion dans la vie professionnelle |
|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------|--|
| 6 stagiaires accueillis en 2018 | 3 stagiaires accueillis en 2018 | 1 stagiaires BAFA en 2018 | 2 personnes  |



### Les activités :

A l'opposé d'une conception occupationnelle ou de consommation, l'équipe d'animation a mis en place des activités qui répondent au mieux aux besoins des enfants. L'activité est une source d'enrichissement et de développement, il ne s'agit pas seulement d'occuper les enfants, mais de concevoir un cadre favorisant la créativité. Il a été proposé :

- Les jeux sportifs et les jeux d'équipe
- Les jeux de société, jeux de construction, d'assemblage, de coopération
- les grands jeux ou journée à thème
- les jeux de communication
- Ateliers de motricité
- Activités manuelles : modelage, découpage, dessin, peinture, pliage, pâte à sel, bricolage, cuisine, couture...
- Activités d'expression : avec des jeux d'expression pour déverrouiller le corps, des jeux de confiance, des jeux avec la prise en compte de l'autre. Les activités d'expression passent aussi par des comptines, des chants.
- Ateliers de lectures : pour permettre à l'enfant d'enrichir son vocabulaire, son imagination et ses connaissances de façon ludique.
- Activités de découverte : sorties proposées dans l'année.

### Le thème de l'année : « LES ATELIERS EN FOLIES »

Ce thème a permis aux différents sites d'accueils d'effectuer un travail en commun avec les enfants sur un même projet.

Autour du thème ont découlé diverses activités ludiques et pédagogiques.

1<sup>er</sup> trimestre : **octobre à décembre** : « Les ateliers merveilleux »

2<sup>ème</sup> trimestre : **janvier à mars** : « Les ateliers cocooning »

3<sup>ème</sup> trimestre : **avril à juillet** : « Les ateliers dynamiques »

### Thème : Les ateliers en folie

#### **De janvier à mars : Les ateliers cocooning**

Aux coins du feu, amour et amitié, un réveil en douceur.

En projet : sorties médiathèque 1 fois par mois le vendredi soir pour les élémentaires.

**Février** : les ateliers entre copains. (Défis fou, jeux rigolo et atelier manuel tel que peinture sur galets, carte de l'amitié, marque page origami.

Grand jeu de carnaval : fabrication de masques et épreuves rigolotes.

**Mars** : les enfants ont besoin de relâcher la pression après de longues journées.

Nous leurs avons proposé des méthodes de relaxation et de bien-être, qu'ils pourront réutiliser si besoin. Relaxation par le jeu.

Type de relaxation : le jeu des émotions, la soupe chaude, la poubelle magique, la fourmi, yoga, origami et mandala, etc.

#### **Avril à juillet : les ateliers dynamique**

Fais pas ci/fais pas ça, no stress, dernière ligne droite.

En projet : Sortie piscine prévues une fois par mois le vendredi pour les maternels.

**Mai** : découverte de la malle pédagogique de temps calme, relaxation, méditation. Mini projet « Arrête ton cinéma » création d'un téléfilm.

**Juin** : cadeau de la fête des pères, fabrication d'un morpion avec la lettre P et A. Peinture avec des bulles, création d'œuvres.



*Création du puzzle de l'amitié, confectionné par les élémentaires*

Thème : Le péri-maginaire

**Septembre :**

**Pour les enfants de maternelle :** découverte du conte "La rentrée des petits loups". Création d'une fresque Petit Loup. Atelier sportif et art manuel.

**Pour les enfants en élémentaire :**

**Découverte des contes :** "Gulliver Africain", Africain "l'oiseau de pluie" et "conte de la ruche". Décoration du site, les règles de Gulliver, la ruche des dessins, décorations miniatures pour salle de géants, le mur des plumes, art manuel et ateliers sportifs.



**Octobre :**

**Pour les enfants de maternelle :** conte du "Petit Loup" : Dessin « Petit loup », la maison de petit loup (art manuel), jeux sportifs, 1 histoire/1 thème (activités autour du livre), atelier musical et théâtre

**Pour les enfants en élémentaire :** conte "Gulliver" expression (marionnettes, écriture, théâtre). Sport, musique, chant, danse et relaxation.

**Novembre :**

**Pour les enfants de maternelle :** grands jeu d'aventure (sur 1 semaine), art manuel création de paddington, plastique fou...Sport, jeux de société, magie, danse, malle manipulation.

**Pour les enfants en élémentaire :** théâtre, jeux collectifs, art manuel : déco de Noël, cabane de lutins, création de la Mère Noël... Création d'un conte, jeux musicaux et défis.

**Décembre :**

**Pour les enfants de maternelle :** contes de Noël, les ateliers des petits lutins, art manuel, petits jeux drôles de Noël.

Création d'un conte de Noël par les enfants.

**Pour les enfants en élémentaire :** art manuel pop art, bijoux en feutrines, lutins. Contes, théâtre et jeux collectifs.



## L'accueil de loisirs sans hébergement des **MERCREDIS RECREATIFS**



Balade contée à Wildenstein

L'accueil du **mercredi** est également un service aux familles qui répond à leur attente de trouver sur la Vallée un dispositif de qualité accueillant leurs enfants à la journée, selon une politique tarifaire établie en fonction des ressources des familles.

Déclaré auprès de la DDCSPP, les activités se déroulent au complexe culturel de Saint-Amarin « Le CAP » dans les locaux occupés toute l'année par la périscolaire.

L'accueil de loisirs a lieu tous les mercredis, de janvier à juillet et de septembre à décembre. Il accueille un maximum de **34 enfants âgés de 3 à 12 ans** venus de toute la Vallée. En moyenne, **30 enfants sont présents tous les mercredis.**

### Les actions de janvier à juillet 2018 :

| Mois    | Activités et sorties  |
|---------|---|
| Janvier | <p><b>Travailler les laines et tissus, c'est cousu !</b><br/>Atelier couture, tricot et tricotin<br/>Sortie neige</p>   |
| Février | <p><b>Travailler les plastiques, c'est magique !</b><br/>Création d'objets avec des matières recyclables<br/>Grand jeu "à la recherche du Yéti"<br/>Sortie neige</p>  |
| Mars    | <p><b>Travailler le bois, c'est pour moi !</b><br/>Création artistique autour du bois<br/>Sortie : musée du jouet à Colmar et repas au Cora de Colmar<br/>Rencontre intergénérationnelle avec les EHPAD de Moosch et Cernay<br/>"Autour d'un loto"<br/>Journée avec nos correspondants de la Margelle à Staffelfelden</p>   |
| Avril   | <p><b>Les animaux du bout du monde</b><br/>Jeux de société : SOS Ouistiti, panique cafard, jeu des petites poules...<br/>Mini-jeux autour des animaux du monde entier<br/>Art Manuel : apprendre à dessiner les animaux de la savane en 3D<br/>Grand jeu : cherche et tu trouveras le trésor !<br/>Séance cinéma : "Le voyage de Samy"<br/>Découverte des cinq continents</p> |
| Mai     | <p><b>Les animaux aquatiques</b><br/>Grand jeu : mission vétérinaire<br/>Défis, énigmes, jeux de logique<br/>Intervenant du CPIE de Wildenstein « Animation au fil de l'eau »<br/>Sortie à Saint-Louis "Visite de la petite Camargue"<br/>Art manuel : fabrication d'un poisson ou d'une grenouille<br/>Centre Aquatique de Wesserling</p>                                    |

|                      |   |
|----------------------|---|
| <b>Juin/ Juillet</b> | <p><b>Les animaux d'ici</b></p> <p>Rencontre intergénérationnelle "Rencontre autour d'une kermesse"</p> <p>Ballade, à la recherche des petites bêtes</p> <p>Grand jeu "Safari photo"</p> <p>Art manuel : Fabrication d'un bilboquet en forme de grenouille</p> <p>Ballade contée à la cascade de Wildenstein</p> <p>Sortie Parc du Petit Prince</p> |
|----------------------|---|

**Les actions de septembre à décembre 2018 :**

| <b>Mois</b>      | <b>Activités et sorties</b>   |
|------------------|---|
| <b>Septembre</b> | Décoration du site : fresque collective, création de perle, sortie en nature  |
| <b>Octobre</b>   | <p style="text-align: center;"><b>Journée partage</b></p> <p>Ma fresque de la journée, jeux collectifs « vivre ensemble »</p> <p style="text-align: center;"><b>Journée pirate</b></p> <p>Le parcours des pirates (atelier sportif) et création d'une panoplie de pirate et chasse au trésor</p> <p style="text-align: center;"><b>Journée en noir et blanc</b></p> <p>Art manuel mon panda articulé et atelier mini film en noir et blanc, art manuel le manoir hanté, atelier théâtre création d'un mini-film en noir et blanc</p>          |
| <b>Novembre</b>  | <p style="text-align: center;"><b>Journée princesse et chevalier</b></p> <p>Grand jeu : joute chevaleresque</p> <p>Art manuel : création de couronne et de château</p> <p style="text-align: center;"><b>Journée des petits chefs</b></p> <p>Un goûter presque parfait : fabrication de cookies</p> <p style="text-align: center;"><b>Journée agents secrets</b></p> <p>Enquête « La disparition du doudou de Sabine » mini jeux d'espionnage</p> <p>Grand jeu « Escape-room » (jeu d'évasion et de résolution d'énigmes)</p>                 |
| <b>Décembre</b>  | <p style="text-align: center;"><b>Journée chapeau</b></p> <p>Atelier création de chapeau et jeu des chapeaux en folies</p> <p style="text-align: center;"><b>Journée plage partie</b></p> <p>Chasse aux coquillages avec de l'imaginaire</p> <p>Art manuel : fresque de lamer</p> <p>Jeux collectifs : volley, jeux de raquette</p> <p style="text-align: center;"><b>Journée « Fais ta star »</b></p> <p>Le grand jeu des dessins animés</p> <p>Séance cinéma : le Noël de Mickey pour les maternels et Hyper Noël pour les élémentaires</p> |

**Les effectifs du mercredi 2018**

|                          | janvier   | février   | mars      | avril     | mai       | juin      | juillet   | sept.     | octobre   | novembre  | décembre  |
|--------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Nbr de Mercredis</b>  | 4         | 3         | 3         | 3         | 4         | 4         | 1         | 4         | 3         | 4         | 3         |
| <b>GRP. Storckensohn</b> | 8         | 6         | 5         | 7         | 8         | 4         | 3         | 6         | 4         | 8         | 5         |
| <b>GRP. Moosch</b>       | 4         | 6         | 7         | 4         | 9         | 12        | 6         | 8         | 10        | 14        | 8         |
| <b>GRP. Kruth</b>        | 6         | 5         | 7         | 8         | 9         | 6         | 8         | 6         | 7         | 8         | 7         |
| <b>GRP. St-Amarin</b>    | 24        | 20        | 23        | 27        | 29        | 37        | 21        | 25        | 22        | 25        | 25        |
| <b>Com. Hors COM.COM</b> |           |           |           |           |           |           |           | 1         | 1         | 1         | 1         |
| <b>TOTAL ENFANTS</b>     | <b>42</b> | <b>37</b> | <b>42</b> | <b>46</b> | <b>55</b> | <b>59</b> | <b>38</b> | <b>46</b> | <b>44</b> | <b>56</b> | <b>46</b> |



**Atelier couture**



**Rencontre avec Saint-Nicolas**

## L'accueil de loisirs sans hébergement des **VACANCES SCOLAIRES (extrascolaire)**



Sortie Bois des Lutins à la Bresse

Déclaré auprès de la DDCSPP, l'accueil de loisirs des **vacances scolaires** est également un service aux familles qui répond à leur attente de trouver sur la Vallée un dispositif de qualité accueillant leurs enfants durant les congés d'hiver, de printemps, d'été et de Toussaint, selon une politique tarifaire établie en fonction des ressources des familles.

Cet accueil extrascolaire reste une compétence intercommunale.

Les activités se déroulent au complexe culturel de Saint-Amarin « Le CAP ».

Il concerne deux tranches d'âges : les 3/6 ans et les 7 /11 ans. Ils sont accueillis :

- Pendant les petites vacances la capacité d'accueil est de **60 d'enfant**, pour **en moyenne 50 enfants présents par jour**,
- Pendant les grandes vacances la capacité d'accueil est de **100 enfants**, pour **en moyenne 90 enfants présents par jour**.

Les enfants y disposent d'une salle de restauration ainsi que de quatre grandes salles d'activités durant les petites vacances et de 6 grandes salles pour les vacances d'été, ce qui permet de différencier les activités en fonction des tranches d'âges.

Des ateliers sportifs, artistiques, des grands jeux, des sorties ont enrichis les journées des enfants.

Pour chaque période de vacances, l'équipe pédagogique a proposé un thème bien défini :

### **Accueil de loisirs des vacances d'hiver du 26/02/2018 au 02/03/2018**

#### **Moyenne d'enfants accueillis par jour**

Semaine 1 : 44 enfants/jour    Semaine 2 : 39 enfants/jour

#### **Activités des semaines**

**Arts plastiques** : art abstrait, atelier décoration de printemps : arbres de l'amour et du bonheur en partenariat avec la commune

**Initiation** : découverte de l'art visuel

**Ateliers sportifs** : initiation au basket jump, Go, go sport !

**Atelier détente** : journée Hippie cool, confection de bracelet, scoubidou, etc...

**Grand jeu** : l'enquête est ouverte !

**Atelier évènement** : initiation aux gestes qui sauvent avec le SDIS de Saint-Amarin



#### Objectifs pédagogiques :

- Favoriser l'épanouissement des enfants
- Apprendre à vivre ensemble.
- Permettre à chaque enfant d'être acteur de sa journée, de ses choix.

#### Conclusion :

Activités innovantes pour ces vacances. Beau partenariat avec la commune de Saint-Amarin sur la fabrication des arbres de l'Amour et du Bonheur pour embellir les rues de Saint-Amarin  
Intervenants artistiques, SDIS de Saint-Amarin.

#### Accueil de Loisirs printemps du 23/04/2018 au 04/05/2018

##### Moyenne d'enfants accueillis par jour

Semaine 1 : 43 enfants/jour Semaine 2 : 43 enfants/jour

#### Activités des semaines

**Arts plastiques :** atelier poterie, création de fusée, création collective "le village solaire", création d'une histoire

**Ateliers sportifs :** parcours sportif

**Atelier extérieur :** balade contée

**Grand jeu :** grand jeu art manuel

**Atelier évènement :** sortie à la ferme du Kreft. Découverte de la nature avec un professionnel pour une chasse au trésor autour des lamas.

**Sortie** au planétarium de Belfort

Tout au long de la semaine de petites balades nature ont été proposées

#### Objectifs pédagogiques :

- Développer l'ouverture d'esprit et la curiosité
- Favoriser la rencontre et l'échange
- Permettre l'acquisition de nouvelles connaissances
- Favoriser l'expression et l'imaginaire

#### Conclusion :

Lors de la 1<sup>ère</sup> semaine, un groupe de 16 grands sont partis à l'aventure dans les Vosges avec un intervenant. Ils ont troqué leur cartable d'école pour une tenue d'explorateur et sont partis à la conquête du monde des Incas entouré de lamas. Cette prestation a remporté un franc succès. La visite à la ferme de Raedersheim belle sortie pour les plus petits.

## Accueil de Loisirs d'été du 09/07/2018 au 10/08/2018

### Moyenne d'enfants accueillis par jour

Semaine 1 : 57 enfants/jour.

Semaine 2 : 61 enfants/jour

Semaine 3 : 89 enfants/jour.

Semaine 4 : 67 enfants/jour

Semaine 5 : 56 enfants/jour

### Activités des semaines

**Arts plastiques** : art Japonais, construction de village de gnomes, création du bateau des Gnomes

**Atelier artistique** : danse du Gabon,

**Ateliers sportifs** : jeux d'eau, atelier mini-jeux, tournoi de pétanque, foot courses poursuites, jeux d'adresse, mini-olympiade, ateliers cirque, défis fous

**Atelier cuisine** : cuisine du Gabon, cuisine d'Hawaï

**Grand jeu** : jeux autour de Las Vegas, la Russie : jeux givrés et expériences, chasse au trésor, jeu de piste

**Atelier évènement** : fiesta boom-boom, Veillée "soirée surprise"

**Sorties** : parc de Wesserling, le bois des lutins à La Bresse, Base de loisirs du Lac à Saulxures

**Tout au long de la semaine de petites balades nature ont été proposées**

### Objectifs pédagogiques :

- Favoriser l'autonomie de l'enfant et le rendre acteur de ses vacances
- Se dépenser, s'amuser
- Apprendre la vie en collectivité
- Favoriser l'acquisition de nouvelles connaissances
- Amener les enfants à s'intéresser au monde qui les entoure

### Conclusion :

De belles activités ont été proposées aux publics pour le plus grand bonheur de tous. Des nouvelles familles se sont manifestées lors des inscriptions de leurs enfants. Certaines sorties extérieures ont du être annulées suite aux fortes chaleurs de cet été.

L'équipe a dû gérer durant les vacances quelques comportements d'enfants difficiles.

Fatigue de l'équipe pédagogique ressentie, malgré une qualité du service public reconnue et de plus en plus appréciée par les usagers.

## Bonus de l'été 2018 : Séjour dans le Jura.

18 enfants sont partis accompagnés par trois animatrices, vivre un séjour du 23 au 27 juillet 2018. Durant ce séjour, des visites ont été planifiées : la maison du comté, le parc du Hérisson et la maison de la vache qui rit. Des veillées ont également été organisées par l'équipe encadrante.

Cette aventure était une première pour 16 enfants qui ont du apprendre à vivre en collectif. Apprendre à partager ensemble des missions et être autonome durant des temps de la vie quotidienne.

Grande nouveauté pour les enfants qui ont voyagé pour la première fois le TGV. Les familles ont apprécié que leurs enfants aient pu participer à ce séjour. Très belle expérience pour tous.

Les objectifs et les moyens du séjour :

- Favoriser la découverte d'un milieu naturel et humain différent
  - Permettre des activités découvertes du milieu au travers des visites prévues, des jeux mis en place...
  - Proposés des activités de « plein air » : balades, jeux ...
- Développer l'autonomie de tous les participants de manière progressive, pouvant garantir la réussite de leurs initiatives
  - En invitant les enfants à prendre place et à progresser dans le groupe
  - Dans la vie quotidienne : hygiène, repas, rangement...
  - En amenant les enfants à être acteur du séjour
- Mettre en place des règles de vie collectives respectant chaque enfant
  - Dans ces choix et son rythme de vie
  - En programmant des petits moments sans animations dans la journée, afin que les enfants qui le désirent puissent jouer seul ou en groupe, lire, écrire, rêver...



Sortie ferme du Hérisson



La maison de la vache qui rit

## Les effectifs pour les périodes des vacances

| Période vacances 2018 (57 jours) | Inscriptions Enfants différents | Moyenne d'enfants/jour |
|----------------------------------|---------------------------------|------------------------|
| Hiver (10 jours)                 | 94                              | 42                     |
| Printemps (9 jours)              | 87                              | 43                     |
| Eté (25 jours)                   | 164                             | 66                     |
| Séjour Eté (5 jours)             | 18                              | 18                     |
| Toussaint (8 jours)              | 91                              | 43                     |

### Modification des tarifs extrascolaires :

Les tarifs extrascolaires (= des vacances scolaires et des mercredis) appliqués aux familles n'ont pas été modifiés ni revalorisés depuis 2009 (date de la reprise de l'association par la CCVSA) et étaient particulièrement complexes : tarifs existants calculés par demi-journée de présence et variant selon le nombre d'enfants d'une même famille.

144 calculs de tarifs différents étaient appliqués.

Les familles (résidentes CCVSA) étaient facturées entre 13€ et 16,20€ par enfant et par journée.

Par ailleurs, les familles étaient contraintes d'inscrire leurs enfants sur la semaine complète (exemple : tous les matins ou tous les après-midi ou toute la journée du lundi au vendredi inclus). Or, l'inscription simplement « à la journée » était une demande croissante de leur part (n'importe quel jour de la semaine, autant de jours souhaités pendant les vacances).

Ainsi, il a été présenté au printemps 2017 aux membres de la Commission Service à la Population, du Bureau et du Conseil une nouvelle proposition de tarifs extrascolaires « à la journée » et simplifiés : les 2 coefficients familiaux seront conservés (obligation CAF) mais le même tarif sera appliqué à tous les enfants d'une même famille. Ainsi, en 2018, seulement 8 tarifs différents sont à présent utilisés.

| Nouvelle proposition tarifs extrascolaires  | Journée | Journée Allergique (repas fourni par les familles) |
|---|---------|--|
| Enfant Communauté de Communes QF1           | 15,00€  | 11,50€   |
| Enfant Communauté de Communes QF2 et +      | 16,00€  | 12,50€   |
| Enfant hors Communauté de Communes QF1      | 20,00€  | 16,50€   |
| Enfant hors Communauté de Communes QF2 et + | 21,00€  | 17,50€   |

### Création de tarifs « séjours » :

Après étude des dépenses prévisionnelles (hébergement, animations, alimentation, matériels, etc.) et en comparaison avec d'autres structures extérieures offrant ce service, il a été proposé et acté de fixer un tarif à 30 € par journée-nuitée et par enfant (pour rappel, actuellement une journée en accueil de loisirs sans hébergement est en moyenne de 14€/enfant).

Le fait de fixer un tarif séjour à la journée-nuitée permet de facturer facilement, quelque soit la durée des futurs séjours (exemple un séjour d'une semaine : 5 jours x 30€ = 150€/enfant).

Un tarif de 40€/journée-nuitée/enfant pour les familles ne résidents pas sur le territoire de la Communauté de communes est également en place. En effet, en moyenne la participation financière est d'environ 1/3 à la charge de la Communauté de Communes en extrascolaire (1/3 familles et 1/3 CAF), il est donc proposé et acté de demander 10€ supplémentaires (= 1/3 de 30€) aux familles extérieures au territoire.

Récapitulatif :

| Tarifs séjour par enfant et par journée-nuitée | Résidents CCVSA | Hors CCVSA | Enfant allergique |
|--|-----------------|------------|-------------------|
|  |                 | 30€        | 40€               |

## **Evaluation**

### **Les objectifs de la structure pour l'année 2018 :**

- Assister à des réunions d'analyse de la pratique : non réalisé
- Amener l'équipe pédagogique à suivre d'avantage de formations : en progression
- Mettre en place des projets longs : non réalisé
- Organisation d'accueils de loisirs avec hébergement (séjours) : réalisé
- Rétablir une cohésion dans l'équipe pédagogique : en cours

### **Les objectifs de la structure pour l'année 2019 :**

- Assister à des réunions d'analyse de la pratique
- Amener l'équipe pédagogique à suivre d'avantage de formations
- Dynamiser l'équipe pour la réalisation de projets longs
- Perdurer dans les accueils de loisirs avec hébergement (séjours)
- Rétablir une cohésion dans l'équipe pédagogique
- Réaliser un évènementiel pour clôturer l'année scolaire 2019

### **Les repas :**

- Périscolaire : les repas sont confectionnés par les cuisines du Collège de Saint-Amarin, avec qui nous entretenons toujours d'excellentes relations. Les repas et les animations ponctuelles sont également appréciés des enfants
- Mercredis et extrascolaire : Les repas sont confectionnés la Cuisine d'UZEL depuis septembre 2016. La qualité du service et des repas sont très appréciés également.

## **Conclusion**

Tout au long de l'année 2018, les activités proposées ont répondu en grande partie aux objectifs déclinés dans le projet pédagogique de la structure ainsi qu'aux besoins.

Les enfants ont pu s'enrichir de nouvelles techniques artistiques et s'épanouir tout au long de l'année dans une ambiance de bonne humeur.

Cependant, nous avons pu relever des comportements difficiles pour certains enfants qui devaient être davantage encadrés et sécurisés.

Difficulté pour l'équipe encadrante d'avoir du mener des projets dans la globalité lors des pauses méridiennes suite aux effectifs en constante augmentation ce qui demandait de faire plusieurs allers-retours afin de répondre à toutes les écoles.

Année pour le service très positive.

## L'action en faveur de la petite enfance

### Le Multi-Accueil



*Le Multi-Accueil de la Vallée, c'est :*

- **un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence** pour les enfants de 10 semaines à 6 ans, quel que soit le statut professionnel ou social des parents.  
Le multi-accueil a une capacité de **20 places** et est ouvert de 7h00 à 18h30.  
Il est situé dans une aile du château du Parc d'Husseren-Wesserling.

### **Le public accueilli :**

De janvier à fin décembre 2018, **56 enfants différents** ont été accueillis au Multi-Accueil.

- 53 ayant un contrat de type régulier
- 3 ayant un contrat de type occasionnel ou d'urgence

De janvier à fin août 2018, sur 34 enfants inscrits : 12 familles ont mis fin à leur contrat pour diverses raisons (entrée à l'école maternelle, changement de situation).

De septembre à fin décembre 2018 : 34 enfants ont été accueillis dont 12 nouvelles inscriptions.

Une très grande majorité des familles est originaire des communes rattachées à la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin, avec essentiellement une majorité originaire de Ranspach/Felling/Husseren-Wesserling.

Quelques familles n'habitent pas le territoire mais travaillent pour la plupart dans la Vallée et plus précisément au sein du Parc de Wesserling et ses alentours.

Concernant la fréquentation, la principale demande est pour le temps entre 8h00 et 17h00.

Au niveau des contrats d'accueil, en début d'année le besoin des parents n'était que de quelques jours par semaine. Depuis septembre 2018, les besoins ont changé et de nombreux enfants sont présents entre 3 et 5 jours par semaine.

Dans l'objectif de rendre un service aux parents en difficulté (sociales, d'handicap...), la structure a renouvelé son partenariat avec diverses institutions et notamment la PMI.

Le Multi-Accueil a ainsi permis à 3 enfants d'être accueillis dans la collectivité en proposant aux familles un Contrat d'Accueil Parents/Enfants afin de les soutenir dans leur fonction parentale et d'offrir à leur enfant un lieu d'éveil et de socialisation.

La structure a continué sa collaboration avec le Relais Parents-Assistants Maternels (RAM) en proposant aux parents une éventuelle autre solution de garde.

Enfin, le 19 juin 2018 la structure a organisé, en collaboration avec l'équipe des Accueil de Loisirs périscolaires/extrascolaires, une visite des locaux avec les parents et les enfants susceptibles de le fréquenter à la rentrée scolaire.

### Le programme d'activités :

Les différents moments vécus par les enfants ont été illustrés sur des panneaux photos accrochés dans la structure.

Les agents du service Enfance ont fait, pour chaque enfant du groupe des « grands », une pochette dans laquelle elles ont glissé les créations manuelles réalisées par les enfants. A la fin de l'année, cette pochette a été remise à chacun.

Pour les plus petits, une feuille de transmissions ou un cahier individuel ont été mis en place pour « raconter » la journée des enfants à leurs parents.

Des panneaux photos ont également été accrochés sur les murs de la structure (activités d'éveil, jeux libres).

Au niveau de l'organisation d'une journée chez les grands, le matin est consacré à des activités ludiques (peinture, bricolage, cuisine...). L'après-midi, des jeux sont proposés (jeux de construction, puzzles...).

Dès que la météo le permet, l'espace extérieur est utilisé : vélos, toboggan, jeux d'eau...



### De janvier à fin août 2018 :

L'année s'est poursuivie sur le thème des « Couleurs », qui avait été introduit en septembre 2017. En fonction des saisons, des bricolages, des ateliers cuisine, des petits jeux ont été mis en place.

### Les temps forts de cette première période :

LES ROIS : confection d'une galette avec les enfants et invitation des parents à venir la déguster pour le goûter.

CARNAVAL : les enfants ont été invités à venir au Multi-Accueil déguisés pour une Fête (maquillage, musique et serpentins). Confection de crêpes pour le goûter. Divers bricolages ont été réalisés autour du clown et des masques.

PAQUES : fabrication d'un petit panier rempli de chocolats (pour les grands) et d'un petit sac en forme de lapin et rempli de chocolats (pour les petits).

Organisation d'une chasse aux œufs le matin avec les enfants dans la cour, confection de lamalas et dégustation des trouvailles pour le goûter.

FETE DES MERES/PERES : pour les mamans une trousse de maquillage décorée, une photo de l'enfant qui envoie un bisou, une fleur dans un vase fait avec des matériaux de récupération (pour les grands) et un porte-photo en bois en forme de fleur peint et avec une photo de l'enfant (pour les petits).

Pour les papas : diplôme du « Super Papa » et un porte-clés (pour les grands) et une boîte à outils peinte (pour les petits).



FETE D'ETE : Le 15 juin 2018, le Multi-Accueil a organisé sa fête de fin d'année aux anciennes Ecuries de 16h à 18h.

Un spectacle de marionnettes a été proposé par « Mamie Fifi » sur le thème des couleurs, puis différents ateliers (maquillage, chamboul'tout, pêche aux fruits et légumes, découverte sensorielle pour les tout petit).

Des panneaux photos retraçant les grands moments de l'année vécus par les enfants décoraient la salle.

Les parents ont participé à la confection du buffet pour le goûter.

La fin d'année a été ponctuée par des jeux d'eau et un pique-nique organisé au sein de la structure.

Les enfants qui quittaient la structure pour aller à l'école sont repartis avec un sac en tissu personnalisé.



De septembre à décembre 2018 :

Le thème choisi par l'équipe pour cette année 2018/2019 est : les Comptines.

Dans le groupe des grands (2/3 ans), chaque mois est consacré à une couleur. Chaque professionnelle propose une activité de son choix en lien avec ce thème (bricolages, cuisine, jeux).

L'équipe a souhaité continuer de favoriser l'autonomie des enfants dans le quotidien à travers les repas, l'habillage/le déshabillage, le lavage des mains, la reconnaissance d'une image individuelle pour ranger ses affaires, le doudou).



Chaque anniversaire est fêté : les enfants confectionnent le gâteau le matin et il est dégusté au goûter de l'après-midi. L'enfant a également la joie d'ouvrir un petit paquet cadeau.

Un panneau photo est ensuite réalisé, accroché dans la structure et que l'enfant peut ramener par la suite chez lui.

Enfin, les échanges avec la Médiathèque l'Etoffe des Mots a été maintenu : prêt de livres.



Chez les plus petits (10 semaines/18 mois), le but est de rythmer la journée, de proposer de petites activités d'éveil et de favoriser l'autonomie.

Un groupe de moyens a été créé (15 mois/2 ans) avec une professionnelle « référente » présente sur la journée.

L'objectif étant de pouvoir leur proposer des activités adaptées à leur âge et les préparer en douceur au passage chez les grands en venant dans la même salle à certains moments de la journée (par exemple lors des repas).

### **Les temps forts de cette deuxième période :**

De septembre à décembre :

SEMAINE DU GOUT : des goûters ont été confectionnés avec les enfants autour de « La Souris Verte ». Une maman est venue préparer des souris vertes en pâte à choux.

Le vendredi : nous avons organisé une sortie à « La Halle des produits fermiers » avec les parents pour acheter du fromage.

HALLOWEEN : les enfants du groupe des grands et des petits ont été invités à venir déguisés, les professionnelles ont également proposé du maquillage. Des bricolages ont été réalisés sur ce thème. Un goûter a été confectionné par les enfants : des petits gâteaux « fantômes », des bananes fantômes et des clémentines citrouilles.

SAINT-NICOLAS : une rencontre avec les enfants de l'Accueil de Loisirs de la Communauté de Communes a été organisée le mercredi 5 décembre. Le matin, nous avons confectionné des couronnes et l'après-midi nous avons dégusté des manalas et du chocolat chaud tout cela dans les locaux du CAP de Saint-Amarin.

NOEL : les parents ont été invités à prendre le goûter au sein du Multi-Accueil, puis à participer à la balade contée « Dorothy et le Magicien » dans les jardins de Wessering.

Des bricolages ont également été réalisés par les enfants : un cadre photo « Noël » avec une photo de l'enfant (pour les petits).

Un photophore décoré, une boule en polystyrène peinte et une boule en plastique remplie de plumes, paillettes, etc.



### **L'accueil des stagiaires :**

Les professionnelles ont encadré 5 stagiaires sur cette année 2018 :

- 1 en stage de reconversion professionnelle
- 1 en formation CAP Petite Enfance par le CNED
- 3 en stage « découverte » par le Collège de Saint-Amarin



### **Les repas :**

Nous renouvelons notre partenariat avec le prestataire « La Cuisine d'Uzel ».

Les adultes sont très satisfaits par la qualité des repas. Même les bébés peuvent bénéficier de purées « maison ».



*Le Relais Parents-Assistants Maternels est un lieu de ressources, d'informations et d'échanges pour les assistants maternels, les parents et les enfants.*

*Cet espace de rencontre a pour vocation de permettre aux assistants maternels :*

- *de rompre leur isolement*
- *de leur donner la possibilité d'échanger sur leurs expériences, d'approfondir leur formation afin d'offrir un accueil de qualité, de valoriser leurs compétences professionnelles et de susciter une meilleure reconnaissance de leur profession.*

**LES MISSIONS du RAM** sont définies par la circulaire du 2 février 2011 de la CNAF (LC n° 2011 020) et s'articulent autour de deux axes principaux suivants :

***Les RAM ont une mission d'information tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance.***

**En direction des familles :** il s'agit de mieux les informer sur l'ensemble des modes d'accueils existants sur le territoire et les orienter vers le mode d'accueil correspondant.

Le RAM délivre une information générale en matière du droit du travail et oriente les parents vers les services appropriés en cas de questions spécifiques. Il sensibilise les parents sur leur rôle d'employeur et les obligations qui en découlent.

**En direction des professionnels :** le RAM informe quant aux conditions d'accès et d'exercice de ces métiers, sur les différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre et les futurs professionnels sur l'ensemble des métiers de la petite enfance.

Le RAM délivre une information générale en matière de droit du travail, et oriente les professionnels vers les services appropriés en cas de questions spécifiques.

***Les RAM offrent un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles.***

Pour ce faire, il s'appuie sur l'organisation de :

- Temps collectifs, réunions à thèmes, conférences, manifestations festives en suscitant l'implication des assistants maternels et des parents.
- D'activité d'éveil en favorisant le décloisonnement entre les différents modes d'accueils (recherches de complémentarité et collaboration avec les structures existantes : ludothèque, médiathèque...).
- D'actions favorisant la mise en place de formation continue.

**Ces missions s'articulent autour de quatre grands principes :**

- la neutralité dans la mise en relation de l'offre et la demande d'accueil
- la neutralité dans l'information et l'accompagnement de la relation employeur/salarié
- la participation sur la base du volontariat et l'accord des familles
- l'ouverture du service à l'ensemble de la population, et la gratuité

Le RAM de la Vallée est animé par une éducatrice de jeunes enfants à temps plein.

Les assistantes maternelles agréées répertoriées sur les listes des 15 communes sont, pour 2018, au nombre de **83**, dont **66** sont en activité sur le territoire et **17** non disponibles.

**TABLEAU RECAPITULATIF 2018**

| <i>Communes</i>            | <i>Assistants maternels inscrits</i> | <i>Assistants maternels en activité</i> | <i>Assistants maternels non dispo.</i> | <i>Places d'accueil répertoriées</i> | <i>Places d'accueil effectives</i> | <i>Nouveaux agréments</i> |
|----------------------------|--------------------------------------|---|--|--------------------------------------|------------------------------------|---------------------------|
| <b>15</b>                  | <b>83</b>                            | <b>66</b>                               | <b>17</b>                              | <b>304</b>                           | <b>255</b>                         | <b>7</b>                  |
| <b>Felling</b>             | <b>8</b>                             | <b>3</b>                                | <b>5</b>                               | <b>23</b>                            | <b>10</b>                          | <b>1</b>                  |
| <b>Geishouse</b>           | <b>1</b>                             | <b>1</b>                                | <b>0</b>                               | <b>3</b>                             | <b>3</b>                           |                           |
| <b>Goldbach-Altenbach</b>  | <b>0</b>                             | <b>0</b>                                | <b>0</b>                               | <b>0</b>                             | <b>0</b>                           |                           |
| <b>Husseren-Wesserling</b> | <b>7</b>                             | <b>7</b>                                | <b>0</b>                               | <b>26</b>                            | <b>26</b>                          | <b>1</b>                  |
| <b>Kruth</b>               | <b>7</b>                             | <b>5</b>                                | <b>2</b>                               | <b>25</b>                            | <b>20</b>                          |                           |
| <b>Malmerspach</b>         | <b>2</b>                             | <b>2</b>                                | <b>0</b>                               | <b>8</b>                             | <b>8</b>                           |                           |
| <b>Mitzach</b>             | <b>4</b>                             | <b>4</b>                                | <b>0</b>                               | <b>16</b>                            | <b>16</b>                          |                           |
| <b>Mollau</b>              | <b>2</b>                             | <b>2</b>                                | <b>0</b>                               | <b>8</b>                             | <b>40</b>                          |                           |
| <b>Moosch</b>              | <b>13</b>                            | <b>11</b>                               | <b>2</b>                               | <b>45</b>                            | <b>8</b>                           | <b>1</b>                  |
| <b>Oderen</b>              | <b>8</b>                             | <b>8</b>                                | <b>0</b>                               | <b>35</b>                            | <b>35</b>                          |                           |
| <b>Ranspach</b>            | <b>8</b>                             | <b>4</b>                                | <b>4</b>                               | <b>29</b>                            | <b>16</b>                          | <b>1</b>                  |
| <b>Saint-Amarin</b>        | <b>18</b>                            | <b>15</b>                               | <b>3</b>                               | <b>70</b>                            | <b>58</b>                          | <b>3</b>                  |
| <b>Storckensohn</b>        | <b>1</b>                             | <b>1</b>                                | <b>0</b>                               | <b>5</b>                             | <b>5</b>                           |                           |
| <b>Urbès</b>               | <b>4</b>                             | <b>3</b>                                | <b>1</b>                               | <b>11</b>                            | <b>10</b>                          |                           |
| <b>Wildenstein</b>         | <b>0</b>                             | <b>0</b>                                | <b>0</b>                               | <b>0</b>                             | <b>0</b>                           |                           |

Le nombre d'assistants maternels agréés continue à baisser, de peu mais régulièrement. Cette baisse n'est pas un phénomène isolé, c'est une donnée nationale.

Plusieurs facteurs :

- des départs à la retraite
- la situation économique, le nombre de naissance...

Par contre, dans la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, les chiffres se maintiennent, il n'y a pas de baisse par rapport à 2017.

On peut noter que les assistants maternels qui exercent leur activité proposent 255 places d'accueil pour les familles de la Vallée.

### **Il y a eu 7 nouveaux agréments d'assistants maternels en 2018**

Les chiffres sont un état de lieux d'un « instant T » : il est à noter que les assistants maternels n'ont pas obligation d'informer le RAM des changements qui interviennent dans leurs contrats de travail. Les mouvements sont plus ou moins importants et la situation des places disponibles peut varier d'une semaine à l'autre.

## Tableau récapitulatif des demandes et du choix de mode d'accueil en 2018

| <b>Demandes d'accueils</b> | <b>Assistants Maternels</b> | <b>Multi-Accueil</b> | <b>Périscolaire</b> | <b>Garde à domicile</b> |
|----------------------------|-----------------------------|----------------------|---------------------|-------------------------|
| <b>Total : 68</b>          | <b>28</b>                   | <b>4</b>             | <b>2</b>            | <b>3</b>                |

Ce tableau rend compte de la demande d'information faite au RAM concernant un besoin en mode d'accueil.

Le RAM n'a pas forcément un retour des parents concernant le choix du mode d'accueil.

Un certain nombre de demandes ne concernait pas une première demande d'accueil, mais un changement souvent suite à un déménagement ou une fin d'activité de la part de l'assistant maternel (autre choix professionnel, retraite...).

| <b>INFORMATIONS DEMANDEE</b>                 | <b>Assistants maternels</b> | <b>Parents</b> | <b>Collègues et Partenaires</b> |
|--|-----------------------------|----------------|---------------------------------|
| <b>Procédure d'agrément</b>                  | <b>17</b>                   | <b>0</b>       | <b>17</b>                       |
| <b>Formation</b>                             | <b>75</b>                   | <b>0</b>       | <b>40</b>                       |
| <b>Le statut (salaire, fiche de paie...)</b> | <b>228</b>                  | <b>159</b>     | <b>15</b>                       |
| <b>Les relations parents/ass.mat</b>         | <b>46</b>                   | <b>99</b>      | <b>7</b>                        |
| <b>Animations –rdv- autres</b>               | <b>136</b>                  | <b>29</b>      | <b>219</b>                      |

Les entretiens avec les parents s'orientent principalement sur les différents modes d'accueil sur le territoire.

Les questions liées aux démarches administratives restent les plus nombreuses. PAJEMPLOI a enrichi son site internet et propose aux parents-employeurs et aux assistants maternels des informations administratives bien renseignées. De fait ces questions sont moins nombreuses au RAM (le RAM a pour mission de « diriger » les parents et les assistants maternels vers les partenaires compétents).

Le RAM a proposé également des **actions collectives** :

Le Relais a pour vocation d'être un lieu de rencontre, d'échanges et de ressources pour les assistants maternels, les parents et les enfants.

Les assistants maternels n'ont pas l'obligation de fréquenter le Relais, c'est un outil qu'elles peuvent utiliser selon leurs choix.

Les enfants sont accompagnés dans leurs activités et dans leurs jeux par les assistants maternels, et/ou l'animatrice du RAM et l'intervenant de l'atelier, mais ils restent sous l'entière responsabilité de l'adulte accompagnant. Les enfants sont accompagnés par leurs assistants maternels, sous réserve de l'autorisation du parent-employeur.



- Des **activités d'éveil** pour les enfants comme l'atelier « découvertes » (bricolages, cuisine, chants, comptine...); l'atelier « **jeu libre** » ; l'atelier « **éveil musical** », organisé tous les mois et animé par une dumiste de la Vallée ; des « **après-midi récréatives** » pour les 3/8 ans et leurs assistants maternels (histoires contées, bricolages), L'atelier « **Motricité Libre** » mis en place et encadré par une intervenante **formée selon Michèle Forestier** organisé une fois par mois.

#### **Quelques chiffres concernant la participation :**

**Atelier d'Eveil Musical : 6 séances**, 14 assistantes maternelles différentes et 26 enfants différent, soit 41 présences adultes et 69 présences d'enfants.

**Atelier Motricité Libre : 8 séances**, 23 assistantes maternelles différentes et 44 enfants différents, soit 74 présences adultes et 128 présences d'enfants.

#### • **LES RENCONTRES EN SOIREES**

- **Une conférence ouverte à tous public** sur le thème du **développement moteur de l'enfant** : « Accompagner son enfant de la naissance aux premiers pas ». Intervention de Mme Geneviève MENET, kinésithérapeute et professeure d'EPS à la Médiathèque « L'Etoffe des Mots ».

15 personnes présentes : parents, professionnels de la petite enfance, assistantes maternelles.

- **La rencontre conviviale du 29 juin 2018** à partir de 20 heures à l'Auberge de Kruth, avec comme objectif de permettre aux assistants maternels de se retrouver en toute convivialité afin de tisser du lien et de maintenir une dynamique de groupe.

21 assistantes maternelles présentes.

#### **LES PROJETS :**

##### **Avec la MEDIATHEQUE « L'Etoffe des Mots » de la Communauté de Communes**

Dans le cadre des animations et en partenariat avec la Médiathèque « L'Etoffe des Mots » située au Parc de Wessering, un temps d'éveil autour du livre est proposé aux assistants maternels et aux enfants. Les objectifs de ces rencontres est d'une part de permettre aux enfants et aux adultes :

- de mettre des mots sur le monde qui l'entoure
- mettre des mots sur les émotions éprouvées
- se familiariser avec le livre

D'autre part, cette rencontre se veut être un échange de compétences et d'expériences puisqu'elle est animée tour à tour par le personnel de la Médiathèque ou du Ram, avec la précieuse collaboration d'une assistante maternelle formée à la communication gestuelle associée à la parole.



**Le Projet Parentalité « Viens maman, Viens papa, on joue ! »**, en partenariat avec le Conseil Départemental (Espace Solidarité de Thann et la Protection Maternelle Infantile), avec comme objectifs de proposer une fois par mois un lieu de rencontre pour les parents (au RAM) afin de leur permettre d'échanger leur expérience, de tisser des liens et de partager des temps ludiques et récréatifs avec leurs enfants.

**Le Groupe de Paroles** : en partenariat avec le RAM de la Communauté de Communes de Thann/Cernay (antenne de Thann). Ce temps de paroles proposé aux assistants maternels est animé par un intervenant extérieur psychologue clinicien et cela dans l'objectif de permettre :

- l'échange, la réflexion sur les pratiques professionnelles, les difficultés et les questionnements qui en résultent
- de prendre de la distance par rapport aux situations vécues pour mieux en comprendre les enjeux
- de réfléchir au rôle et à la place de chacun et à ses limites personnelles
- de poursuivre sa propre formation

**Pour le RAM de la Vallée de Saint-Amarin :**

**En 2018 le nombre de séances : 2 le 7 novembre et le 12 décembre 2018**

8 assistants maternels présents.

**LES RENCONTRES INTER-PROFESSIONNELLES :**

- **Des réunions « mini-réseaux » : 5 réunions de travail en 2018** entre les RAM de la Vallée de Saint-Amarin, Thann/Cernay, la région de Guebwiller, et le Centre Socio-Culturel Créaliance autour du projet de la 3<sup>ème</sup> Journée Professionnelle des Assistants Maternels.
- **Les réunions Réseaux RAM 68 : 6 rencontres en 2018.** Tous les deux mois, les animatrices de RAM sont conviées à une rencontre départementale initiée par le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocation Familiale. Ce groupe de travail permet des échanges spécifiques et la mise en place de projets plus spécifiques comme la Journée Départementale des Assistants Maternels
- **La Journée Départementale de la Parentalité le jeudi 4 octobre 2018** sur le thème « Travail en réseau et implication des parents : deux enjeux majeurs pour les acteurs du Réseau Parents 68 ».

**LES TEMPS FORTS DU RELAIS EN 2018**

**Dans le cadre de la JOURNEE NATIONALE DES ASSISTANTES MATERNELLES :**

**Organisation de la 3ème Journée Professionnelle des Assistants Maternels le samedi 24 novembre 2018 à SAINT-AMARIN.**

Cette journée a été organisée par les RAM des Communautés de communes de la Vallée de Saint-Amarin, de Thann/Cernay de la région de Guebwiller et du Centre Socio-Culturel Créaliance de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.



Elle a eu lieu dans les salles du « Cercle » de la Commune de **Saint-Amarin** sur le thème de : **« Prendre soin de soi, pour mieux prendre soin des autres ».**

Ce temps de rencontres et d'échanges a offert la possibilité aux assistants maternels participants de découvrir et surtout d'expérimenter des ateliers autour de la sophrologie, des postures du dos, du yoga du rire et de la fabrication de produits à usages ménagers écologiques. Les ateliers ont été animés et encadrés par des intervenants extérieurs.

**Inscriptions : 91 assistants maternels – participations effectives : 85**

**Les chiffres pour le RAM de Ima Vallée de Saint-Amarin : inscriptions 14 - participation effective 12**

**LA FORMATION CONTINUE : Catalogue IPERIA 2018 – Cabinet de Formation SAHNEO -**

(Les chiffres cités prennent en compte uniquement les participations des assistants maternels du RAM de Saint-Amarin).

Dans le cadre de la formation continue et en collaboration avec le RAM de la Communauté de Communes de Thann/Cernay, les thèmes suivants de formation continue ont été proposés :

- S'initier aux logiciels de bureautique dans son activité professionnelle
- Travailler en Maison d'Assistants Maternels (MAM)
- Adapter sa communication à l'enfant
- Une session de recyclage Sauveteur Secouriste au Travail (SST)
- Deux sessions initiales de Sauveteur Secouriste au Travail (SST)

**En 2018, 20 Assistantes Maternelles différents ont bénéficié de la formation continue et 29 ont participé régulièrement à la vie du RAM.**

## Les aides aux associations

La Communauté de communes soutient financièrement les associations locales à travers deux dispositifs, à savoir les trois fonds communautaires et la convention de partenariat. Les différentes aides, sous forme de subventions et/ou sous forme de mise à disposition de locaux, sont étudiées en commission Services à la population qui émet un avis. Puis, le Bureau de la Communauté de communes prend une décision quant à l'octroi d'une aide.

### *Les trois fonds communautaires*

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la Communauté de communes a mis en place, depuis 2001, 3 fonds d'aide aux associations afin de les soutenir financièrement dans leurs actions :

**Fonds 1 : pour le soutien aux initiatives locales**

**Fonds 2 : pour la formation des bénévoles au sein des associations**

**Fonds 3 : pour l'investissement ou l'équipement des associations**

En 2018, la Communauté de communes a attribué à ce titre des subventions pour un montant total de **1 920 €** pour les fonds 1 et 2.

En ce qui concerne le fonds 3, la CCVSA a attribué des subventions pour un montant total de **1 505 €** (1 000 € Hôpital St Vincent à Oderen, 505 € à l'Association Sportive Espérance Mollau)

### *Les associations conventionnées*

En contrepartie des missions d'intérêt général qu'elles remplissent, la Communauté de communes soutient régulièrement certaines associations dans le fonctionnement de leurs activités.

Ainsi, la CCVSA a versé en 2018 au titre des associations conventionnées relevant de la commission services à la population les subventions de fonctionnement suivantes :

- **45 000 €** à l'*Ecole de Musique de la Haute Thur* (EMHT),
- **1 700 €** pour le Groupement des sociétés de musique Haute Thur,
- **9 500 €** à l'association *Les Jardins de Wesserling*,
- **9 500 €** à l'association *Patrimoine et Emploi*,
- **1 000 €** à l'association *EPICEA*,
- **2 000 €** à l'*Association des Œuvres Scolaires* (AOS),
- **3 000 €** au *Ski Club Kruth*, **3 000 €** au *Ski Club Edelweiss*,
- **et 9 500 €** au *Ski Club Ranspach-Markstein*.

Le Collège de Saint-Amarin a bénéficié d'une subvention de **9 880 €** répartie comme suit : UNSS association sportive du Collège 665 €, Foyer socio-éducatif 3 040 €, Classe sportive 6 175 €. Une ligne comptable a été ouverte pour l'achat de livres pour le CDI d'un montant de 1 000 € (966,36 € ont été utilisés).

**Le montant total des subventions pour 2018 est de 95 230 euros.**

En complément de ces aides, la Communauté de communes met gratuitement des locaux à disposition :

- pour les Musicales du Parc : le THEATRE DE POCHE (soit l'équivalent de 3 000,00 €),
- pour l'association caritative Saint-Vincent de Paul : un local dans le bâtiment GROS ROMAN (5 985,96 €) et un bureau dans le bâtiment BUREAUX PEPINIERE (1 695,92 € + les charges),



- pour la Croix Rouge : des locaux dans le bâtiment BUREAUX PEPINIERE (4 091,82 € charges comprises),
- pour l'Ecole de Musique de la Haute Thur : des locaux aux ECURIES pour un montant de 12 222,44 € charges comprises.

Dans le cadre des Journées du Patrimoine, le Réseau d'Ecoles de la Thur organise comme chaque année des sorties découvertes destinées aux élèves des classes élémentaires et maternelles du territoire. La Communauté de Communes a pris en charge les frais de déplacement et entrées pour un montant total est de 1 811,00 € (Musée et Parc de Wesserling 650,00 €, LK CHOPIN 1 161,00 € et en attente de la facture de l'association du Moulin à huile de Storckensohn).

Les dépenses courantes du Réseau d'Aides Spécifiques aux Enfants en Difficulté (RASED) sont prises en charge par la Communauté de communes à hauteur de 850 € pour 2018. La consommation réelle est de 120,23 €.

## Actions en faveur de la culture

### La mise à disposition de salles

La Communauté de communes dispose de différentes salles à vocation culturelle. Le Théâtre de Poche, les Ecuries et le Temple, tous situés à Wesserling. Celles-ci ont été mises à disposition de nombreuses associations et compagnies de théâtre.

Ces espaces sont également ouverts à la location des particuliers pour des événements privés. Nous assistons à une demande croissante des locations depuis deux ans.

Les plannings sont quasi complets jusqu'à fin 2020.

#### Au Théâtre de Poche



- La compagnie de théâtre le Gourbi bleu y réalise des répétitions occasionnellement,
- L'association *Les Musicales du Parc* pour son festival annuel de musique de chambre en octobre,
- La Compagnie des *Naz* y réalise des répétitions de cirque, de danse, de jonglerie, etc...
- La compagnie *EQUI'NOTE* y effectue des auditions et des répétitions,
- La salle est à disposition du Collectif Art des Possibles (concerts, expositions de peinture, répétition de théâtre) qui y organise sur 3 jours le Festival Multi Prises,
- L'École de musique EMHT y organise des concerts ainsi que des répétitions
- Et bien d'autres locations de particuliers notamment pour des mariages, baptêmes, noces d'or, ...

Le Théâtre de Poche a été ainsi occupé toute l'année 2018 de manière continue.

#### Aux Ecuries

- L'École de musique EMHT dispose de différentes salles adaptées et aménagées aux Ecuries et ailleurs dans Wesserling pour assurer leurs différents cours,
- La fête du livre,
- Du Chi Kong,
- Des cours de yoga,
- Des locations pour les particuliers pour des banquets, anniversaires, mariages, etc.
- Des locations pour les professionnels pour des séminaires, des formations, etc.



Les Ecuries ont été occupées 194 jours en 2018. Elles sont occupées à l'année pour les cours de l'École de musique durant les périodes scolaires.

#### Au temple du parc de Wesserling



- La compagnie *Le Gourbi bleu*, pour ses ateliers de théâtre,
- La Compagnie des *NAZ*,
- Le Collectif Art des Possibles,
- La compagnie *RAM DAM, tous les mercredis soirs*,
- Et différentes manifestations : concerts, mariages, banquets, etc.

Pour l'année 2018, le Temple a été occupé 94 jours.

## La Médiathèque l'Etoffe des Mots



La médiathèque l'Etoffe des Mots est ouverte depuis le mois d'octobre 2012 au Pavillon des Créateurs du Parc de Wesserling. Son objectif est de proposer à la population du territoire des collections variées, adaptées aux différents publics et sans cesse renouvelées ainsi qu'un accès à l'information par le biais d'Internet. Elle propose en outre un programme d'actions et d'animations culturelles pour tous les âges en lien avec la vie culturelle locale.

### La bibliothèque : espace et équipement

La bibliothèque, située dans le Pavillon des créateurs, dispose d'un local de 542 m<sup>2</sup> soit 0,04 m<sup>2</sup> par habitant de la Communauté de communes (recommandation de l'Etat : 0,07 m<sup>2</sup>/hab) dont 417 sont à disposition du public.

Elle dispose de 4 postes informatiques et de l'accès à Internet.

### Le personnel :



L'équipe de la médiathèque ; de gauche à droite :  
Matthieu Marchand, Denise Pante, Isabelle Paillard, Denise Gautier et Clarisse Doppler.

L'équipe est composée de 5 agents. Les deux agents jusque-là en contrats aidés sont sortis du dispositif et ont été embauchés au cours de l'année en contrats de droit public classique. L'équipe fournit en moyenne 132 heures de travail par semaine (3.8 ETP), soit un total annuel de 6 864 heures.

Quelques bénévoles viennent renforcer l'équipe, mettant à disposition leurs compétences et talents en fonction de leurs intérêts et disponibilités propres. Parmi eux, Nicole Lambert, Catherine Waeckel, Michel Pagat, Christelle Chureau, Evelyne Haury, Yves Zimmermann ... Le travail fourni par ces bénévoles sur l'année équivaut en moyenne à 10 heures hebdomadaires, ce qui témoigne d'un fort engagement de leur part au service d'une structure qu'ils apprécient.

### La formation du personnel :

Les membres de l'équipe ont suivi des formations en fonction des tâches professionnelles et intérêts de chacun. Les formations ont eu trait aux thèmes suivants : la médiation numérique, Facebook, le manga, les films documentaires, l'amélioration de l'utilisation du logiciel professionnel.

La formation professionnelle suivie s'élève à 161 h sur l'année pour 6 personnes (les membres de l'équipe ainsi qu'une bénévole).

### *Un comité de pilotage : le GRAM*

Le GRAM (Groupe de Réflexion et d'Animation de la Médiathèque) est un comité de pilotage destiné à associer la population locale à la réflexion sur la médiathèque. Sous la présidence de Charles Wehrle, premier Vice-Président délégué aux Services à la Population, il réunit périodiquement l'ensemble des personnes intéressées par le projet ou souhaitant y participer en tant que bénévoles. Une réunion a eu lieu en juin 2018 dans le but de faire le point sur le projet de développement des ressources numériques à la médiathèque et de faire un point sur les projets en cours (tri dans les collections et devenir des documents écartés des fonds...)

### *Le descriptif des services :*

#### **Ouverture et abonnements :**

La médiathèque est ouverte 19 heures par semaine, du mardi au samedi, auxquelles s'ajoutent 5 heures un dimanche par mois.

Lundi : fermé

Mardi : 15h-19 h = 4h

Mercredi : 10h-12h / 15h-18h =5h

Jeudi : fermé au public

Vendredi : 15h-18h = 3h

Samedi : 10h-17h = 7h

Dimanche (un par mois) : 10h-12h / 14h-17h

Un créneau d'ouverture plus tardif le mardi, jusqu'à 19h, a été instauré depuis plusieurs années pour permettre aux usagers ayant des horaires de travail larges d'accéder eux aussi à la médiathèque. C'est dans le même esprit que l'ouverture du samedi se fait en continu, même pendant la pause de midi, et que la médiathèque est ouverte un dimanche par mois, par défaut le premier du mois.

Les abonnements suivent 2 principes : abonnement aux documents mis à disposition par la seule médiathèque L'Etoffe des Mots (accessible à tous les publics) ou abonnement à un Pass qui donne accès aux médiathèques de Thann-Cernay en plus de L'Etoffe des Mots (uniquement pour les adultes)

#### **Accueils spécifiques :**

La médiathèque propose un accueil scolaire de 2h le jeudi au rythme de 2 semaines sur 3 entre novembre et juin. Elle peut accueillir des groupes (périscolaire ou public spécifique ou classe ) en fonction d'un projet de travail spécifique

## ***2/ UNE OFFRE DOCUMENTAIRE DIVERSIFIÉE***

### *Evolution du fonds documentaire*

#### **Constitution du fonds**

Fin 2017, la médiathèque proposait 22 000 documents dont environ 20 000 documents appartenant à la médiathèque. Notre fonds propre était donc un peu inférieur aux 19 500 documents préconisés en « fonds cible » par la Médiathèque Départementale dans son Projet d'aménagement d'une médiathèque à Wesserling – proposition de pré-programme fonctionnel daté de 2010, mais le dépassait grâce au complément documentaire qu'elle nous prêtait dans le cadre de son dépôt initial pour l'ouverture de l'établissement. Cette année encore, l'équipe de la médiathèque a effectué d'importants retours de documents prêtés par la Médiathèque Départementale.

L'année 2018 a été une année de transition entre la période de constitution des collections (achats sur fonds d'investissement) et la phase de renouvellement de celui-ci (achats sur fonds de fonctionnement). Ce basculement eu lieu au dernier trimestre 2018

Par ailleurs, l'équipe de la médiathèque a effectué une première campagne de tri dans ses collections, écartant les documents qui ne suscitaient plus, après quelques années sur nos rayons l'intérêt du public.

Fin 2018, la médiathèque propose 22 300 documents contre 22 000 documents à la fin de l'année dernière, mais le fonds propre est en augmentation de 11.5% (soit 2 380 en fonds propre à la fin 2018 contre 20 000 fin 2017)

### Fonds documentaire - évolution sur les dernières années

| Type de document     | 2016          |             | 2017          |                | 2018         |                |
|----------------------|---------------|-------------|---------------|----------------|--------------|----------------|
|                      | Fonds total   | Fonds total | Fonds total   | Dont prêt MD68 | Fonds total  | Dont prêt MD68 |
| Livres adultes       | 8800          | 23%         | 8554          | 12%            | 8642         | 7%             |
| Livres jeunesse      | 8246          | 16%         | 8009          | 7%             | 8068         | 6%             |
| Périodiques adultes  | 555           | 0%          | 526           | 0%             | 553          | 0%             |
| Périodiques Jeunesse | 348           | 0%          | 373           | 0%             | 337          | 0%             |
| Livres lus           | 158           | 0%          | 180           | 0%             | 190          | 0%             |
| Livres lus jeunesse  | 17            | 0%          | 17            | 0%             | 17           | 0%             |
| Documents sonores    | 2523          | 22%         | 26433         | 12%            | 2538         | 12%            |
| Vidéos adultes       | 1248          | 18%         | 1360          | 18%            | 1493         | 25%            |
| Vidéos jeunesse      | 305           | 10%         | 333           | 12%            | 379          | 19%            |
| <b>Total</b>         | <b>22 286</b> | <b>19%</b>  | <b>22 000</b> | <b>10%</b>     | <b>22309</b> | <b>8%</b>      |

Remarque : la médiathèque recevant de plus en plus de demandes dans le domaine des DVD, les retours de DVD à la Médiathèque Départementale sont l'occasion de créer un réassort avec d'autres titres que nous empruntons en nombre un peu plus important.

#### Evolution des collections vers le numérique

La médiathèque intercommunale l'Étoffe des Mots souhaitait développer son offre de médiation numérique en direction des usagers en proposant au public (Adultes, adolescents et enfants) l'utilisation de tablettes et de liseuses. Elle a reçu une subvention de la DRAC pour ce projet, ce qui lui a permis d'acquérir : 4 liseuses Kobo ainsi que 4 tablettes (3 Samsung, 1 Ipad)

#### Volet « liseuses »

Mise en place du service des liseuses qui sont disponibles au prêt (uniquement sur les cartes adultes) depuis début juillet 2017. Plus de 130 livres numériques sont actuellement disponibles (fictions, tous genres) avec signalisation des documents numériques dans un catalogue papier spécifique disponible à la médiathèque.

Des questionnements persistent pour l'équipe sur la présentation plus satisfaisante des documents mis à disposition dans l'outil «Liseuse » lorsque ceux-ci seront plus nombreux.

#### Volet « tablettes »

La réflexion sur les modalités de mise à disposition de ces supports s'est poursuivie en 2018.

Point de vue matériel et technique : leur usage sera soumis à la signature d'une charte et se fera uniquement en consultation sur place. L'utilisateur, en échange de sa carte d'identité ou de sa carte d'abonné pourra retirer la tablette auprès de l'espace d'accueil pour l'utiliser pendant une durée donnée gérée par le logiciel professionnel au sein de l'espace de la médiathèque (L'usage sera payant pour les non-abonnés utilisant les tablettes pour se connecter à internet). La pièce d'identité sera restituée à la remise de la tablette.

Plutôt qu'avoir une tablette dédiée à un certain type d'applications et supports, par exemple, une tablette orientée musique et cinéma, une autre orientée jeunesse etc..., les tablettes contiendront plusieurs « profils d'utilisation » en fonction des âges et des utilisations envisagées par le public. Ceux-ci seront activés au moment de leur retrait à l'accueil ou lors de leur connexion en fonction de leur âge.

Les évolutions à apporter au règlement intérieur et/ou à la charte de l'espace public numérique liées à la mise à disposition de ce matériel ont été effectuées.

Une instabilité de la connexion Wi-Fi fournie par le logiciel professionnel de gestion de la médiathèque a été constatée. Malgré de nombreux tests, et des mises à jour du matériel fourni, les problèmes persistent.

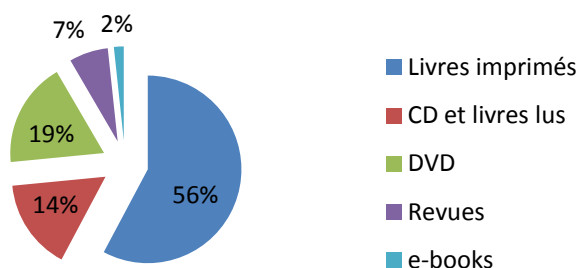
Cet obstacle n'a pas permis d'envisager correctement la suite du déploiement des tablettes, pour lequel nous espérons trouver une solution en 2019.

### Les acquisitions :

Le budget total d'acquisition documentaire a été de 21 796 € en 2018.

73 % de ces dépenses (soit 16 129 €) ont été faites sur des fonds d'investissement dans le cadre du marché public de documents qui est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## Répartition des dépenses d'acquisition



### Les prêts :

Pour répondre aux attentes des usagers, un changement des règles de prêt a eu lieu à partir de juillet 2017, permettant d'emprunter plus de documents dans chaque catégorie par carte et d'inclure dans le droit de prêt le nouveau support de la liseuse :

- 8 livres et revues (dont 3 revues maximum)
- 8 CD et livres lus (dont 4 livres lus maximum)
- 4 DVD ( NB : nombre de DVD empruntables doublé)
- 1 liseuse ( uniquement pour les cartes « adultes »)
- 50 528 prêts ont été enregistrés en 2018

La répartition des emprunts est la suivante :

| Types de documents        | prêt   | %  |
|---------------------------|--------|----|
| Livres adultes            | 19 868 | 39 |
| Livres jeunesse           | 18 043 | 35 |
| Périodiques adultes       | 1 176  | 2  |
| Périodiques Jeunesse      | 559    | 1  |
| Livres lus                | 200    |    |
| Documents sonores adultes | 3 277  | 6  |
| Documents sonore jeunesse | 364    |    |
| Vidéos adultes            | 4 946  | 9  |

|                             |               |   |
|-----------------------------|---------------|---|
| Vidéos jeunesse             | 2 067         | 4 |
| Liseuses chargées d'e-books | 28            |   |
| <b>TOTAL</b>                | <b>50 528</b> |   |

Pour les liseuses, on remarque que les 6 premiers mois de mise en service à la médiathèque avaient témoigné d'une curiosité nette des usagers par rapport à ce nouveau support et avait été l'occasion pour certains de tester ce nouveau mode de lecture. En 2018, nous constatons un net ralentissement dans l'utilisation de ce type de support; les demandes qui y sont relatives se concentrent sur les périodes de congés des usagers et particulièrement l'été. Nos usagers semblent donc plus sensibles au gain de place (des dizaines de livres accessibles par un support de petite taille) que permet la liseuse qu'à la lecture numérique proprement dite.

### *Le désherbage :*

Maintenant âgée de six ans, la médiathèque commence sa transition entre la phase de constitution de son fonds et celle de renouvellement des collections. En plus d'un tri dans les documents de la Médiathèque Départementale pour déterminer ceux qui allaient lui être rendus, une première opération de désherbage du fonds propre a été effectuée afin de pouvoir accueillir les nouveaux documents acquis et de mettre en valeur les nouveautés.

Environ 940 documents de notre fonds propre ont été sortis du catalogue au cours de l'année (67 étaient des documents abîmés qui ont été mis à la destruction, 650 livres et CD jeunesse ou adultes en bon état et achetés sur notre budget et 220 documents environ étaient des dons (livres ou CD tous publics) ou des DVD achetés par nos soins).

La deuxième partie de cette opération a consisté en la définition du devenir de ces documents

Les DVD ainsi que les dons de livres ou dons de CD ne peuvent être vendus (DVD soumis à droits particuliers) ; la piste retenue a été celle de la destruction ou du don des CD et livres à des institutions ou des associations.

Pour les livres et CD en bon état achetés par nos soins les orientations privilégiées ont été le don à des institutions et associations ainsi que la conservation des documents jusqu'à une mise en vente « braderie » par la médiathèque. Cette dernière solution aurait l'intérêt, en plus de permettre une très modeste rentrée d'argent, de sensibiliser les usagers et le public sur le fait que les collections des médiathèques connaissent un cycle de renouvellement

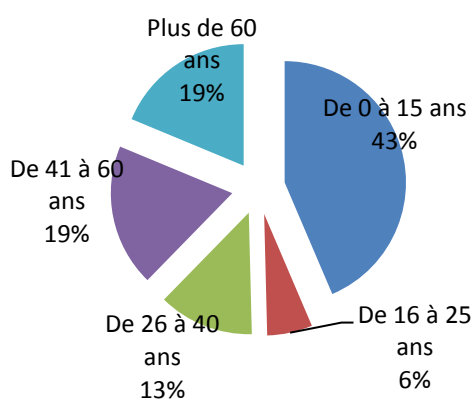
260 documents « jeunesse » issus de dons ou de notre fond propre ont fait l'objet d'un don auprès des écoles de la CCVSA et leur BCD.

## **3 / LA BIBLIOTHEQUE, UN LIEU DE VIE ET DE RENCONTRES**

### *Près de 1400 abonnés*

En 2018, la médiathèque l'Etoffe des Mots compte 1 420 abonnés inscrits, soit 11% de la population de la vallée de Saint-Amarin. Le nombre d'inscrits est très stable depuis 2014. 18% sont de nouvelles inscriptions (dont presque la moitié des enfants). La répartition des inscrits par âge reste sensiblement la même

## Répartition des inscrits par âge



Environ 15% des inscrits ne résident pas sur la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin

| Commune de résidence de l'abonné inscrit | %     |
|--|-------|
| Fellingring                              | 14,15 |
| Geishouse                                | 3,73  |
| Goldbach Altenbach                       | 0,42  |
| Husseren-Wesserling                      | 11,97 |
| Kruth                                    | 6,05  |
| Malmerspach                              | 2,39  |
| Mitzach                                  | 2,53  |
| Mollau                                   | 3,87  |
| Moosch                                   | 4,92  |
| Oderen                                   | 8,30  |
| Ranspach                                 | 6,05  |
| Saint-Amarin                             | 15    |
| Storckensohn                             | 2,39  |
| Urbes                                    | 2,95  |
| Wildenstein                              | 0,98  |
| Hors CCVSA                               | 14,15 |

### *Ouverture et fréquentation du dimanche*

Il a été décidé que, lorsque le Pavillon propose une animation le dimanche, l'ouverture dominicale mensuelle de la médiathèque se ferait à cette même date et ce dans le but de favoriser la fréquentation du lieu en multipliant les raisons d'y venir et permettant ainsi aux visiteurs de découvrir la médiathèque à l'occasion de ces manifestations.

### **Récapitulatif de la fréquentation des dimanches sur les trois dernières années**

|      | Date       | Manifestation Pavillon   | Fréquentation DIMANCHE |
|------|------------|--|------------------------|
| 2016 | 07/02/2016 | Pas de manifestation au Pavillon                                     | 47                     |
|      | 28/02/2016 | fête de la chaussette  | 127                    |
|      | 20/03/2016 | fête du printemps  | 151                    |
|      | 01/05/2016 | Médiathèque ouverte à l'occasion du Marché des potiers + troc jardin | (+54)*                 |



|            |                |   |                              |
|------------|----------------|---|------------------------------|
|            | 05/06/2016     | Pas de manifestation au Pavillon                                    | (+14)*                       |
|            | 25/09/2016     | fête du livre   | succès                       |
|            | 30/10/2016     | puces des couturières   | 107                          |
|            | 04/12/2016     | marché de Noël  | 98                           |
| 2017       | 19/02/2017     | Salon Vive le bois  | 170                          |
|            | 19/03/2017     | Pas de manifestation au Pavillon                                    | 53                           |
|            | 14/05/2017     | Textile en fête   | 65                           |
|            | 23/07/2017     | Bijoux et froufrous   | 75                           |
|            | 24/09/2017     | Fête du livre   | ?                            |
|            | 22/10/2017     | Puces des couturières   | 104                          |
|            | 26/11/2017     | Salon du Bien être  | 51                           |
| 17/12/2017 | Marché de Noël | 70  |                              |
| 2018       | 18/02/2018     | Salon Vive le bois  | 90                           |
|            | 25/03/2018     | Pas de manifestation au Pavillon                                    | 7                            |
|            | 29/04/2018     | Troc jardin : médiathèque ouverte + stand de la médiathèque au troc | 43 pour la médiathèque seule |
|            | 13/05/2018     | Pas de manifestation au Pavillon                                    | 22                           |
|            | 03/06/2018     | Pas de manifestation au Pavillon                                    | 19                           |
|            | 26/08/2018     | Médiathèque fermée mais stand à la fête du potager                  | 82 au stand                  |
|            | 30/09/2018     | Fête du livre   | ?                            |
|            | 7/10/2018      | Puces des couturières   | 58                           |
|            | 17/11/2018     | Salon du Bien-être  | 87                           |
|            | 16/12/2018     | Marché de Noël  | 80                           |

*\*(+X) : chiffre minimal estimé grâce au logiciel en fonction des prêts enregistrés*

Les chiffres des trois dernières années montrent que la fréquentation de la médiathèque le dimanche est soumise à des effets de saison (la froidure des débuts d'année, la présence de neige ou l'apparition des premiers beaux jours éloignent les usagers de la médiathèque).

La fréquentation est toujours plus importante le dimanche après-midi (14-17h) que pendant le créneau de la matinée.

Il est à noter que la présence d'une manifestation au Pavillon permet une fréquentation de la médiathèque 4 à 5 fois supérieure aux autres dimanches.

Cependant, il est difficile de voir une tendance et une habitude de fréquentation de la médiathèque se mettre en place d'une année sur l'autre, même lors des week-ends avec animation au Pavillon.

Nous pouvons nous interroger au sujet de l'ouverture des dimanches sans animation par rapport aux coûts de fonctionnement engagés proportionnellement à la fréquentation comptabilisée ces jours-là.

#### *Des animations et activités variées et pour tous :*

Diverses animations pour tous les âges ont été proposées durant l'année 2018, certaines en partenariat avec des organismes locaux ou régionaux d'autres s'inscrivant dans un mouvement national (Nuit de la Lecture, Partir en livre). Plus de 80 actions (dont 40 pour enfants) ont été programmées sur une cinquantaine de dates. Plus de 84% d'entre elles ont été proposées bénévolement. La rétribution des intervenants pour l'année – animations de la Fête du Livre comprises) s'élève pour l'année à 6 060€. Les cotisations de droits à la SACEM (Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique) relatives à l'organisation des spectacles comportant des moments musicaux s'élève à environ 500€.

Les animations ont touché environ 1 060 personnes sur l'année (en dehors des animations hors les murs et de la Fête du Livre). Il est à noter que depuis 2 ans certaines animations que nous effectuons sont accessibles à des groupes de petits nombres.

Pour la première fois, la médiathèque a proposé une programmation durant la période estivale. La thématique a été celle du Japon pour créer du lien avec la thématique de la saison 2018 des Musée et Jardins de Wesserling

Pour l'occasion un cycle de projections de films japonais s'est tenu, ainsi qu'une exposition de calligraphie japonaise et des ateliers d'initiation : calligraphie japonaise, Ikebana ou origami

Un mot d'ordre : la diversité !



Dans le cadre de *Bibliothèque à la Une*, manifestation organisée par la Médiathèque Départementale ayant pour thématique cette année le sport, accueil d'une rencontre démonstration « Focus Boxe ! » – avril 2018



Concert de musique orientale ESPERSAN  
novembre 2018



Atelier Couronnes de l'Avent  
novembre 2018



Exposition « Naturel ? » en partenariat avec le  
FRAC Alsace  
février 2018



Moments de lecture en partenariat avec  
l'association Lire et Faire Lire  
mars 2018



Atelier créatif et dédicace avec l'illustratrice  
Sandrine Thommen  
juin 2018



Spectacle « Les pas pareils »  
novembre 2018

## ➤ **Actions et animations en partenariat avec les organismes institutionnels de l'intercommunalité**

- **avec les écoles**

- **Les accueils de classe**



De janvier à décembre 2018, 14 classes du CP au CM2 ont été accueillies à la médiathèque pour découvrir et s'appropriier le lieu. 488 élèves ont donc bénéficié d'une animation « livre » et d'une animation « musique ». Ces accueils débouchent sur de nouvelles inscriptions, en particulier pour les élèves de plus de 6 ans.

- **Rencontre avec un auteur pour la jeunesse en partenariat avec le Réseau des Ecoles de la Thur**

Comme les années précédentes, la médiathèque a financé la rencontre d'une dizaine de classes de la vallée avec un auteur jeunesse, Lénia Major. Ces rencontres se sont déroulées en mai 2018, à l'école d'Oderen le matin et à la médiathèque l'après-midi. Elles se sont conclues par une séance de dédicace ouverte à tous à la médiathèque.



- **avec le Relais des Assistants Maternels de la vallée (Nouveau !)**

Objectifs de cette action:

pour la médiathèque : proposer un accueil pour les plus jeunes dans un cadre plus favorable que le cadre scolaire (groupe d'enfants plus réduit et temps d'accueil plus court)

pour le RAM : essayer de pousser des assistantes maternelles à sortir de la seule structure RAM pour des activités avec les enfants à leur charge, qu'ensemble ils s'approprient un autre lieu avec ses règles de fonctionnement propres et côtoient d'autres personnes, les usagers puisque cette rencontre s'effectue sur les heures d'ouverture au public de la médiathèque.



Pour les deux structures : la découverte du livre et des différents supports pour "raconter" une histoire (chanson, kamishibai, marionnettes...)

Il était important pour nos deux structures que chaque séance soit co-animée par l'équipe de la médiathèque et par le RAM et les assistantes maternelles avec des intervenants changeant au sein de chaque équipe d'une séance à l'autre. L'idée est de susciter chez tous les partis-prenants (enfants, assistantes maternelles, personnel du RAM ou de la Médiathèque le plaisir de se rencontrer ou de se retrouver et de partager un moment ensemble.

Le projet est d'assurer 5 séances par année civile. 4 séances ont effectivement été assurées et ont touché un public de 89 participants (64 enfants et 25 adultes)

➤ ***Les animations hors les murs menées avec les organismes institutionnels de l'intercommunalité***

• ***Présentation de livres lors de Troc'Jardin et de la Fête du Potager***

Comme les années précédentes la médiathèque disposait d'un stand à Troc'Jardin et à la Fête du Potager afin de faire découvrir son fonds de livres spécialisés et présenter notre grainothèque aux visiteurs.

• ***Consultation de livres à la piscine***

Pour la cinquième année consécutive tous les jeudis des vacances d'été, un stand de prêt gratuit de livres, animé en partie par des bénévoles, était prévu à la piscine de Wesserling. Sur les 8 séances prévues, 3 ont été annulées au cours du mois d'août à cause des conditions météorologiques. Pour autant, la canicule du mois de juillet n'a pas gonflé la fréquentation de notre stand. Cette année en 20h de présence, 92 personnes (dont 60 enfants), ont emprunté 161 documents seulement.



Même si la médiathèque tient à ce genre d'action hors les murs, on peut s'interroger sur le « coût » de ce genre d'animation en moyens humains (un saisonnier et un bénévole pour chacune des séances).

➤ ***Partenariat avec l'association Lire et Faire Lire:***

Un partenariat s'est conclu en 2017 avec l'association Lire et Faire Lire, engagée dans la promotion de la lecture auprès du jeune public. Le partenariat a été reconduit en 2018. Les bénévoles de Lire et Faire Lire ont proposés dans le cadre de ce partenariat 21 rendez-vous de lecture destinés aux 3-10 ans. On remarque que dans notre établissement les enfants participants sont très majoritairement âgés de moins de 8 ans.

## ***La Fête du Livre***

La médiathèque a repris pour la troisième année l'organisation de la Fête du Livre qui a lieu à la fin du mois de septembre. Elle a été aidée dans le suivi et la réalisation de ce rendez-vous par deux de bénévoles de l'ancienne association organisatrice, Ouver'Thur.

Pour cette troisième édition prise en charge par nos soins, nous avons pu compter sur la présence de près de 105 auteurs /libraires/exposants et 14 vendeurs sur le marché aux puces.



2018 coïncidait avec la 20ème édition de La Fête du Livre. Pour marquer l'événement, la médiathèque a essayé d'étoffer son programme d'animation de la journée : un spectacle de grandes marionnettes pour enfants, des moments de lecture assurés par notre partenaire « Lire et Faire Lire », un atelier de pliage de vieux livres, un atelier d'initiation à des techniques circassiennes – jonglerie et équilibre), ainsi qu'une exposition de dessins naturalistes de Jean Granello. Il ne nous est pas possible d'évaluer la fréquentation du Pavillon pour la globalité de la manifestation. Les animations ont été un succès, comme leur fréquentation en a témoigné.



Annick Frey et sa marionnette



Atelier cirque avec La Boit@circ

Jean Granello dessine les marque-pages donnés aux visiteurs



L'organisation de cette manifestation demande un travail très important de prospection pour essayer de trouver de nouveaux invités proposant des thématiques que nous n'avons pas présentées jusque-là, où participants quelque peu « charismatiques » pour renforcer le pouvoir d'attraction de cette fête.

## 4/ PROJET EN COURS

- **Poursuite de l'ouverture au numérique avec la mise à disposition des tablettes**

Les tablettes sont prévues pour être mises à disposition du public pour une utilisation sur place.

Une instabilité de la connexion Wi-Fi fournie par le logiciel professionnel de gestion de la médiathèque a été constatée. Malgré de nombreux tests, et des mises à jour du matériel fourni, les problèmes persistent.

Cet obstacle n'a pas permis d'envisager correctement la suite du déploiement des tablettes. Nous espérons avoir une résolution rapide de ce souci pour pouvoir envisager concrètement la mise à disposition de ces supports

- **Projet « visibilité et vitrines de la médiathèque »**

Le Président de la Communauté de communes a affirmé son souhait que la médiathèque soit plus visible au sein du Pavillon des Créateurs, en particulier pendant les heures de fermeture au public, grâce à une sorte d'éclairage permanent, différent du type d'éclairage utilisé en période d'ouverture au public. Celui-ci devrait mettre en valeur la particularité architecturale du lieu : sa charpente.

Des pistes ont été discutées avec les services techniques pour trouver des solutions pertinentes. Ces derniers sont en train de planifier leur mise en œuvre.

Le Président souhaite aussi que la médiathèque se mette davantage en valeur en tant que structure de service public à vocation culturelle. Il souhaite une utilisation accrue des vitrines sur leur face visible depuis le patio du Pavillon.

Pour permettre une polyvalence d'utilisation des vitrines de la médiathèque en tant qu'espace d'exposition, il est apparu nécessaire d'installer un équipement pour l'accrochage d'objets relativement plats par un système de cimaises. Un plan de leur implantation a été validé.

Le dispositif des cimaises a été acquis tout début 2019 et est en attente d'installation par les services techniques. La question de la nécessité d'un éclairage spécifique entre la vitrine et l'objet exposé sera tranchée après une phase de tests.

- **Le « désherbage »**

Le processus de désherbage va devoir s'intensifier pour que la médiathèque, maintenant âgée de six ans, puisse continuer à accueillir dans son espace physique des nouveautés et des documents renouvelés pour satisfaire les usagers.

Ce type d'action, du fait de la constitution de l'équipe et de la répartition du temps de travail des agents, ne peut se faire dans des conditions correctes que lors de la période estivale où les horaires d'ouverture au public sont réduits. Le désherbage demande du temps et du calme pour mener à bien la sélection des documents retirer du fonds, sortie physique desdits documents des rayonnages, leur sortie du logiciel de gestion des documents ainsi qu'ensuite la sortie administrative de l'actif de ces biens...

La réflexion sur le devenir des documents achetés sur notre budget est sur le point d'aboutir avec le vote du principe d'une vente de documents selon des tarifs simples et pertinents

## LES PAYSAGES, URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La commission Paysage Aménagement du Territoire et Forêt s'est réunie quatre fois en 2018 :

- 27 février 2018 : budget et perspectives 2018, point d'information sur le Droit de Prémption Urbain.
- 2 mai 2018 : point sur la main d'œuvre forestière.
- 26 septembre 2018 : point sur le déséquilibre agro-sylvo-cynégétique et présentation de Vigifoncier.
- 8 novembre 2018 : point sur la main d'œuvre forestière.

### Paysages et agriculture

#### *Animation et mise en œuvre du GERPLAN*

L'élaboration du programme d'actions 2018 du Gerplan a permis le recueil des actions à réaliser sous maîtrise d'ouvrage communale, privée, associative ou intercommunale.

Le montant prévisionnel des dépenses pour l'année 2018 s'élève à 183 100 € dont 15 000 € d'actions portées par la Communauté de communes (hors travaux hydrauliques et poste animation) et 3 540 € sous forme de fonds de concours aux communes.

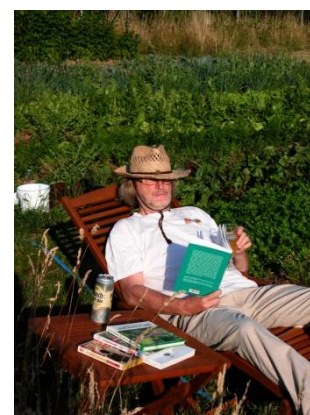
#### *Actions réalisées sous maîtrise d'ouvrage intercommunale*

##### *Cultivons la Nature au jardin*

Des animations nature sont proposées annuellement sous le label "Cultivons la nature au Jardin" en partenariat avec les Communautés de communes de Thann-Cernay et de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.

En 2018, la Communauté de communes a financé une conférence "Le potager des paresseux" dans le cadre de l'opération Troc Jardin en partenariat avec les Jardins de Wesserling ainsi qu'une animation à la Médiathèque "Prenez-en de la graine" par l'association "Semences Paysannes".

Budget : 447,33 €



##### *« Plantez le décor »*

En 2018 l'opération de commande groupée d'arbuste "Plantez le décor" s'est placée sous le label Végétal Local en partenariat avec l'association Haie Vive d'Alsace. Ce label permet de garantir l'origine locale des graines et de l'ensemble du cycle de développement des plants, permettant de contribuer au développement d'une nouvelle filière économique locale. Cette action a été réalisée, pour la neuvième année consécutive, sous maîtrise d'ouvrage intercommunale en partenariat avec les Communautés de communes de Thann-Cernay et de la vallée de la Doller et du Soultzbach. L'objectif de cette commande groupée est de promouvoir des haies diversifiées et locales favorables à la biodiversité.

En 2018, 256 arbustes ont été distribués sur la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin aux 40 personnes ayant participé à la commande. Budget : 3 836,25 € TTC, dont 50% subventionnés par le CD68.

#### *Accueil des stagiaires du Ministère de l'agriculture (INFOMA)*

Organisation et animation d'une semaine d'étude sur le territoire du 13 au 17 avril 2018 sur la thématique « Aménagement en territoire rural » pour 11 stagiaires, futurs Techniciens Supérieurs du Ministère de l'Agriculture.



### *Actions réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale ou privée avec le soutien de la Communauté de Communes*

- Les missions ont consisté en l'appui technique et administratif des actions, au suivi et à la gestion des demandes de subventions dans le cadre du Gerplan.

Les communes de Moosch, Ranspach et Urbès ont engagé des projets de restauration de murets en pierres sèches.

- Programmation et suivi d'améliorations pastorales

La Communauté de communes accompagne le montage et le suivi de projets d'améliorations pastorales. Cet outil d'aménagement paysager, permet à la fois de recréer des espaces agricoles et d'améliorer le cadre de vie de la commune. En 2018 les difficultés administratives liées au régime d'autorisation de défrichement ont entravé la mise en œuvre des projets d'ouverture sur le territoire. Cependant quelques dossiers ont pu être mis en œuvre. Dossiers suivis et déposés pour instruction : Amélioration pastorale du Huselberg. Luttringer-Commune de Husseren-Wesserling. Initiation du montage du dossier Cattenoz-Kornacker/ commune de Geishouse;

### *Soutien à l'agriculture locale*

#### *Elaboration du schéma concerté d'aménagement communal pour la commune d'Urbès*

Afin de permettre aux communes d'être exemptées du versement d'une indemnité compensatoire (4 000 €/ ha) pour les défrichements réalisés dans des objectifs agricoles ou paysager, le Code Forestier prévoit la possibilité de réaliser des Schémas d'Aménagement Communaux Concertés.

La Communauté de communes a ainsi réalisé, pour le compte de la commune d'Urbès, le premier schéma concerté qui a permis de définir une vocation pour l'ensemble des forêts communales non soumises au régime forestier mais aussi de redéfinir et d'actualiser les objectifs du Gerplan/ Plan Paysage de la Commune.

Celui-ci a fait l'objet d'une concertation avec l'ONF, la DDT, le CD68, le PNRBV et la Chambre d'agriculture. Il a été approuvé en Commission Régionale de la Forêt et du Bois le 29 septembre 2018. Cependant, malgré un avis favorable unanime, la commune reste en attente d'un avis officiel de la Région. Il a été décidé de poursuivre l'élaboration des schémas pour les communes volontaires en 2019 afin que l'ensemble de la Communauté de communes soit couverte d'ici 2020.

### *Gestion du Système d'Information Géographique*

La Communauté de Communes assure une mission permanente de gestion et d'actualisation de la base de données cartographiques ainsi que la production de documents cartographiques pour les collectivités, les agriculteurs, les particuliers et les prestataires mandatés par la Communauté de communes et/ou les communes.

Elle assure en outre le lien avec les communes pour les mises à jour du cadastre et assiste les communes dans leur utilisation du site Infogéo68.

### *Infrastructures et télécommunications*

#### *Résorption d'une zone blanche en téléphonie mobile*

La Loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a prévu la signature d'une convention entre l'État, les représentants des collectivités et les opérateurs de mobiles permettant de mettre en œuvre



l'engagement des opérateurs de couvrir les centres bourgs des communes définies par l'arrêté du 5 novembre 2015, actualisé par l'arrêté du 8 février 2016.

Par réponse à l'appel à projet de l'État, en date du 25 mai 2016, la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la construction d'un Site sur la commune de Goldbach-Altenbach pour sa mise à disposition auprès de l'Opérateur Leader désigné par l'Etat.

La construction du Site comprend la viabilisation de l'accès, le raccordement électrique ainsi que l'aménagement d'une dalle et l'élévation d'un pylône destiné à supporter les antennes de téléphonie mobile.

Le marché public "Conception-réalisation d'un Site de téléphonie mobile à Goldbach Altenbach" a été attribué à l'entreprise CIRCET pour un montant total de 101 000 € HT (avenant n°1 au marché).

L'alimentation en énergie de l'antenne nécessite une extension du réseau électrique assurée par la société ENEDIS pour un montant de 71 027,02 € HT.

L'ensemble du projet fait l'objet d'un financement de l'Agence du Numérique via la Caisse des dépôts et d'une contribution au titre de la DETR pour un taux final de 80%.

La réception du Site a été réalisée en mars 2019.

### *Déploiement de la fibre optique*

La Région Grand-Est met en œuvre un réseau d'initiative publique et est, à ce titre, l'autorité délégante du contrat de délégation de service public pour la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation du réseau Très Haut Débit sur le territoire de l'Alsace (à l'exception des communes situées en zones d'investissement sur fonds propres des opérateurs).

La Région Grand-Est assure le préfinancement de la subvention publique attendue par le concessionnaire (164 M€) et met en œuvre le recouvrement auprès des différents partenaires publics du projet [Union Européenne (FEDER), Etat (FSN), Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, établissements publics de coopération intercommunale et/ou communes sur le périmètre du projet (selon compétence)] de leur contribution respective au projet.

La Communauté de communes est appelée à participer à hauteur de 175 € par prise recensée en 2013 et a signé le 15/09/2017 une convention financière avec la Région pour ce financement. Le budget total pour la Communauté de communes s'élève à **1 177 925 €** (6 731 prises) et fait l'objet d'un appel de fonds annuel par la Région.

En 2018 les communes de Goldbach-Altenbach, Moosch et Geishouse ont vu le déploiement de la fibre optique. La Région a facturé **101 400 €** à la Communauté de communes.

## **Urbanisme**

### *Elaboration du PLU intercommunal*

#### *Consultation des Personnes Publiques Associées (PPA)*

Le PLUi a été arrêté lors du Conseil Communautaire du 19 décembre 2017. Il a ensuite été transmis aux Personnes Publiques Associées (DDT, DREAL, Parc Naturel Régional des ballons des Vosges, Pays Thur Doller,...) qui l'on consulté et donné leur avis jusqu'au 18 juin 2018.

**La Communauté de Communes a recueilli 9 avis favorables, 14 avis favorables avec réserves et 1 avis défavorable. 24 PPA n'ont pas donné suite à la consultation, leur avis est donc réputé favorable.**

#### *Enquête publique*

Suite à cette consultation, Mr Jean-Pierre VALLET, commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif, a encadré l'enquête publique destinée aux habitants et au grand public. Cette enquête s'est déroulée du lundi 3 septembre au vendredi 5 octobre 2018. A l'issue de l'enquête publique, Mr

VALLET a rédigé un rapport d'enquête publique délivré le 29 novembre 2018, dans lequel il donne un avis favorable assorti de quelques recommandations.

**Rédaction d'un bulletin communautaire spécial « PLUi : enquête publique » distribué en août 2018.**

#### *Modifications pré-approbation*

Le service « Urbanisme » a par la suite procédé à des modifications mineures relevées par les PPA et par les pétitionnaires qui se sont exprimés lors de l'enquête publique.

**L'approbation du PLUi est prévue pour le premier trimestre 2019.**

#### *Application du droit de sols*

La Communauté de communes assure pour le compte des communes l'instruction des demandes d'occupation et d'utilisation du sol depuis que l'Etat s'est désengagé de cette mission.

En 2018 le Service a instruit 575 actes, soit 252 certificats d'urbanisme d'information (CUA), 16 certificats d'urbanisme opérationnel (CUB), 239 déclarations préalables (DP), 61 permis de construire (PC) dont 31 pour des maisons individuelles ou annexes (PCMI) avec 4 modifications (PCMI/M) et 7 permis de démolir (PD).

#### *Conseils urbains*

##### *Schéma d'aménagement pour le parc de Malerspach*

Le parc de Malerspach se développe dans la réhabilitation de friches industrielles. Afin d'accompagner son évolution, un schéma d'aménagement a été réalisé sur l'ensemble du site mettant en valeur le devenir paysager des espaces ouverts ainsi que les fonctions des espaces intérieurs. Le service « Urbanisme » suit également l'évolution du projet de reconversion d'anciens bâtiments industriels à l'entrée du site en lofts.

#### *Participation au Grand prix du paysage 2018*

La Communauté de communes a monté un dossier pour concourir au Grand prix National du Paysage 2018 qui récompense les meilleures interventions paysagères françaises. Le dossier porté par la CCVSA, intitulé « Du Plan Paysage au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal », défend le traitement qualitatif des éco-paysages sur l'ensemble de la vallée de Saint-Amarin par une différenciation des fonctions et des terroirs au sein même du zonage et des règles qui y sont applicables. Le dossier de la Communauté de communes n'a malheureusement pas fini lauréat.

## **Mobilité**

#### *Réflexions sur l'amélioration du trafic de la RN66*

L'ensemble des acteurs publics du territoire liés à la RN66 se sont réunis pour une première réunion de présentation sur les mobilités de la haute vallée de la Thur le 21 juin 2018. A l'issue de celle-ci, il a été convenu que l'amélioration du trafic sur la RN66 ne pouvait se faire à court terme que par petits pas :

- Réalisation de travaux par la DIREST, début 2019 sur les rétrécissements de voirie aux abords des ronds points sur les communes de Vieux-Thann et de Cernay,
- Réalisation d'une étude d'un « Plan de Gestion du Trafic » (PGT), par un bureau d'études externe mandaté par la DREAL,
- Parallèle avec la future étude du Pays Thur Doller sur le Schéma Directeur Vélo sur l'ensemble des trois Communautés de Communes du PETR.

Par la suite, un Comité de pilotage, présidé par le préfet, s'est tenu le 28 septembre 2018 en mairie de Thann permettant de préciser les attentes du PGT, l'état actuel des travaux en cours en Sud Alsace pour désengorger le trafic routier sur la RN 66 ainsi que la recherche avancée de solutions permettant une meilleure gestion des passages à niveaux, notamment en ce qui concerne celui de Vieux-Thann.

**Le service « Urbanisme de la Communauté de communes participe à différentes réunions de travail et alimente les études par les ressources existantes en sa possession.**

#### *Etude de mobilité du parc de Wesserling*

Une étude de mobilité a été rédigée afin d'améliorer l'accès au parc de Wesserling mais aussi de gagner en lisibilité sur les mobilités douces en interne en prenant en compte les enjeux environnementaux, patrimoniaux et en intégrant les futurs projets de réhabilitation du château de Wesserling et la zone patrimoniale de l'ancien grand tissage.

**Cette étude sera menée en 2019 par un bureau d'études privé sélectionné par la Communauté de communes.**

## Patrimoine

#### *Plan de sauvegarde du patrimoine bâti*

Le plan de sauvegarde du patrimoine bâti fait partie intégrante de la politique de valorisation des éco-paysages, déjà reconnu dans le GERPLAN dans les années 1990. Le premier plan de sauvegarde du patrimoine bâti a été mis en place en 2010. En 2018, il a été mis à jour afin de développer des actions concrètes pour la valorisation du patrimoine qui s'articulent autour de 4 axes :

- Axe 1 : mettre en place une ressource documentaire complète sur les différentes typologies de bâti,
- Axe 2 : Poursuivre la sensibilisation et la communication autour du patrimoine,
- Axe 3 : impliquer les habitants dans des projets opérationnels de revitalisation,
- Axe 4 : accompagner, former et sensibiliser les artisans.

#### *Subventions pour la sauvegarde du bâti traditionnel*

10 dossiers de demande de subvention ont été déposés pour un montant d'aide de 3 806,40 € (communes + Communauté de communes).

La Communauté de Communes organise et finance les visites d'un coloriste-conseil pour tous les habitants le demandant. En 2018, le coloriste-conseil Denis STEINMETZ a fait 29 visites pour un montant de **2 331,36 €**.

#### *Conseils architecturaux*

Un service de conseils architecturaux a vu le jour en 2018 afin d'accompagner les habitants du territoire dans une démarche cohérente de réhabilitation ou d'extension de leurs logements. Les conseils architecturaux sont davantage orientés vers les propriétaires de constructions patrimoniales datant d'avant 1950. Cependant, tous les habitants de la vallée peuvent consulter l'architecte conseil dès qu'ils ont un projet. Ce conseil peut également être couplé au conseil administratif et réglementaire de l'instructeur mais aussi à l'expertise d'un coloriste conseil.

**En 2018, plus de 30 conseils architecturaux ont été délivrés pour les habitants et pour les communes. En 2019, une campagne de communication plus importante sera lancée pour généraliser la démarche.**

### *Inscription de l'ancienne usine du Grand Tissage à l'inventaire complémentaire des Monuments Historiques*

L'ancienne usine du grand tissage, communément appelée « Zone patrimoniale », est l'une des dernières friches industrielles qui n'a pas encore été réhabilitée au parc de Wesserling. Celle-ci est idéalement située à proximité des jardins et est composée d'une architecture industrielle du début du XIXe siècle comme il n'en existe plus. Cette friche est propriété de la Communauté de Communes. Il est envisagé à terme d'en faire un hôtel à grande capacité pouvant accueillir de grands groupes ainsi que des séminaires d'entreprises. Faisant partie intégrante du site du parc de Wesserling, il a paru naturel de l'inscrire également à l'inventaire complémentaire des Monuments Historique afin de préserver les qualités architecturales et patrimoniales indéniables conservant entre ses murs le riche passé industriel de la vallée. C'est pourquoi la Communauté de Communes a monté et déposé un dossier de demande d'inscription à l'inventaire complémentaire des Monuments Historiques en 2018.

**Le dossier est en cours d'instruction à ce jour.**

## Habitat

### *Observatoire du foncier*

La Communauté de communes a débuté en 2018 un tableau récapitulatif des ventes de terrains, de maisons et d'appartements connus sur le secteur. Ce tableau permet d'avoir un premier aperçu de l'évolution du foncier sur la vallée. Il sera susceptible, à terme, d'évoluer afin d'obtenir un outil complet d'aide à la décision et d'information foncière.

### *Programme d'Intérêt Général (PIG)*

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme Local de l'Habitat la Communauté de communes a signé avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin et l'ANAH une convention visant à mettre en œuvre un Programme d'Intérêt Général Partenarial en faveur de la résorption de ménages en situation de précarité énergétique. La Communauté de communes a un objectif de réhabilitation de 13 logements par an dans le cadre de ce PIG partenarial.

La Communauté de communes a en outre décidé de participer financièrement à la mise en œuvre des programmes Habiter mieux Sérénité et Habiter facile de l'ANAH.

La participation à ces programmes se traduit par des actions de communication et de participation financière aux travaux à hauteur de 5% d'un montant plafonné de 20 000 €. Les dossiers sont instruits par l'ANAH.

## Déplacements

### *Ouverture des transports scolaires*



Par délégation de la Région Grand Est, la Communauté de communes assure l'organisation des transports scolaires sur son secteur. Le transporteur LK Chopin Heitz assure le ramassage quotidien des collégiens et des lycéens des Communes de Geishouse et Goldbach-Altenbach. Désormais, l'ensemble des habitants de ces communes, ainsi que des randonneurs, peuvent utiliser ces lignes pour se rendre dans la vallée et prendre des correspondances.

Durant l'année scolaire 2017/2018, 367 élèves de la Vallée ont utilisé le service de transport scolaire pour se rendre au collège (dont 1 de + 16 ans). 8 élèves de GOLDBACH-ALTENBACH vers les lycées de THANN (dont 2 de + 16 ans). 10 élèves de GEISHOUSE également vers les lycées de THANN (dont 3 de

+ 16 ans). 39 élèves pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal de MOLLAU/STORCKENSOHN/URBES. 20 élèves concernant le Regroupement Pédagogique Intercommunal de KRUTH/WILDENSTEIN.

En outre, 14 élèves ont utilisés les transports scolaires existants de GOLDBACH pour se rendre au périscolaire de WILLER-SUR-THUR.

En matière de transport des collégiens et lycéens, la Région Grand Est nous subventionne à 100 % pour les élèves de – de 16 ans et à 65 % pour les autres. Concernant les RPI, nous sommes subventionnés à hauteur de 66 % (forfait qu’il y ait un ou deux allers-retours quotidiens).

Le montant des factures acquittées pour l’année scolaire 2017/2018, est de **540 068,91 €**.

#### *Transports vers la piscine/Salles de sport*

La Communauté de communes assure, en direct et gratuitement, le transport des élèves du collège de Saint-Amarin et des écoles primaires de la Vallée vers la piscine de WESSERLING, dans le cadre de la natation scolaire, mais également aux différentes salles de sport (Fellingering et Moosch).

Le marché est attribué à LK CHOPIN-HEITZ. Pour l’année scolaire 2017/2018, le coût de ce transport est de **40 068,60 €**. En outre, 10 transports vers la médiathèque pour un montant de 882,80 € et un transport pédagogique pour les journées du patrimoine, pour un montant de 1.147,50 €, ont été effectués par le même prestataire, durant la même période.

#### *Transports MITZACH/HUSSEREN-WESSERLING*

Depuis la rentrée scolaire 2018, 13 élèves sont transportés de MITZACH à HUSSEREN-WESSERLING (aller-retour). Pour plus d’informations, se reporter au rapport d’activité, partie services à la population : actions en faveur de l’enfance.

## L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

### L'eau potable

#### Abonnés et volumes facturés

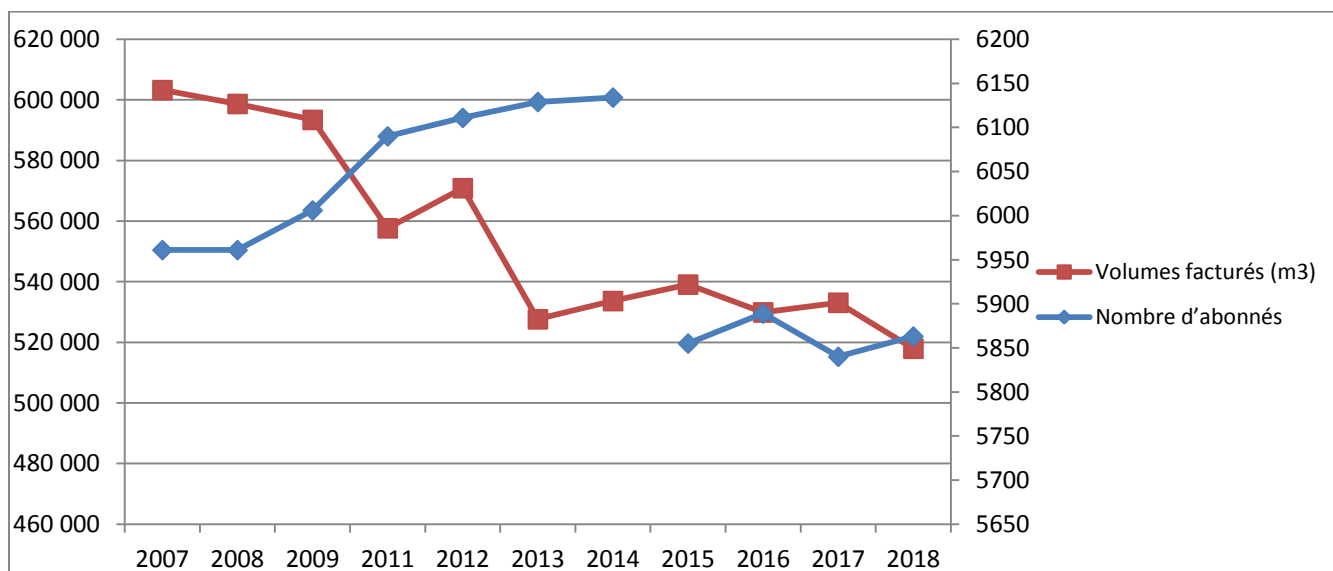
Le nombre d'abonnés tend à se stabiliser depuis plusieurs années. Après une légère baisse en 2017, le nombre d'abonnés revient en 2018 à un nombre proche de celui de 2014 avec 5 863 abonnés.

Les volumes d'eau facturés, quant à eux, sont en forte baisse par rapport à 2017 avec 517 919 m<sup>3</sup>.

Cette baisse peut être mise en rapport avec la sécheresse. En effet, certaines ressources ont été fortement impactées et le manque d'eau a contraint la Communauté de communes à communiquer de façon à ce que les usagers restreignent leur consommation d'eau afin d'éviter une rupture de l'approvisionnement.

|  | 2012    | 2013    | 2014    | 2015    | 2016    | 2017    | 2018    |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| <b>Nombre d'abonnés</b>                                    | 6111    | 6129    | 6134    | ∅       | ∅       |         |         |
| <b>Nombre de « clients actifs »</b>                        |         |         | 5855*   | 5855*   | 5889*   | 5840    | 5863    |
| <b>Volumes facturés (m<sup>3</sup>)</b>                    | 570 898 | 527 644 | 514 813 | 539 095 | 529 915 | 533 097 | 517 919 |
| <b>Consommation moyenne par abonnement domestique (m3)</b> | 93.4    | 86.1    | 91*     | 92*     | 90*     |         | 78.8    |

\*SUEZ a changé son mode de calcul entre 2014 et 2015



### Travaux réalisés dans le cadre du contrat d'affermage

|                               | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|-------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| Réparations sur canalisations | 13   | 16   | 13   | 16   | 11   | 18   | 12   |
| Réparations sur branchements  | 17   | 44   | 13   | 10   | 4    | 7    | 12   |
| Nouveaux branchements         | 32   | 23   | 9    | 8    | 16   | 13   | 22   |
| Branchements renouvelés       | 94   | 77   | 54   | 81   | 68   | 62   | 83   |
| Compteurs renouvelés          | 510  | 165  | 71   | 53   | 67   | 142  | 94   |

Au niveau de la gestion patrimoniale de ce réseau, la CCVSA poursuit son programme de renouvellement des canalisations en fonction des travaux de voirie des communes.

Dans le cadre du contrat avec le délégataire, en 2018, les travaux suivants ont été réalisés :

- Renouvellement de 34 branchements rue du Cercle Catholique à Moosch pour un montant de 39 955.84 € HT,
- Renouvellement de 20 branchements rue de la Gare à Moosch pour un montant de 21 922.59 € HT,
- Finalisation des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable rue des Champs à Ranspach pour un montant de 1 238.86 € HT,
- Renouvellement et maillage de la canalisation eau potable rue Maerel Tranche 1 à Oderen pour un montant de 58 575.12 € HT,
- Renouvellement de la canalisation eau potable place de la Mairie à Wildenstein pour un montant de 57 020.80 € HT.

### Travaux d'investissement réalisés par la Communauté de communes

La CCVSA a également renouvelé les canalisations d'eau potable rue du Cercle Catholique et rue de la Gare à Moosch pour un montant de 240 817,50 € HT (hors maîtrise d'œuvre).

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse a apporté une aide financière de 48 102 € pour ces travaux.

### Conséquences de la sécheresse

L'unité de distribution « Felling, Zone des Chalets », alimentée notamment par la source SACM, est soumise à des problèmes de manque d'eau en étiage. Cette zone est considérée comme à risque de pénuries d'eau récurrentes.

La Communauté de communes et son délégataire ont fait face en 2018 à une situation de crise avec une longue période de manque d'eau.

La population concernée a été informée régulièrement ce qui a permis de diminuer légèrement la consommation et de différer le réapprovisionnement par camion-citerne notamment au mois d'août. Le réservoir concerné a dû être réalimenté à quatre reprises par camion-citerne (56 m<sup>3</sup> le 21 septembre puis les 27 septembre, 17 et 24 octobre).

Ensuite, une installation provisoire de pompage a dû être mise en place car le chemin d'accès au réservoir n'était plus praticable pour les poids-lourds à cause de la neige.

La mise en place de cette installation a coûté 8 101.29 € HT dont 90 % ont été pris en charge par la Communauté de communes, comme prévu dans le contrat d'affermage.



Afin d'anticiper les tensions futures sur cette ressource sensible, la Communauté de communes a décidé d'effectuer des travaux en 2019.

### *Perspectives*

Concernant la maîtrise d'œuvre des travaux d'amélioration de l'alimentation en eau potable, l'étude d'avant-projet a été finalisée par IRH et présentée aux financeurs à l'automne.

Cette étude a permis de planifier les premiers travaux :

- Travaux de sécurisation de l'approvisionnement à Fellingring (2019),
- Travaux de mise en conformité de la source SACM à Fellingring (2019),
- Travaux de réhabilitation des réservoirs (démarrage en 2019),
- Travaux d'amélioration de la qualité de l'eau distribuée rue de la Scierie à Urbès (2020).

### **L'assainissement collectif**

#### *Abonnés et volumes facturés*

Le nombre d'abonnés est en constante augmentation depuis plusieurs années, malgré une légère diminution en 2017.

Les volumes facturés sont, quant à eux, en diminution ce qui peut être mise en lien avec la diminution des volumes facturés en eau potable.

|                                    | 2013    | 2014    | 2015    | 2016    | 2017    | 2018    |
|------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Nombre d'abonnés                   | 5223    | 5224    |         |         |         |         |
| Nombre de « clients actifs »       |         | 4981    | 5001    | 5040    | 4990    | 5007    |
| Volumes facturés (m <sup>3</sup> ) | 453 063 | 457 839 | 462 770 | 460 872 | 461 465 | 448 386 |

Le réseau présente toujours un problème d'eaux claires dites parasites.

Ces eaux sont non chargées en pollution et ne devraient pas se retrouver dans le réseau d'assainissement car elles diluent les eaux usées et réduisent la capacité de transport disponible.

Ces eaux claires sont issues :

- De réseaux unitaires
- De branchements incorrects : gouttières, drainage, fontaine etc
- Captages de sources, remontées de nappes.

En 2018, dans le cadre du contrat d'affermage, le délégataire a réalisé 129 enquêtes de branchements dans le cadre d'une vente.

#### *Travaux d'investissement réalisés par la Communauté de communes sur le système de collecte*

La CCVSA a également réalisé des travaux de mise en séparatif des rues du Cercle Catholique et de la Gare à Moosch pour un montant de 222 242,20 € HT (hors maîtrise d'œuvre).

Une mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée à IRH en septembre 2018 afin de préparer les travaux de mise en séparatif de la rue du Puits et d'une partie de la rue des Teinturiers à Saint-Amarin. Ces travaux, qui auront lieu en 2019, comprendront également le renouvellement du réseau d'eau potable et des branchements.

## Station d'épuration de Moosch

|   | 2013      | 2014      | 2015      | 2016      | 2017      | 2018      |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Volumes facturés (m <sup>3</sup> )                    | 453 063   | 457 839   | 462 770   | 460 872   | 461 465   | 448 386   |
| Volumes entrant à la STEP de Moosch (m <sup>3</sup> ) | 1 831 024 | 1 635 037 | 1 512 021 | 1 618 959 | 1 436 562 | 1 441 285 |

Les volumes entrants et sortants sont presque identiques à 2017. A noter l'arrêt du raccordement d'Hydra depuis octobre 2017.

Les volumes entrants à la STEP de Moosch représentent environ 320 % des volumes facturés. Le réseau est très productif en eaux claires parasites et a pour conséquence une surcharge hydraulique de la STEP.

Cette dilution nuit au bon fonctionnement de la station d'épuration.

Le volume déversé en tête de station (sans traitement donc) est en augmentation et représente 12.9 % du débit entrant. Cette augmentation est liée aux épisodes pluvieux de longue durée du début d'année.

Comme prévu dans le contrat d'affermage, les travaux de renouvellement suivants ont eu lieu :

|   |            |
|---|------------|
| Pompe de temps de pluie n°2                         | 5 748,78 € |
| Batteries de condensateur                           | 4 864,40 € |
| Pompe à boues n°1                                   | 1 675,00 € |
| Pompe pour le réactif de déphosphatation (Clairtan) | -          |

Afin d'éviter des réclamations de riverains pour des problèmes d'odeurs liés la station d'épuration durant la saison estivale, le compostage des boues a été externalisé du mois de juin au mois de septembre et aucune plainte n'a été enregistrée en 2018.

Le surcoût lié à l'externalisation de cette prestation de compostage est estimé à 13 500 € pour la Communauté de communes.

## Perspectives

Les travaux de réduction des eaux claires parasites sont estimés à 585 000 € HT. Une demande de subvention a été déposée à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse en janvier 2018. Aucune suite n'a été donnée par l'AERM à cette demande d'aide.

En effet, les nouvelles priorités assainissement vis-à-vis de la qualité des cours d'eau ne sont pas encore définies par la DDT pour les années 2019 à 2021.

Il a donc été décidé de différer encore le démarrage de ces travaux en attendant de connaître les possibilités d'aides pour ces travaux.

## L'assainissement non collectif

Pour les nouvelles installations et les réhabilitations, les contrôles réalisés par le délégataire se déroulent en deux temps :

- Un contrôle de conception avant le début des travaux. Il est réalisé à partir du formulaire fourni par la Communauté de communes et de l'étude de sols et confirmé par une visite sur place.
- Un contrôle de réalisation au moment des travaux avant remblaiement

402 contrôles ont été réalisés en 2018 contre 318 en 2017. Comme l'année précédente, on constate une augmentation significative du nombre de contrôles à mettre en relation avec les travaux de réhabilitation des installations ANC.

De même, les contrôles périodiques, réalisés tous les 8 ans, sont en augmentation avec 90 contrôles réalisés en 2018 contre 22 en 2017.

| Commune             | Contrôle de conception (dossiers refusés) | Contrôle de conception (dossiers ok) | Contrôle de réalisation | Notaire  | Contrôle périodique | Nombre total d'enquêtes |
|---------------------|---|--------------------------------------|-------------------------|----------|---------------------|-------------------------|
| Felling             | 0   | 27                                   | 30                      | 3        | 23                  | 83                      |
| Geishouse           | 0   | 34                                   | 23                      | 1        | 15                  | 73                      |
| Goldbach-Altenbach  | 0   | 22                                   | 20                      | 1        | 15                  | 58                      |
| Husseren-Wesserling | 0   | 9                                    | 14                      | 1        | 13                  | 37                      |
| Kruth               | 1   | 28                                   | 25                      | 0        | 8                   | 62                      |
| Malmerspach         | 0   | 0                                    | 0                       | 0        | 0                   | 0                       |
| Mitzach             | 0   | 4                                    | 5                       | 1        | 2                   | 12                      |
| Mollau              | 0   | 5                                    | 1                       | 0        | 4                   | 10                      |
| Moosch              | 0   | 1                                    | 2                       | 0        | 0                   | 3                       |
| Oderen              | 1   | 11                                   | 10                      | 1        | 5                   | 28                      |
| Ranspach            | 0   | 1                                    | 3                       | 1        | 1                   | 6                       |
| Saint-Amarin        | 0   | 5                                    | 10                      | 0        | 1                   | 16                      |
| Storckensohn        | 0   | 0                                    | 3                       | 0        | 0                   | 3                       |
| Urbes               | 0   | 2                                    | 2                       | 0        | 3                   | 7                       |
| Wildenstein         | 0   | 0                                    | 4                       | 0        | 0                   | 4                       |
| <b>TOTAL</b>        | <b>2</b>                                  | <b>149</b>                           | <b>152</b>              | <b>9</b> | <b>90</b>           | <b>402</b>              |

### Opération groupée de réhabilitation

684 installations sont éligibles au programme de subventions proposé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour la réhabilitation des installations ANC non conformes (Note supérieure ou égale à 11 lors du contrôle).

307 installations sont subventionnées par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour la réhabilitation des installations ANC, subvention plafonnée à 7 920 € pour une installation de capacité ≤ à 7 EH.

32 études préalables ont encore été réalisées par Concept Environnement.

Les travaux de réhabilitation ont été réalisés pour 145 installations en 2018.

Le montant des subventions versées aux propriétaires en 2018 s'élève à **1 200 233 €**.

### **Gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement**

Les contrats d'affermage d'eau potable et d'assainissement prendront fin le 31 août 2021. Afin d'anticiper la fin de contrat, une étude pour choisir les modes de gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement a commencé en décembre 2018.

### **Contrôles de débit et de pression des points d'eau incendie (P.E.I.)**

La Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin a proposé un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre pour les contrôles de débit et de pression des poteaux incendie pour les communes qui le souhaitent.

La défense extérieure contre l'incendie relève de la responsabilité du maire de la commune et tous les poteaux incendie doivent être contrôlés une fois tous les 3 ans (ou un tiers des poteaux contrôlés tous les ans).

13 communes ont adhéré à ce groupement de commande.

L'accord cadre, passé selon la procédure négociée sans mise en concurrence et sans publicité préalable, a été attribué à l'entreprise Caron Sécurité pour un tarif de 16,80 € TTC par poteau.

## LES EQUIPEMENTS DE SPORTS ET DE LOISIRS

En matière d'équipements de sports et de loisirs, la Communauté de Communes a en charge la gestion des équipements communautaires suivants :

- ➔ Un centre aquatique disposant de bassins intérieurs, de bassins extérieurs équipés de toboggans et plongeoirs, un parc ombragé et une cafétéria, et de terrains de tennis.
- ➔ Une salle de sport communautaire située à Moosch.
- ➔ Une salle de sport communautaire située à Fellingering.
- ➔ Une salle de sport au collège de Saint-Amarin.
- ➔ Un boulodrome à Fellingering.
- ➔ Des itinéraires cyclables sur l'ensemble de la vallée de Saint-Amarin.

### Le centre aquatique de Wesserling

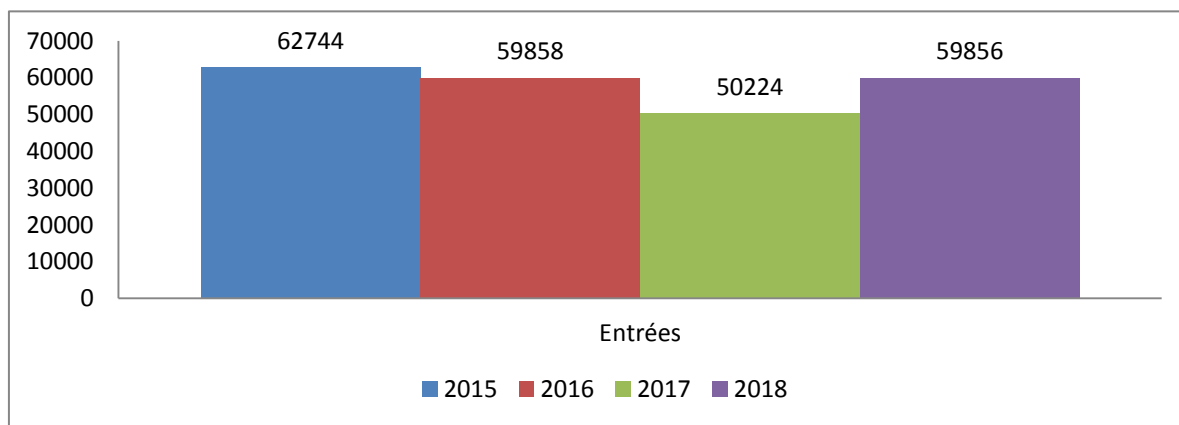
Au courant de l'année 2018, nous avons nommé un responsable des équipements sportifs qui gère désormais les installations et les agents au quotidien.

Comme chaque année de nombreux investissements ont eu lieu.

Fait marquant en 2018 : la fermeture des bassins intérieurs durant la saison estivale. Cela a permis de faciliter le fonctionnement au quotidien, et surtout de réaliser des travaux importants tels que le changement des filtres à sable et la mise en place du traitement UV de l'eau du bassin de natation intérieur. Désormais, la présence de chloramines dans l'établissement est insignifiante.

### La fréquentation

En 2018 : 59 856 entrées pour 184 312,40 € de recettes.



A ces chiffres doivent également s'ajouter l'accueil des associations sportives (4 988 passages en 2018) et des scolaires (12 324 passages en 2018).

### Les animations et les promotions

Un large champ d'activités, animé par les MNS du centre aquatique, est proposé aux usagers, toujours en musique et avec un matériel varié :

- 5 séances par semaine d'aquabike : séances dynamiques développant l'ensemble des capacités musculaires et cardio-pulmonaires.
- 1 séance par semaine d'aquasanté : aquagym douce en petit bassin à 30°C, proposée aux personnes atteintes de pathologies diverses, afin de se tonifier musculairement



et d'améliorer la coordination, la souplesse articulaire, l'équilibre...

- 1 séance par semaine d'aquastep : idéal pour affiner la silhouette, renforcer les cuisses/abdo/fessiers et les fonctions cardio-respiratoires
- 1 séance par semaine d'aquatonic : ayant pour objectif de tonifier les muscles et activer la circulation grâce à des exercices rythmés.
- 4 séances par semaine de circuit training : activité complète et tonique qui travaille l'ensemble du corps, le tout sur différents ateliers (trampoline, bike, palme, haltère, frite...).

Pour les enfants, nous proposons toujours des séances de : bébés nageurs, jardin aquatique, leçons individuelles ou collectives, et goûters d'anniversaire.

Cette année, nous avons organisés un mini-stage de lutte contre l'obésité et la sédentarité alliant des activités physiques aquatiques et terrestres. Ce fut une réussite et cette action va être réitérée.

### *Occupation du centre par les associations*

Trois clubs sportifs se partagent les bassins plusieurs fois par semaine, à savoir le CNHT (Club Nautique Haute Thur), le PLK (Plongeur du Lac de Kruth), et le TPNS (Thur Palmes Nage Sportive). Et nous disposons toujours de créneaux spécifiques avec la Maison Emilie 2 fois par semaine, et l'association des Sourds de Mulhouse 1 fois par semaine.

### *Occupation du centre par les scolaires*

Depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes accueille les enfants des écoles maternelles, élémentaires et les collégiens du Collège de Saint-Amarin. En 2018, les MNS ont encadré 9 344 écoliers et surveillé 2 980 collégiens.

A cet accueil, s'ajoute également les frais de transport entre les établissements scolaires et les équipements sportifs.

### *La cafétéria*

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2017, Monsieur Baumann gérant de la société Storck Im Truck occupe la cafétéria et a mis en place un service de restauration rapide durant la saison estivale. Le reste de l'année, il utilise également la cuisine afin de préparer les repas qu'il finalise dans son Food Truck. D'ailleurs depuis décembre 2018, M. Baumann installe son food truck tous les lundis midi sur le parking de la piscine.

### **Les salles de sport**

La Communauté de Communes gère 3 salles de sport, et plus précisément : la salle de sport à Moosch, la salle de sport à Fellerling, et la salle de sport du Collège de Saint-Amarin.

Ces salles sont essentiellement fréquentées par des associations sportives tout au long de l'année, ou par les scolaires (collège et/ou primaire).

Pour la salle du gymnase du Collège de Saint-Amarin, la démolition/construction du nouvel établissement d'enseignement secondaire a débuté pendant l'été 2018. Avec les travaux, et le départ en retraite du concierge, un nouveau fonctionnement a été mis en place en septembre 2018.

La salle de sport actuelle du collège restera accessible jusqu'à la construction et l'ouverture du nouveau gymnase d'ici à 2021, si les délais sont tenus. L'ancien gymnase sera ensuite démolie.

| Salle de Sport à Moosch  | Salle de Sport à Fellingering  | Salle de Sport du Collège   |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Collège</li> <li>• L'école primaire de Moosch</li> <li>• La Maison Emilie</li> <li>• L'ABCM</li> <li>• Le Club Athlétique Moosch</li> <li>• L'espérance</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Collège</li> <li>• La gymnastique douce</li> <li>• Le club de gymnastique Alsatia</li> <li>• Le CESA Haute Thur</li> <li>• Les arts martiaux de la Thur</li> <li>• Le Taikyokuken tai Chi</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Collège</li> <li>• L'UNSS</li> <li>• Le Badminton bad'oise</li> <li>• La gymnastique volontaire de Saint-Amarin</li> <li>• Le FC Mitzach</li> <li>• Le CESA Haute Thur</li> <li>• Le SR de Saint-Amarin</li> <li>• Les arts martiaux de la Thur</li> <li>• Le FC Oderen Kruth</li> <li>• Les pompiers et JSP</li> </ul> |

### Les autres équipements

| Courts de tennis  | Boulodrome  | Itinéraires cyclables   |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquenté essentiellement par les membres du club</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 Association</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Composé d'environ 26 km de pistes cyclables en site propre ou non</li> </ul> |

## L'ECOCITOYENNETE ET LA GESTION DES DECHETS

Population prise en compte dans les calculs du rapport : 13 016 habitants



### Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

Evolution du ratio par habitant et par an depuis 2009\* :

| EVOLUTION DU RATIO PAR HABITANT ET PAR AN DEPUIS 2009 |        |        |        |        |        |        |        |        |        |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| 2018  | 2017   | 2016   | 2015   | 2014   | 2013   | 2012   | 2011   | 2010   | 2009   |
| 134 kg  | 132 kg | 134 kg | 137 kg | 138 kg | 131 kg | 133 kg | 132 kg | 131 kg | 132 kg |

Contre 229 kg à fin 2008

On observe une stabilité des volumes d'OMR depuis 2009.

\*date de passage à l'EcoSacs

### Collecte des Encombrants non métalliques (OME)

|              | 2018          | 2017         | 2016          | 2015          | 2014          | 2013          |
|--------------|---------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| JANVIER      | 3,56          | 0,4          | 0             | 0             | 0             | 0             |
| FEVRIER      | 110,64        | 110,88       | 108,2         | 88,5          | 110,34        | 79,72         |
| MARS         | 0             | 0            | 1,12          | 0             | 0             | 0             |
| AVRIL        | 113,66        | 117,66       | 139,1         | 121,6         | 103,44        | 122,82        |
| MAI          | 4,06          | 0            | 0             | 0,66          | 1,6           | 11,18         |
| JUIN         | 140,14        | 99,82        | 120,56        | 140,58        | 117,74        | 112,78        |
| JUILLET      | 0             | 0            | 2,16          | 0             | 6,42          | 1,00          |
| AOUT         | 0             | 0            | 0,36          | 0             | 6,16          | 0,96          |
| SEPTEMBRE    | 171,68        | 153,8        | 142,68        | 163,82        | 154,9         | 139,96        |
| OCTOBRE      | 22,82         | 3,38         | 3,1           | 1,58          | 3,86          | 3,86          |
| NOVEMBRE     | 108,22        | 78,18        | 82,72         | 103,68        | 112,58        | 80,42         |
| DECEMBRE     | 1,24          | 0,68         | 6,12          | 0             | 0             | 0             |
| <b>TOTAL</b> | <b>676,02</b> | <b>564,8</b> | <b>606,12</b> | <b>620,42</b> | <b>617,04</b> | <b>552,70</b> |

En 2014, on enregistrait une hausse des tonnages d'OME.

La mise en place d'un accès réservé aux seuls habitants du canton de Thann-Cernay à partir de 2014 n'est peut-être pas étrangère à ce pic.

En 2016 et 2017 une baisse est observée.

Pour l'année 2018, une tendance à la hausse s'amorce à nouveau, avec 112 tonnes supplémentaires.

### Plates-formes intercommunales de compostage des déchets verts

Pour le 1<sup>er</sup> semestre, les opérations de broyage et d'évacuation sur l'ensemble des plates-formes ont été réalisées par le prestataire de service Bois Energie Alsace basé à Cernay pour 57 413.13 € TTC.

Un nouveau marché a été lancé pour une attribution au 2<sup>ème</sup> semestre à la Sté SEDE de Cernay pour un montant de 24 776.40 € TTC.





Cette prestation a été financée par la Communauté de Communes pour un coût total de 82 189.53 € TTC, qui représentent environ 4 000 m<sup>3</sup> évacués, déjà broyés ou en l'état, contre 50 112 € en 2017.

### Vente de composteurs

|                                     | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 |
|-------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| <b>NOMBRE DE COMPOSTEURS VENDUS</b> | 26   | 49   | 76   | 28   | 39   | 52   | 114  | 47   | 71   | 194  | 92   | 45   | 650  | 530  |



Pour encourager le compostage individuel, la Communauté de Communes propose depuis 2005 des composteurs à un tarif aidé. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, ceux-ci sont vendus à 40 €/pièce (achetés au prix de 90 € à l'association Patrimoine & Emploi).

### Collecte des biodéchets en apport volontaire dans l'habitat collectif

Au sein de notre Communauté de Communes, de très nombreux habitants disposent d'un jardin et ont donc la possibilité de composter leurs déchets biodégradables (en tas ou dans un composteur individuel).

Pour permettre aux personnes qui habitent en appartement de recycler elles aussi les matières fermentescibles (restes de repas, épluchures, végétaux), la Communauté de Communes, en collaboration avec les bailleurs sociaux ou privés et les communes, a mis en place une collecte hebdomadaire des « biodéchets » en apport volontaire, dans l'habitat collectif.



En 2018, 17 sites répartis dans 7 communes (Fellingering, Husseren-Wesserling, Malmerspach, Moosch, Oderen, Ranspach et St-Amarin, qui représentent 355 foyers) sont équipés pour la collecte des biodéchets.

19.73 tonnes de biodéchets ont ainsi été transformées en compost sur la plate-forme d'Aspach-le-Haut (SM4) puis utilisées dans l'agriculture, les espaces verts des communes ou les jardins des particuliers.

Les frais de collecte se sont élevés à 16 695.96 € TTC et 1 582.10 € TTC pour le traitement, soit un total de 18 278.06 € TTC pour 23.80 t, **soit 926.41 € TTC/tonne pour la collecte et le traitement.** (65 € la tonne de biodéchets traités contre 190 € la tonne d'OMR).

### Collecte des biodéchets en apport volontaire pour tous les foyers

Au dernier trimestre 2018, La commune de RANSPACH est devenu village test pour la collecte des biodéchets de tous les foyers volontaires, via la filière moderne de METHANISATION (électricité, chaleur, fertilisation des cultures).

4.07 tonnes de biodéchets ont été collectés puis transportés sur le site d'Agrivalor à Ribeauvillé.

Le coût est de 529.20 € TTC, **soit 130.02 € TTC/tonne pour la collecte et le traitement.**  
(65 € la tonne de biodéchets contre 190 € la tonne d'OMR).

## La collecte en apport volontaire des matières recyclables

### Papier-carton, Plastique-acier-alu, Verre



20 bennes de tri en bois d'occasion ont été achetées au tarif de 500 €/pièce, transport compris (au lieu de 1 800 €/pièce, en neuf).

A fin 2018, le parc comptabilise 270 conteneurs répartis à l'équivalence entre les 3 flux, dans les 15 communes.

Comme chaque année, une **opération d'entretien/ réhabilitation** est menée sur les bennes les plus anciennes ou les plus endommagées.

La Sté SIRMAT s'est chargée de ces travaux pour un montant total de 5 827.20 € dont 3 806.40 € ont été réglés par la CCVSA et 2 020.80 réglés par les prestataires de collecte.

7 bennes ont ainsi été réparées pour un coût moyen de réparation de 832.46 €/benne.

### Le tri reste à un niveau élevé.

On note une augmentation des tonnages d'emballages plastique, due à l'extension des consignes de tri de ce matériaux. Le flux du verre progresse également, contrairement aux tonnages du papier-carton pour lesquels on note un infléchissement depuis deux années consécutives.

Les « erreurs de tri » dans les bennes destinées aux emballages plastique sont encore bien présentes (surtout dues aux incivilités).

### Tonnages collectés, en tonnes



|                                 | 2018   | 2017   | 2016   | 2015   | 2014   | 2013   | 2012   |
|---------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| <b>VERRE</b>                    | 701.00 | 695.52 | 679.60 | 679.66 | 635.60 | 689.20 | 663.48 |
| <b>PLASTIQUE/<br/>ACIER/ALU</b> | 254.18 | 241.70 | 208.74 | 192.36 | 185.74 | 186.58 | 179.30 |
| <b>PAPIER-CARTON</b>            | 726.91 | 757.52 | 775.62 | 767.70 | 772.44 | 762.18 | 771.90 |

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, Patrimoine&Emploi a été missionné pour une opération de nettoyage et dépose-repose des adhésifs des consignes de tri sur tous les conteneurs de collecte sélective.

Le coût s'est élevé à 3 749 € TTC, soit environ 14 €/benne.



AVANT



APRES

## Organisation de collectes spécifiques

Depuis 2006, des collectes spécifiques sont organisées par la Communauté de Communes sur le site du Parc de Wesserling :

### D3E : Déchets d'Équipement Electriques et Electroniques

L'une des raisons d'être de cette filière est l'extraction et la neutralisation des substances potentiellement dangereuses présentes dans les D3E (polluants organiques persistants, mercure, gaz CFC, métaux lourds, verres au plomb ou au baryum, pigment, etc.).

La filière encourage « le réemploi » des appareils et soutient l'économie sociale et solidaire par le biais d'accords nationaux avec les associations d'insertion Emmaüs et Envie pour la récupération et le réemploi des appareils (démantèlement en vue de séparer les matières obtenues (ferraille, verre, plastique, etc...) dans le but d'extraire la matière première secondaire\*, qui permet d'économiser nos ressources naturelles.



\* **Matière Première Secondaire** : désigne un matériau issu du recyclage de déchets et pouvant être utilisé en substitution totale ou partielle de **matière première vierge**.

Quatre collectes ont été organisées au Parc de Wesserling en 2018 :

| 2018                             | Mars     | Juin   | Sept.   | Nov.   | TOTAL           |
|----------------------------------|----------|--------|---------|--------|-----------------|
| Tonnages collectés               | 17.668   | 10.870 | 16.191  | 11.754 | <b>56.483</b>   |
| kg/habitant/an                   | 1.36     | 0.83   | 1.24    | 0.90   | <b>4.33</b>     |
| Soutien financier d'OCAD3E, en € | 1 237.39 | 938.28 | 1172.40 | 977.18 | <b>4 325.25</b> |

Evolution :

|                                  | 2017     | 2016     | 2015     | 2014     | 2013     |
|----------------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Tonnages collectés               | 54.07    | 58.46    | 44.78    | 48.09    | 64.05    |
| kg/habitant/an                   | 4.19     | 4.49     | 3.50     | 3.70     | 4.80     |
| Soutien financier d'OCAD3E, en € | 4 219.03 | 4 412.06 | 3 489.25 | 2 703.92 | 3 342.00 |

Le coût attribué à la Collectivité s'élève à 216 €.

Ce montant comprend l'évacuation par 2 camions, dans la foulée le samedi matin, des gros appareils, froid et hors froid (frigo, machines à laver, etc.), afin que le site soit exempt de D3E après la collecte.



### DMS ou DDM (Déchets Ménagers Spéciaux ou Déchets Dangereux des Ménages)

Les activités de bricolage et de jardinage font partie des loisirs préférés de nos concitoyens. Ces activités génèrent souvent des déchets qui peuvent être dangereux pour la santé et l'environnement.

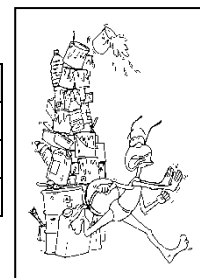
Ils peuvent être explosifs, corrosifs, toxiques, irritants et facilement inflammables.



Dès lors qu'ils sont mélangés aux ordures ménagères, ils sont une menace pour les personnes en charge de la collecte.

C'est pourquoi, la Communauté de Communes a organisé 2 collectes et confié ces déchets dangereux à la Sté Alsadis (68) qui réalise les traitements qui leur sont spécifiquement destinés.

|                    | 2018     | 2017      | 2016     | 2015     | 2014     | 2013      |
|--------------------|----------|-----------|----------|----------|----------|-----------|
| Tonnages collectés | 10.67    | 17.46     | 14.72    | 13.01    | 11.59    | 7.29      |
| kg/habitant/an     | 0.82     | 1.36      | 1.13     | 0.99     | 0.89     | 0.56      |
| Coûts en € TTC     | 6 129.92 | 11 238.71 | 9 531.99 | 8 088.29 | 6 720.31 | 10 824.55 |



### Huiles

4 sites sont pourvus de conteneurs de récupération des huiles de vidange ou des huiles végétales :

|           | HUILES DE VIDANGE            | HUILES VEGETALES |
|-----------|------------------------------|------------------|
| FELLERING | Plate forme déchets verts    |                  |
| MOLLAU    | Plate forme de déchets verts |                  |
| ODEREN    | Ateliers municipaux          |                  |
| ST-AMARIN | Ateliers municipaux          |                  |

L'évacuation des huiles n'a rien coûté à la CCVSA.

### Piles

**326 Kg** de piles et petites batteries usagées ont été collectées en 2018, sans a... r la CCVSA.

| Collecte 2013 | Collecte 2014 | Collecte 2015 | Collecte 2016 | Collecte 2017 | Collecte 2018 |
|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| 570 Kg        | 762 Kg        | 533 Kg        | 254 Kg        | 793 Kg        | 326 Kg        |



Tous ces volumes ont été recyclés et ont notamment permis de récupérer une grande quantité d'acier, de zinc, de nickel, de cobalt, de plomb qui vont être réutilisés dans l'industrie pour fabriquer de nouveaux produits (couverts, gouttières, batteries etc...).



### Ampoules et tubes néons

La Communauté de Communes participe à la collecte des ampoules et tubes néons. Ils peuvent être déposés au siège de la Communauté de Communes ou lors des collectes de D3E ou DMS à Wesserling.

Recylum prend tous les coûts de collecte et traitement à sa charge.

## Pneus

Depuis 2014, le CD 68 et l'ADMD ne prennent plus en charge la collecte et le traitement des pneus usagés. Aussi, c'est la CCVSA qui a pris le relais !

Une benne a été déposée aux ateliers communaux de Saint-Amarin après la fin de la campagne Haut-Rhin Propre, soit au mois de juin. Celle-ci réceptionnait les pneus, récupérés au fil de l'année et lors de l'opération HAUT-RHIN PROPRE.



Coût de l'opération : **1 895.52 €** pour la collecte et le traitement, contre 1 239.48 € en 2017, 1 294.48 € en 2016 et 729.96 € en 2015.

## Actions de sensibilisation

### Communication en Direction des Ménages

- ✚ Incivilités
- ✚ Le tri du plastique : tous les emballages en plastique se trient, même ceux de la salle de bains
- ✚ Economisez vos Ecosacs !
- ✚ Le compostage et vente de composteurs à prix exceptionnel
- ✚ Produits ménagers fait maison

### Actions en faveur des associations : Gobelets réutilisables



En 2012, le Conseil de Communauté a validé le principe d'une subvention aux associations qui investissent dans des gobelets réutilisables pour l'organisation de leurs manifestations.

Les achats sont subventionnés à hauteur de 55 % si l'achat est mutualisé entre plusieurs associations ; à hauteur de 40 % si l'achat est réalisé par une seule association.

Pour pouvoir prétendre à la subvention, les associations doivent signer la charte de l'éco-manifestation rédigée par le service Eco-Citoyenneté et Gestion des Déchets et s'engager ainsi à réduire l'empreinte écologique de leur manifestation. Elles doivent également faire apparaître, depuis la rentrée 2017, le logo de la Communauté de Communes sur les gobelets.

Les données 2018 apparaissent dans le tableau ci-après :

| ASSOCIATIONS  | NOMBRE DE GOBELETS |       |       |       | Année d'acquisition | Montant de la subvention |
|---|--------------------|-------|-------|-------|---------------------|--------------------------|
|   | 20 cl              | 30 cl | 50 cl | 60 cl |                     |                          |
| SKI CLUB KRUTH                                      | 1000               |       |       |       | 2018                | 129,60 €                 |
| CLUB D'ANIMATION DE WILDENSTEIN                     |                    | 250   |       |       | 2018                | 31,20 €                  |
| ASSOCIATION AU FIL DE LA VIE MALMERSPACH            |                    | 625   |       |       | 2018                | 127,80 €                 |
| ASSOCIATION ESPERANCE MOOSCH                        |                    | 2 000 |       |       | 2018                | 283,24 €                 |
| VELO CLUB MOLLAU                                    |                    | 1 000 | 600   |       | 2017                | 247,68 €                 |
| MUSIQUE MUNICIPALE DE SAINT-AMARIN                  |                    | 2 000 |       |       | 2017                | 352,00 €                 |
| MUSIQUE DE RANSPACH - CORS DE LA HAUTE THUR         |                    | 500   |       | 500   | 2017                | 294,00 €                 |
| AGSP MALMERSPACH                                    |                    | 1 000 |       |       | 2017                | 148,50 €                 |
| AMICALE SAPEURS-POMPIERS ST AMARIN                  |                    | 1 000 |       |       | 2017                | 104,00 €                 |
| MUSIQUE UNION GEISHOUSE                             |                    | 1 000 |       |       | 2017                | 104,00 €                 |
| AUTOUR D'UNE FERME POUR UN PAYSAGE PARTAGE - MOLLAU |                    | 500   |       |       | 2016                | 82,00 €                  |
| MAIRIE DE RANSPACH                                  |                    | 720   | 640   |       | 2016                | 159,36 €                 |
| JEUNES AGRICULTEURS DU CANTON DE ST AMARIN          |                    | 1 200 |       |       | 2014                | 124,80 €                 |
| SKI CLUB NORDIQUE MARKSTEIN/RANSPACH                | 1 650              |       |       |       | 2013                | 228,69 €                 |
| ODR'ANIM/ODEREN                                     |                    | 2 000 |       |       | 2012                | 275,00 €                 |

### En faveur des paysans locaux : collecte des plastiques agricoles :



Pour aider les paysans de la Vallée, la Communauté de Communes, en partenariat avec la FDSEA, a mis en place depuis 6 ans une collecte annuelle des plastiques agricoles usagés. Collectés spécifiquement et en volume suffisant, ils sont valorisés et ne coûtent donc rien au redevable. Ont été collectés les plastiques d'enrubannages, d'ensilage, ficelles et filets.



### Redevance « ordures ménagères et gestion des déchets »

#### Moyens de paiement

#### Prélèvement automatique

Pour faciliter les démarches de ses administrés, la Communauté de communes a proposé, dès 2009, le prélèvement automatique pour les factures relatives à la redevance des ordures ménagères. Pour l'année 2018, nous avons relevé :

- 920 prélevés bimestriellement
- 477 prélevés à l'échéance.

soit un total de 1 397 foyers, soit 22.46 % des foyers qui ont opté pour cette formule de paiement simplifiée (en 2x ou en 6x/an).



TIPI\*

Depuis octobre 2010, il est possible de payer sa redevance par carte bancaire via internet, grâce au « TIPI ». La connexion est sécurisée et le paiement ne génère pas de frais bancaires pour l'utilisateur. Il semblerait que ce mode de paiement électronique a mobilisé 5.3 % des usagers, soit 328 foyers sur les 6 218.

\* TIPI : Titre Payable par Internet

## Montants

Il a été décidé d'augmenter la redevance de 4 % par rapport à 2017 :

| CATEGORIES   | 2017   |              |              | 2018   |              |              |
|--|--|--------------|--------------|--------|--------------|--------------|
|  | annuel   | par semestre | par bimestre | annuel | par semestre | par bimestre |
|  | <b>FOYERS</b>                                  |              |              |        |              |              |
| 1 personne   | 136.50   | 68.25        | 22.75        | 141.96 | 70.98        | 23.66        |
| 2 personnes  | 174.90   | 87.45        | 29.15        | 181.90 | 90.95        | 30.32        |
| 3 personnes  | 215.70   | 107.85       | 35.95        | 224.33 | 112.16       | 37.39        |
| 4 personnes  | 256.80   | 128.40       | 42.80        | 267.07 | 133.54       | 44.51        |
| 5 personnes  | 295.20   | 147.60       | 49.20        | 307.01 | 153.50       | 51.17        |
| 6 personnes et +   | 336.30   | 168.15       | 56.05        | 349.75 | 174.88       | 58.29        |
| Résidences sec   | 174.90   | 87.45        | 29.15        | 181.90 | 90.95        | 30.32        |
| <b>ACCUEIL TOURISTIQUE ET SPORTIF</b>                                      |  |              |              |        |              |              |
| Gîtes ruraux   | 101.40   | 50.70        | 16.90        | 105.46 | 52.73        | 17.58        |
| Si plusieurs gîtes, possibilité d'opter pour une catégorie professionnelle |  |              |              |        |              |              |
| <b>Chambres d'hôtes :</b>  | 33.90  | 16.95        | 5.65         | 35.26  | 17.63        | 5.88         |
| De 1 à 2 chambres  |  |              |              |        |              |              |
| 3 chambres et +  | 67.80  | 33.90        | 11.30        | 70.51  | 35.26        | 11.75        |
| Refuges  | 101.40   | 50.70        | 16.90        | 105.46 | 52.73        | 17.58        |
| <b>ASSOCIATIONS</b>  |  |              |              |        |              |              |
| Employant du personnel   | 101.40   | 50.70        | 16.90        | 105.46 | 52.73        | 17.58        |
| Autres associations  | Pas de redevance - Achat de sacs selon besoins |              |              |        |              |              |
| <b>PROFESSIONNELS</b>  |  |              |              |        |              |              |
| Catégorie C-Micro*   | 33.90  | 16.95        | 5.65         | 35.26  | 17.63        | 5.88         |
| Catégorie 1 :<br>Moins de 30 l hebdomadaires                               | 101.40   | 50.70        | 16.90        | 105.46 | 52.73        | 17.58        |
| Catégorie 2 :<br>Env. 50 l hebdomadaires                                   | 186.00   | 93.00        | 31.00        | 193.44 | 96.72        | 32.24        |
| Catégories 3 :<br>Env. 100 l hebdomadaires                                 | 294.00   | 147.00       | 49.00        | 305.76 | 152.88       | 50.96        |
| Catégorie 4 :<br>Plus de 200 l hebdomadaires                               | 516.60   | 258.30       | 86.10        | 537.26 | 268.63       | 89.54        |
| <b>COMMUNES</b>  |  |              |              |        |              |              |
| Moins de 500 habitants   | 294.00   | 147.00       | 49.00        | 305.76 | 152.88       | 50.96        |
| de 500 à 1000 habitants  | 516.60   | 258.30       | 86.10        | 537.26 | 268.63       | 89.54        |
| 1 000 et +   | 742.80   | 371.40       | 123.80       | 772.51 | 386.26       | 128.75       |
| SYNDICATS MIXTES   | 742.80   | 371.40       | 123.80       | 772.51 | 386.26       | 128.75       |

## EcoSacs

En ce qui concerne le tarif des EcoSacs supplémentaires, il est proposé de maintenir au même niveau que celui appliqué en 2017, à savoir :

Le sac de 30 litres : 1.00 €

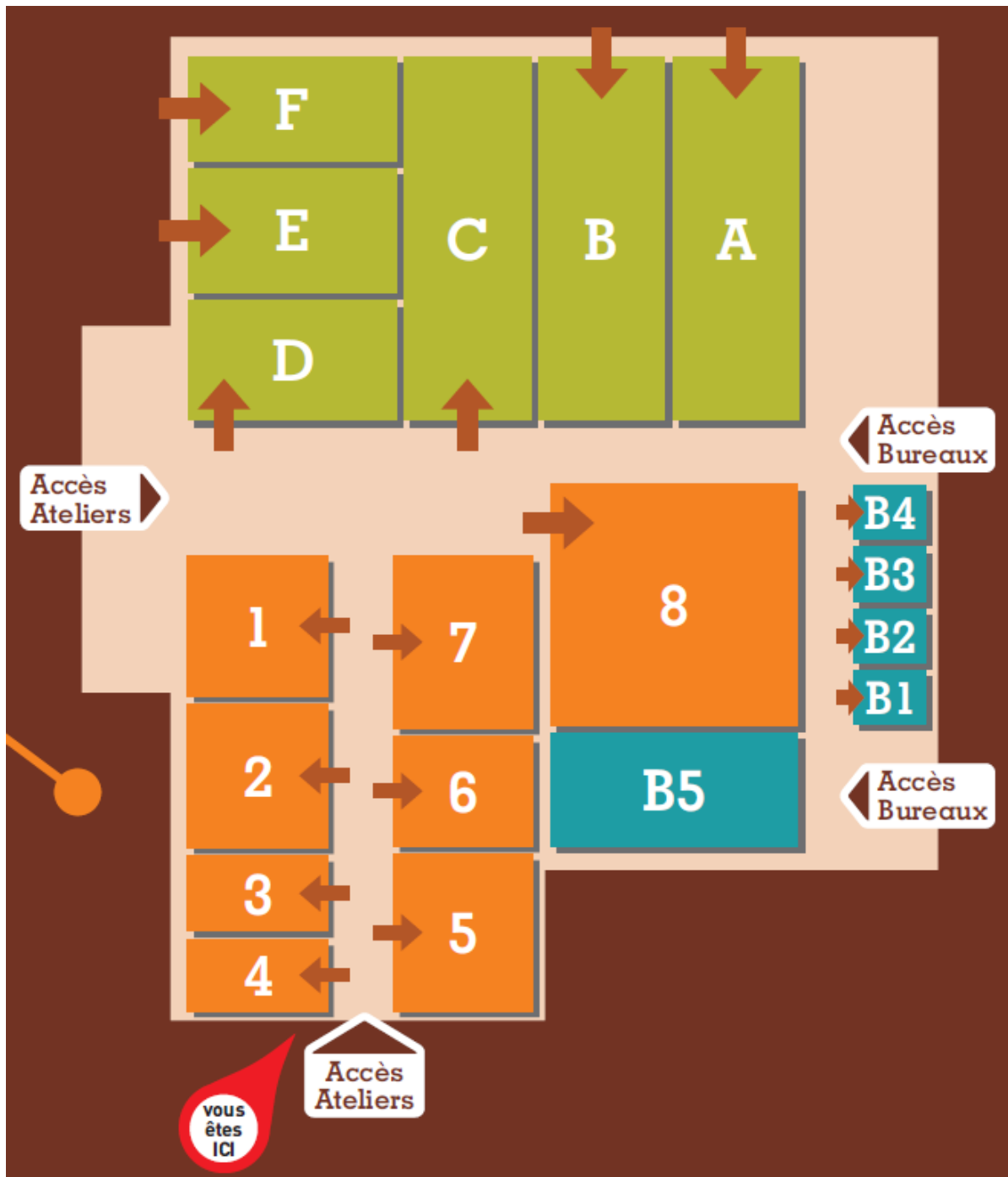
Le sac de 50 litres : 1.50 €

Le sac de 110 litres : 2.00 €

## L'ECONOMIE

*Dans un contexte économique difficile, les actions de la Communauté de communes s'inscrivent, plus que jamais, dans la dynamisation du développement économique du territoire. La consolidation d'une offre territoriale, principalement sous forme d'infrastructures d'accueil (zones d'activités et hôtels d'entreprises), vise à faciliter l'émergence de gisement d'activités et d'emplois porté par le territoire.*

### L'hôtel d'entreprises « Hartmann » au Parc de Malmerspach.



Cet ancien bâtiment du site SCHLUMPF a été réhabilité pour devenir un hôtel d'entreprises destiné à accueillir principalement des entreprises artisanales.



Cette offre, et notamment les lots de petite et moyenne taille, vient compléter l'offre existante sur le territoire en matière d'immobilier d'entreprises. Ces petites surfaces sont très demandées et ne sont plus disponibles sur les autres zones communautaires.

Les travaux se sont achevés à l'été 2017. Les premiers locataires se sont installés dans ce bâtiment à partir de janvier 2017.

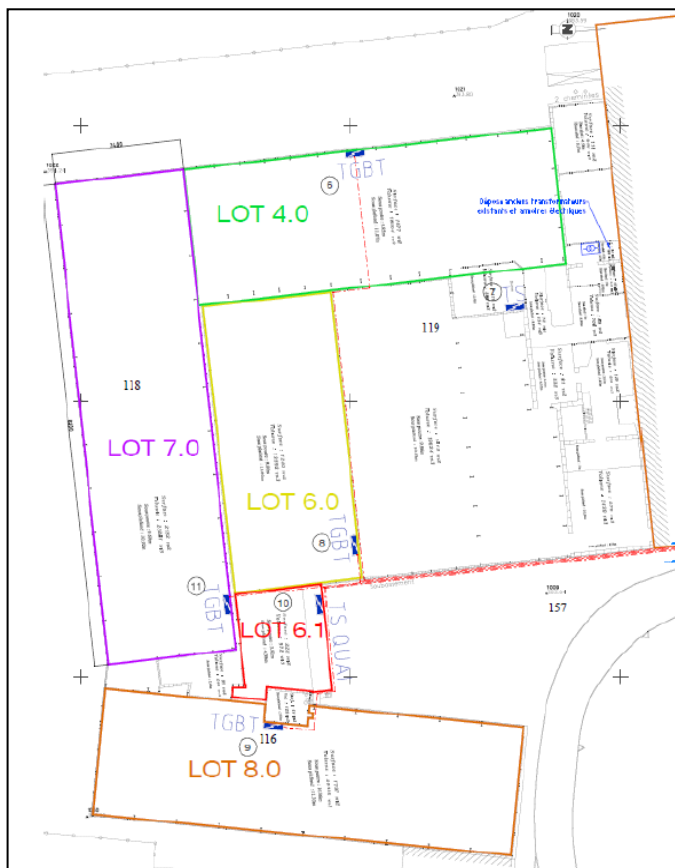
Fin 2018, 7 ateliers et 4 bureaux sont loués à des entreprises. Certains ateliers ne sont malheureusement pas encore louables en raison de problème de toiture et étanchéité (travaux de réfection en cours).

### L'ancien site FIBERTECHS au Parc économique de Malmerspach.

Cette usine d'environ 22 000 m<sup>2</sup> a été rachetée par la CCVSA suite à la liquidation de l'entreprise.

Ce site se compose désormais de deux entités:

Les anciens bureaux et le grand bâtiment en toiture shed ont été loués par une association afin d'y développer un projet culturel et muséographique. Une convention a été signée à l'automne 2016 pour contractualiser la location de cet ensemble de près de 10 000 m<sup>2</sup>.



L'autre partie du site est une **base logistique**. Celle-ci a été rebaptisée **Hôtel d'entreprises La Filature**.

Dans un premier temps, il s'agira de 4 lots dont les surfaces varient de 1 240 m<sup>2</sup> à 2300 m<sup>2</sup>.

Les premiers lots de travaux ont démarré en 2016 (électricité, chauffage/sanitaire, réseaux...)

Ces travaux se sont poursuivis en 2018 avec notamment l'enlèvement des produits chimiques ainsi que la finalisation des travaux de réseaux (électricité et gaz)

Une prospection a permis de faire connaître ces futurs locaux et de les faire visiter à une dizaine de porteurs de projet.

Fin 2018, l'ensemble des locaux sont réservés par des entreprises. Les locations devraient débiter courant 2019.

A travers le projet d'hôtel d'entreprises Hartmann et la restructuration du site Fibertechs, la Communauté de communes affirme sa volonté de faire du **Parc de Malmerspach** un site prioritaire en matière de développement économique.



Le Parc de Malmerspach aura une vocation mixte : activités, services, habitat. La Communauté de communes a également travaillé à l'élaboration d'un projet de lofts dans l'une des friches de cette zone. Celui-ci prévoit la création de 13 lofts et a été mené en collaboration avec des architectes spécialisés dans la requalification de friches industrielles en habitat.



## Les Espaces d'entreprises du Parc de Wesserling



En 2018, cette zone d'activité a confirmé sa stabilité. Le site compte dans ses différents bâtiments environ 88 entreprises locataires ou associations. Le taux d'occupation des locaux des Espaces d'Entreprises est bon. Dans le contexte économique difficile que connaît la vallée, ces résultats confirment bien que Wesserling est un produit immobilier à la fois attractif par ses tarifs mais également par l'environnement et l'histoire du site (caractère patrimonial, passé textile omniprésent, services à proximité, beauté du site...).

2018 a également vu la fin des travaux de rénovation thermique dans deux bâtiments de Wesserling, les Ateliers d'Artistes et le Théâtre de Poche. Ces opérations ont bénéficié du soutien de l'Etat à travers le dispositif TEPCV. Cette démarche de rénovation thermique des bâtiments est entreprise depuis plusieurs années à Wesserling.



### Soutien aux manifestations organisées aux Espaces d'Entreprises du Parc de Wesserling.

La CCVSA soutient, par des subventions et/ou des mises à disposition de salles et de matériel, la mise en place d'animations commerciales et de manifestations sur le site des Espaces d'Entreprises du Parc de Wesserling. Ces manifestations permettent à nos entreprises de se faire connaître et participent à la dynamique du site de Wesserling. Nous favorisons la mise en place d'animations tout au long de l'année pour faire vivre le site et lui donner une image dynamique.

## Atelier de Fabrique Artistique à Wesserling et soutien du collectif Art des Possibles.



Direction régionale  
des affaires culturelles  
**Grand Est**



Depuis quelques années, Wesserling s'impose comme un grand site culturel à travers ses équipements (médiathèque, école de musique, différentes salles) et avec l'implantation du collectif "art des possibles" qui mêle artistes amateurs et professionnels dans des domaines d'expression très variés (peinture, arts plastiques, théâtre, céramique, photographie, cinéma, musique, cirque). Ce collectif propose d'ailleurs depuis 2017, un festival pluridisciplinaire annuel qui se déroule à Wesserling en septembre.

Wesserling accueille également quatre compagnies artistiques professionnelles qui font partie intégrante de ce collectif :

- La compagnie Equinote (cirque et théâtre équestre),
- Le Gourbi Bleu (théâtre),
- Système Paprika (théâtre, cirque),
- La Compagnie des Nazes (théâtre, cirque).

La Communauté de communes travaille à l'élaboration, en collaboration avec la DRAC Grand Est, d'un partenariat qui s'articulerait autour d'un atelier de fabrique artistique (principalement autour du spectacle vivant) et avec le développement de résidences d'artistes visant à soutenir la création.

La Communauté de communes soutien cette démarche notamment avec la mise à disposition gratuite de locaux (salles pour spectacles et répétitions, un loft pour les résidence d'artistes, des bureaux, un grand atelier de fabrication et de stockage...)

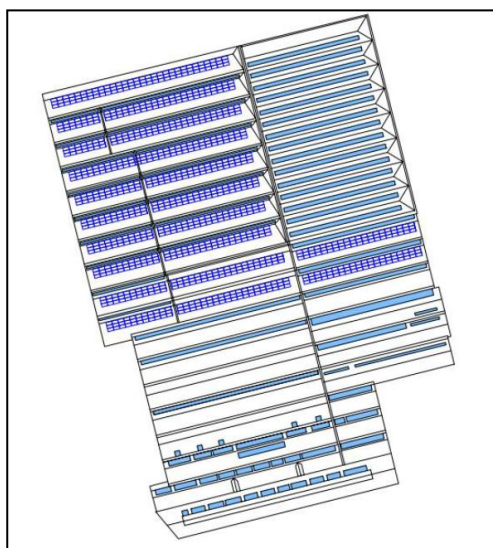
#### Le site SAIC à Saint-Amarin.



Cette entreprise innovante (développement de nouveautés textiles avec deux collections par an, recherche sur de nouveaux colorants et procédés de teinture...) poursuit son activité. Elle compte environ 75 personnes ETP dont une grande majorité de CDI. De part ses prestataires (sous-traitance, entretien, matières premières...) Velcorex a un impact fort sur l'économie locale et régionale. De plus, c'est l'un des fleurons de la filière textile alsacienne.

Cette entreprise porte le projet "BIOEQUITEX" avec le soutien de la Communauté de communes. Ce projet innovant vise à développer une filière textile locale, allant de la production de matières premières jusqu'à la distribution des produits en passant par le tissage et la confection, avec des matières éco-responsables (lin, ortie et chanvre).

#### Réflexion sur des projets d'installations photovoltaïques



La Communauté de Communes dispose de plusieurs dizaines de milliers de m<sup>2</sup> de bâtiment et donc de toiture. Pour une grande partie, elles sont bien orientées (anciennes toitures en sheds des usines textiles) et présentent un potentiel intéressant pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

Cette réflexion existait déjà depuis quelques années mais l'appel d'offre "post Fessenheim" lancé en 2018 et qui concerne les projets photovoltaïques dans le département du Haut-Rhin vient relancer ce sujet. Plusieurs projets sont à l'étude en vue d'une candidature courant 2019.

## LE TOURISME

### Les enjeux de l'économie touristique

#### **S'adapter aux nouveaux comportements et attentes des touristes**

Le rôle des Offices de tourisme a évolué : les touristes ne passent plus par l'Office de tourisme pour réserver leur hébergement ou trouver des informations touristiques (1 touriste sur 10 passe par l'OT – source Atout France).

➔ Les missions de l'Office sont donc nécessairement modifiées et leurs contours redessinés pour être réactifs aux changements.

#### **Créer des produits touristiques basés sur les atouts du territoire**

Avec les conséquences sur l'emploi de la désindustrialisation de la vallée, l'économie touristique est une activité majeure.

➔ L'aménagement touristique doit évoluer pour répondre à la demande. Il est nécessaire d'ancrer le développement sur les richesses du territoire afin de faire profiter de ces atouts à tous : habitants et touristes. Le service public doit appuyer la création de produits touristiques en aménageant le territoire dans ce sens.

### Aménagement – développement des sites touristiques structurants

Une attention toute particulière est accordée au renforcement des pôles touristiques structurants du territoire. Cela se traduit par l'implication des élus communautaires dans les organes de direction des syndicats mixtes et associations de gestion, par un financement des programmes de fonctionnement et d'investissement, par la mise en œuvre d'opérations complémentaires de développement et d'aménagement de ces sites.

#### Appuyer et valoriser les sites

##### *Lac de Kruth-Wildenstein*

##### *Développement du site*

Propriété du Conseil Départemental du Haut-Rhin, le site est géré par le Syndicat Mixte du Barrage de Kruth-Wildenstein, en charge de l'aménagement et de l'exploitation. Le Syndicat est composé de 6 membres du Conseil Départemental et de 6 représentants de la Communauté de communes.

### *Investissement financier*

Le Syndicat mixte est cofinancé par les deux structures : Conseil Départemental et Communautés de communes. La Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin a financé 71 903,59 € de fonctionnement en 2018.

La CCVSA a appuyé techniquement le Syndicat Mixte du Barrage de Kruth-Wildenstein dans la réalisation d'un Plan de développement et d'aménagements touristiques durables du site du barrage de Kruth-Wildenstein. Ce document présente une vision des aménagements possibles du site sur les 10 prochaines années. Il reprend les 4 grands axes de développement et les divise en 25 actions envisageables.

La réalisation a nécessité d'importants échanges entre les deux structures. Le schéma a été présenté au Syndicat Mixte le 2 novembre 2017.

Le programme d'aménagement du lac s'articule autour de 4 grands axes de développement :

- Restaurer les atouts patrimoniaux naturels (berges, sentier...)
- Valoriser les atouts patrimoniaux et touristiques (outils pédagogiques, projet artistique...)
- Assurer un meilleur accueil en maîtrisant la fréquentation (cheminement, gestion du stationnement, accueil...)
- Développer les activités touristiques multi-saisons (activités hivernales, nouvelles activités économiques...)

### *Station du Markstein-Grand Ballon*

#### *Développement du site*

Le Massif du Markstein-Grand-Ballon est géré par un Syndicat mixte composé de représentants des deux Communautés de communes de la Vallée de Saint-Amarin et de la Région de Guebwiller et du Conseil Départemental du Haut-Rhin. Le développement du site est cofinancé par le Département (90 %) et les deux Communautés de communes (**5% chacune**). A cette part d'investissement s'ajoutent les dépenses de fonctionnement prises en charge par les 3 structures (50% par le CD 68 et 25% par chaque Communauté de communes).

En 2018, la Communauté de communes a ainsi financé le Syndicat mixte du Markstein-Grand Ballon à hauteur de **71 903,59 € pour le fonctionnement** et **25 387,00 € pour l'investissement** (pour mémoire **2017 : F : 71 947,71 € et I : 24 545, 85 €**).

Le développement du site s'articule autour des orientations et actions de développement suivantes :

- améliorer l'intégration du Markstein dans son environnement global
- améliorer l'accueil des visiteurs
- développer les activités estivales par la mise en place d'espaces ludiques et l'aménagement du site de vol libre
- mettre aux normes et développer les activités hivernales (aménagement des circuits nordiques et pistes de ski alpin, mise en place d'un système de neige de culture).

Un schéma pluriannuel pour la période 2011 – 2016 acte ces axes de développement, dont des avenants ont prolongés sa période jusqu'au 31 décembre 2018 (avenant n°4).

### *Favoriser l'accès estival : service de navette des crêtes*

Le PNR des Ballons des Vosges a mis en place un système de navette des crêtes sur l'ensemble du Massif des Vosges afin de réduire la circulation des voitures et faciliter la venue des randonneurs sur les crêtes. Au niveau de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, trois lignes ont desservi la station du Markstein partant de Mulhouse, Thann et Colmar. La participation financière de la Communauté de communes est de **3 611,22 €** en **2018** pour la saison estivale (pour mémoire **3 897,31 €** en **2017**).

### *Parc de Wesserling*

#### *Recherche investisseurs pour le bâtiment de la « Zone Patrimoniale »*

Le Parc de Wesserling est un haut lieu touristique du territoire, très attractif pour les visiteurs (2018 environ 87 902 visiteurs payants). Or, un point noir persiste : le manque de lits touristiques de grande capacité (50 chambres) à proximité immédiate. Aucun hébergement n'a pas la capacité d'accueillir les séjours de groupes et les séminaires.

Un ancien espace industriel de 2.5 hectares (zone patrimoniale) et composé de 6 corps de bâtiment est actuellement en friche : la zone patrimoniale. Ces bâtiments appartiennent à la Communauté de communes.

C'est pourquoi, la CCVSA recherche un investisseur hôtelier pour reprendre cet espace et le transformer en complexe hôtelier. Pour cela, un dossier a été rédigé et va être diffusé aux potentiels investisseurs. Mais dans un premier temps, il est nécessaire de mener des travaux de dépollution du site, pour envisager un tel projet. La Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin a trouvé un appui auprès de l'Agence d'attractivité de l'Alsace (AAA), de l'Agence de développement d'Alsace (ADIRA) et de la Caisse des dépôts.

#### *Soutien aux activités du site*

Par convention, la Communauté de communes verse annuellement à l'Association de gestion du Parc de Wesserling une subvention pour le Musée et les Jardins correspondant aux montants des fluides (eau, gaz et électricité). Cette aide financière est de **70 000 €** par an.

La CCVSA met également à disposition l'espace de la Grande Chaufferie dans le cadre d'un parcours muséographique à l'Association de gestion du Parc de Wesserling.

### *Moulin de Storckensohn*

Le Moulin de Storckensohn est un témoin des traditions et des savoir-faire anciens du territoire. Avec la Maison Munsch et l'huilerie, cet ensemble participe à l'attractivité touristique du territoire. Afin de favoriser la pérennité du site géré par des bénévoles et le propriétaire du moulin, la Communauté de communes apporte son appui financièrement à hauteur de **6 000 €** pour l'année 2018 et **appuie techniquement** l'association dans les domaines de la communication et de la promotion, notamment numérique.

### *Musée Serret*

Le Musée Serret collecte, conserve, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel du territoire, notamment sur le passé industriel, les périodes de guerre... Outre l'intérêt historique, le Musée a un intérêt pédagogique et participe au dynamisme de la vallée. Suite à une discussion entre les responsables du Musée et la Communauté de communes, il a été convenu que la participation de la CCVSA se fera sur projet aussi bien techniquement que financière. Le montant n'est donc pas déterminé à l'avance.



## Activités de pleine nature

### *Le Club Vosgien*

Compte tenu de l'action d'intérêt général remplie par l'association, la Communauté de communes a alloué, en 2018, une subvention de fonctionnement de **712,50 €** au Club Vosgien. Conformément à la Convention signée avec l'association, la Communauté de communes met à disposition gratuitement l'annexe de la Maison Hug à Wesserling. Le coût des fluides et des vérifications périodiques sont pris en charge à hauteur de **1023,25 €** au total pour 2018. Par ailleurs, une subvention exceptionnelle de 2 500 € a été attribuée pour l'achat d'un nouveau véhicule destiné au transport pour les missions d'entretien des sentiers de leur secteur.

### *Valorisation d'itinéraires de balades écotouristiques*

Afin de valoriser les richesses du territoire et de répondre à la demande, un travail de création d'itinéraires de balades a été commencé en 2016 et se poursuit en 2018, en collaboration avec le Club Vosgien. 0,5 ETP est consacré à ce sujet.

### *Valorisation d'itinéraires de VTTAE et enduro*

La création d'itinéraires de VTT à assistance électrique et VTT Enduro se poursuit en collaboration avec les Dahus VTT Enduro, la MBF, le Club Vosgien, l'ONF, les chasseurs, le PNR des Ballons des Vosges et les communes.

## Développement de l'accueil touristique, diffusion, communication

En France, selon Atout France (agence de développement du tourisme, unique opérateur de l'Etat dans ce secteur), un touriste sur 10 vient dans les offices de tourisme. A l'Office de tourisme de Saint Amarin, le chiffre est de 1,4 touristes sur 100. En effet, le premier relais d'information pour les touristes est Internet ; le second est les prestataires touristiques. Ainsi, le Pôle tourisme a engagé des actions pour :

- apporter les brochures nécessaires aux professionnels du tourisme
- apporter aux professionnels une connaissance fine du territoire, notamment à travers la formation

## Diffusion de l'information

### *Accueil*

Le bureau de l'Office de tourisme est géré par le Pôle tourisme de la CCVSA, il est ouvert :

- en juillet et août : du lundi au samedi de 10h à 12h et de 15h à 17h
- de septembre à juin : du mardi au vendredi de 10h à 12h

En 2018, le nombre de personnes renseignées est de :

- En mode direct : 1 023
- Par mail : 15
- Par téléphone : 213
- Non renseigné : 25

Certains services ont été proposés aux visiteurs. Certains produits ont été abandonnés car ceux-ci faisaient concurrence aux prestataires déjà présents dans la vallée.

Les produits suivants ont été conservés :

- Cartes IGN
- Cartes de pêche

- Topos cyclo
- Livre des fermes auberges

### Site Internet

Un site unique de diffusion de l'information promeut le territoire du Pays Thur Doller (Hautes Vosges d'Alsace) : [www.hautes-vosges-alsace.fr](http://www.hautes-vosges-alsace.fr) reprenant toutes les activités, hébergements, restaurants... de la vallée de Saint Amarin. La gestion et l'alimentation de ce site Internet à travers notamment le Système d'information touristique, LEI, sont gérées par les trois structures publiques touristiques du Pays Thur Doller. Un travail important de mise à jour, notamment graphique, du site Internet a été lancé en 2016, financé en partie par le Pays Thur Doller, la seconde partie correspond à du temps agent. La version modernisée du site internet des Hautes Vosges d'Alsace a été mise en ligne en novembre 2017. En 2018, le site a continué à être approvisionné via le LEI et un référencement naturel a été mis en place afin de faire remonter l'URL du site dans les premières pages de recherches. Pour l'année 2019, un espace pour les prestataires touristiques va être construit.

### Réseaux sociaux

La stratégie numérique du Pôle Tourisme de la CCVSA intègre également une présence sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram dans l'objectif de valoriser et de faire connaître le territoire des Hautes Vosges d'Alsace via de belles images et des textes courts et attractifs.

La gestion de ces réseaux est effectuée par les trois structures publiques du Pays Thur Doller. Une ligne éditoriale ainsi qu'un planning annuel de publication ont été mis en place afin d'unifier les publications hebdomadaires.

### Edition

Chaque année, le Pôle Tourisme édite un certain nombre de brochures en collaboration notamment avec les deux autres offices de tourisme des Hautes Vosges d'Alsace.

En 2018, l'édition de brochures s'est portée sur :

- Brochure **Carnet découverte Hautes Vosges d'Alsace** - *Edition Offices Hautes Vosges d'Alsace*
- Flyer **Feux de la St-Jean** – *Edition interne*
- Brochure **Semaine du goût** - *Edition Offices Hautes Vosges d'Alsace*
- Brochure **Noël dans la vallée de Saint-Amarin** - *Edition interne*
- Brochure **Guide des estivales** - *Edition Offices Hautes Vosges d'Alsace*
- Brochure **Hébergements et restauration** - *Edition Offices Hautes Vosges d'Alsace*

Ces flyers et brochures, ainsi que d'autres documents de structures partenaires telles que l'ADT et le PNRBV, ont été distribués lors de plusieurs diffusions par les agents afin d'apporter l'information directement auprès des touristes sur leurs lieux d'hébergements.

## Appui des prestataires

### Formation des prestataires touristiques

Le Pôle tourisme de la CCVSA a initié et coordonné la mise en place d'un programme de formations des prestataires touristiques pour le compte de l'ensemble des Communautés de communes des Hautes Vosges d'Alsace (Thann-Cernay, Masevaux, Saint-Amarin).

Ces formations visent à aider les professionnels du tourisme (propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes, exploitants et salariés de campings et hôtels, bénévoles dans les hébergements associatifs) à

améliorer leur pratique professionnelle en acquérant des connaissances et développant les compétences essentielles à la bonne gestion et au développement de leur activité. L'administration et le projet ont été gérés par la CCVSA.

Les formations ont porté sur : les différents sites d'avis, législation sur les locations de vacances et chambres d'hôtes, prendre de belles photos, le référencement de son site internet, créer son site Internet facilement et gratuitement, l'allemand, l'anglais et le néerlandais.

Les formations numériques sont assurées par les agents des structures publiques.

### *Appui des prestataires sur la communication*

Certains évènements et prestataires dans les Hautes Vosges d'Alsace nécessitent un appui en communication du Pôle Tourisme. Ainsi, le Pôle tourisme a aidé certains prestataires à mettre en places des accueils presses avec les journaux locaux (DNA, Alsace), des conférences de presse, des communiqués de presse...

### Concertation entre les différents acteurs

La commission tourisme, présidée par M. Tacquard, s'est réunie 3 fois en 2018. De nombreuses réunions sur les projets ont été réalisées afin d'entendre et prendre en compte les différents avis.

### Gérer les équipements communautaires

Les vallées du Sud Alsace sont bordées par les sommets les plus élevés et attractifs du massif. Le territoire dispose de nombreux hébergements sur les crêtes ainsi que d'un vaste réseau de sentiers. Suite à ce constat, le projet Hautes Vosges Randonnées a été initié.

Trois sites publics du territoire de la CCVSA sont parties-prenantes du projet : l'auberge du Belacker - gîte d'étape, l'auberge du Gazon Vert - gîte d'étape et l'auberge du Gustiberg - gîte d'étape. Par modification de la compétence tourisme, la Communauté de communes a repris la maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation et la gestion longue durée de ces 3 sites.



En 2018, le financement du réseau s'est fait à hauteur de **40 954,00 €**

A l'échelle du Pays Thur-Doller, les différents sites ont travaillé ensemble dans le cadre du réseau Hautes-Vosges Randonnées qui a pris la forme d'une association.

### Recettes : taxe de séjour

La taxe de séjour est prélevée auprès des touristes pour contribuer au développement du territoire par les hébergeurs de la Vallée en fonction du nombre de nuitées sur l'année, qui la reversent ensuite à la Communauté de communes.

Le mode de perception est déclaratif, c'est-à-dire que ce sont les hébergeurs qui, selon une périodicité définie, s'acquittent de cette taxe en fonction de l'occupation effective de leur hébergement déclarée à la Communauté de communes.

En 2018, **55 106.02 €** ont été récoltés au titre de la taxe de séjour (taxe additionnelle incluse). Ainsi, **3 685,76 €** seront reversés au Conseil Départemental correspondant au montant de la taxe additionnelle. Ces recettes servent à financer une partie du Pôle Tourisme et de ses actions.